

379w18



Ville de Lille

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

AD2/216

SOMMAIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Page

- Ordre du jour de la séance 2 à 13

- Délib. (DELIBERATIONS) 4 à 301

Séance du 16 décembre 1996

N° D 96/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 10 décembre 1996

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 décembre 1996

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELGRANGE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : MM. BURIE (pouvoir), DECOCQ (pouvoir), DEMAILLE (pouvoir), Mme MATTIGHELLO (pouvoir), MM. REUX, SELLANI, SINAGRA (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

	Pages
96/680 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.	14
96/681 - Procédure des arrêtés "Décisions du Maire" suivant les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation accordée au Maire.	21
96/682 - Commissions municipales - Composition - Modification.	22
96/832 - Centre Hospitalier Régional - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modification.	23
96/833 - Hommage à Monsieur le Bâtonnier Jean LEVY - Dénomination de la Bibliothèque Municipale.	24
96/834 - Voeu du Conseil Municipal - Régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux.	25

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

96/683 - Terrain sis à Hellemmes, rue du Docteur Huart - Vente par la Ville de Lille aux Etablissements "A la Ferme".	26
96/684 - Commune Associée d'Hellemmes - Journée Nationale des Droits de l'Enfant - Subvention exceptionnelle aux associations participantes.	27
96/685 - Commune Associée d'Hellemmes - Opération "Temps des Livres" - Subvention à l'Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture d'Hellemmes.	28
96/686 - Commune Associée d'Hellemmes - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de l'année 1997.	29
96/688 - Commune Associée d'Hellemmes - Monument historique - Eglise Saint-Denis d'Hellemmes - Restauration de l'orgue.	30
96/689 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'habitat.	31

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

96/690- Zone Franche Urbaine - Convention d'étude entre la Ville de Lille et la SORELI.	32
96/691 - Aide au développement de l'entreprise d'insertion Restaur'Fives - Subvention de la Ville de Lille.	33

- 96/692 - Transfert à Lille d'une partie de l'Institut National de la Propriété Industrielle - Vente par la Ville à l'I.N.P.I. de l'immeuble sis à Lille, 97 boulevard Carnot. 35

POLITIQUE DE LA VILLE

- 96/693 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action de suivi et animation du recyclage des logements vacants sur le Quartier - Développement d'une offre nouvelle de logements vacants - Subvention de la Ville au CAL-PACT. 36
- 96/694 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Maison de l'Insertion et de l'Emploi - Modification de la délégation de maîtrise d'ouvrage - Subvention de la Ville. 38
- 96/695 - Programme d'amélioration de la sécurité dans les résidences de l'OPHLM de la CUDL - Participation de la Ville en 1996. 39
- 96/696 - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Construction d'une "Salle polyvalente - Local Jeunes" - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution. 41
- 96/697 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL pour l'année 1996 - Prolongation durant le premier trimestre 1997 - Avenant. 42

HALLES ET MARCHES

- 96/698 - Révision du tarif des droits de place des Halles et Marchés. 43

FINANCES

- 96/699 - Fédération des Associations Générales Etudiantes (F.A.G.E.) - Organisation de son 7ème congrès national à Lille du 21 au 24 novembre 1996 - Subvention exceptionnelle. 45
- 96/700 - Association Pour l'Amélioration des Conditions d'Hospitalisation des Enfants (A.P.A.C.H.E.) - Organisation de son 2ème congrès européen à Lille le 10 décembre 1996 - Subvention exceptionnelle. 46
- 96/701 - Fédération C.G.T. des Cheminots - Organisation de son 37ème congrès à Lille du 10 au 14 mars 1997 - Subvention exceptionnelle. 47
- 96/702 - Association des Médecins Experts en Evaluation du Dommage Corporel (A.M.E.D.O.C.) - Organisation du 33ème Congrès de la F.F.A.M.C.E. à Lille du 8 au 10 mai 1997 - Subvention exceptionnelle. 48
- 96/703 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur. 49
- 96/704 - La Maison des Jeunes - Réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs rue Voltaire - Emprunt de 4.820.736 F - Garantie financière de la Ville. 50

96/705 - Association Martine Bernard - Rénovation du Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale sis à Lille, 4 rue du Pont Neuf - Emprunt de 430.000 F - Garantie financière de la Ville.	52
96/706 - Service Reprographie - Contrat location maintenance d'un système de production DOCUTECH - Avenant n° 1.	54
96/707 - Secteur du Mont de Terre - Mesures de protections phoniques complémentaires	55
96/708 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1996.	56
96/709 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1996 - Décision modificative n° 4.	99
96/710 - Pouponnière - Dotations nouvelles - Exercice 1996 - Décision modificative n° 2	105
96/711 - Budgets 1996 et 1997 - Financement de la section d'investissement - Conclusion d'un accord bancaire avec le Crédit Local de France - Groupe Dexia.	106
96/712 - Instruction comptable M14 - Amortissement des biens - Modification.	107
96/713 - Instruction comptable M14 - Mécanisme des charges à répartir.	108
96/715 - Budget Primitif 1997 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits.	109
96/716 - Associations - Avances sur subventions 1997.	111
96/717 - Contrat d'association des écoles privées de Lille - Avance de la Ville pour la scolarité 1996/1997.	112
96/718 - Exercice des mandats locaux - Indemnités de fonction - Fixation des taux.	113
<u>INFORMATIQUE</u>	
96/719 - Contrat de crédit bail avec la Société Bull Finanservices - Avenant n° 1.	114
96/720 - Etablissement d'une convention avec l'Aéronef.	116
<u>DECENTRALISATION</u>	
96/721 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	117
<u>L.O.S.C.</u>	
96/722 - Mise aux normes du Stade Grimonprez-Jooris - Travaux de rénovation - Procédure d'appel d'offres	120

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

- 96/723 - Suppression de l'emploi de Responsable du Service de l'Audio-visuel. 121
- 96/724 - Affectation dans les services de la Ville de Lille de trois appelés du contingent dans le cadre du Service National dans les Villes. 122
- 96/725 - Actualisation du régime indemnitaire concernant les fonctionnaires territoriaux. 123

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

- 96/726 - Mise en place d'une formation professionnelle dans le cadre du Programme Européen "TACIS CITY TWINNING" à Kharkov (Ukraine) - Signature du contrat avec la Commission Européenne et passation d'une convention de gestion avec l'Association pour la Fondation de Lille. 140

CITOYENNETE - MEDIATION

- 96/728 - Association J.L.F. Jeunesse Loisir Famille - Apprentissage de la citoyenneté - Demande de subvention. 142
- 96/729 - Maison de la Citoyenneté et des Médiations de la Ville de Lille - Projet. 144

RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

- 96/730 - Subventions de la Ville à diverses associations. 149

ACTION HUMANITAIRE

- 96/732 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire. 151
- 96/733 - Modification d'attribution de subvention à un organisme à vocation humanitaire. 152

URBANISME

- 96/734 - Ravalement de façades - Subventions. 153
- 96/735 - Opération Roland-Auber - Traité de concession à la SORELI - Bilan de clôture. 159
- 96/736 - Présentation du Schéma Directeur d'Urbanisme du Quartier de Lille-Centre - Approbation. 160

HABITAT

- 96/737 - Procédure d'état d'abandon manifeste sur les immeubles sis 5, rue César Franck et 108, rue Pierre Legrand. 168

ACTION FONCIERE

- 96/738 - Immeuble sis à Lille, 74 Quai de l'Ouest, 25 Cité Henninot - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille. 169
- 96/739 - Hospice Général - Echange de parcelles avec le Centre Hospitalier Régional et conclusion d'un bail emphytéotique au franc symbolique. 170
- 96/740 - Droit de Prémption Urbain - Immeubles sis à Lille 16-18-20-22 et 24 rue de la Concorde - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille. 172
- 96/741 - Immeuble sis à Lille, 1 rue du Château - Achat à la Communauté Urbaine de Lille après exercice du droit de prémption. 173
- 96/742 - Immeuble sis à Lille, 74 Quai de l'Ouest, 27 Cité Henninot - Offre de délaissement au profit de la Ville de Lille. 174
- 96/743 - Immeuble sis à Lille, 70 bis rue Malsence (Salle de sport Francisco Ferrer) - Cession par la Ville de Lille au Conseil Régional. 175
- 96/744 - Terrain sis à Lille, rue Berthelot - Achat par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille. 176

PROPRETE

- 96/745 - Frais d'enlèvement pour affichage sauvage - Annulation du titre de recettes n° 9025/93 - Placards Mesura. 177

DEVELOPPEMENT CULTUREL

- 96/746 - Legs de Monsieur le Bâtonnier Jean LEVY - Acceptation. 178
- 96/748 - Musée d'Histoire Naturelle, Industriel, Commercial et Ethnographique - Collections ethnographiques - Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi. 179
- 96/749 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Formes animales" - Tarifs et jours d'ouverture. 180
- 96/750 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Découvre ton quartier, ta ville, ta région" - Participation du Crédit Municipal de Lille. 181
- 96/751 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Découvre ton quartier, ta ville, ta région" - Participation du Crédit Mutuel. 182
- 96/752 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une coiffeuse de Henry Gaspard Feilt - Subvention du FRAM. 183
- 96/753 - Musée des Beaux-Arts - Convention de mécénat avec la Société ELF - Signature. 184

.../...

- 96/754 - Musée des Beaux-Arts de Lille - Projet d'échange de tableaux entre les Musées de Nantes et de Lille - Convention - Signature. 185
- 96/755 - Musée des Beaux-Arts - Donation par Madame Jean CHIMOT d'un panneau de 54 carreaux de faïence - Acceptation. 186
- 96/756 - Bibliothèque de Lille-Sud - Présentation du nouveau projet. 187

ACTION CULTURELLE

- 96/747 - Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'avances sur subventions pour l'exercice 1997. 189
- 96/757 - Conservatoire National de Région - Vente de trois harpes celtiques - Achat d'une harpe simple mouvement. 190
- 96/758 - Orchestre National de Lille - Convention avec la Ville, la Région, l'Etat - Art Lyrique - Protocole d'accord. 191

ECOLES DE MUSIQUE

- 96/759 - Association Eclats - Versement d'une subvention complémentaire. 192

ACTION SOCIALE

- 96/760 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette 13165/95 - 10052/96 et 13480/95 en faveur de familles lilloises en difficulté. 193
- 96/761 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées. 194
- 96/762 - Subvention annuelle à l'O.S.L.O. Service d'Accueil pour la Réintégration par le Logement "S.A.R.L.". 197
- 96/763 - Subvention exceptionnelle d'équipement à O.S.L.O. 198
- 96/764 - Subvention exceptionnelle au CAL-PACT de Lille - Création de logement d'urgence. 199
- 96/765 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à la transformation du F.A.I.L. en Fonds Local du F.S.L. 200
- 96/766 - Signature de deux conventions de réservation de logements au profit de la Ville. 201
- 96/767 - Adhésion de la Ville à "l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté". 202
- 96/768 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale. 203

96/769 - Avances sur participations financières destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité. 205

96/770 - Annulation de délibérations pour raisons de forme et régularisation. 206

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

96/771 - Avances sur subventions consenties aux centres sociaux et équipements sociaux sous contrat au titre de 1997. 208

96/772 - Evolution de la situation de Lille-Sud - Précisions concernant les équipements sociaux du quartier. 209

PERSONNES AGEES

96/831 - Participation financière destinée à un organisme à caractère social - Personnes Agées. 212

ENFANCE - POUAPONNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

96/773 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales. 213

96/774 - Subventions destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants. 215

96/775 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance sur le budget de la Caisse des Ecoles. 216

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

96/776 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées. 217

96/777 - Projet de Charte d'Accessibilité "Lille Ouverte". 218

QUALITE DE VIE - ENVIRONNEMENT

96/778 - Parc de Loisirs de la Citadelle - Fréquentation - Information. 220

ESPACES VERTS

96/779 - Opération "Verdissons nos murs" - Subventions - Poursuite des opérations. 223

.../...

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- 96/780 - Avance sur subvention consentie à la Maison de la Nature et de l'Environnement au titre de 1997. 225

SANTE PUBLIQUE

- 96/781 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé. 226
- 96/782 - Installation d'échangeurs automatiques de seringues. 227

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

- 96/783 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1996 - Subventions de la Ville - 2ème répartition. 230
- 96/784 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs - Avance sur subvention 1997. 233
- 96/785 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Avance sur subvention 1997. 235

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

- 96/786 - Mesures de carte scolaire dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1996/1997 - Mesures définitives. 237
- 96/787 - Avance sur subvention à la Caisse des Ecoles. 239
- 96/788 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire. 240
- 96/789 - Fourniture de mobilier scolaire - Appel d'offres. 241
- 96/790 - Entretien des écoles primaires lilloises - Appel d'offres. 242

POLICE MUNICIPALE

- 96/791 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires. 244

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

- 96/792 - Gardiennage des parkings gratuits - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution. 245

96/793 - Gardiennage des parkings gratuits - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Avenant n° 1. 246

96/794 - Rue Léon Gambetta - Aménagement. 247

ACTION SPORTIVE

96/796 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation. 249

96/797 - Aide aux Clubs de Haut Niveau, aux Clubs de Niveau National et aux autres Clubs - Année sportive 1996-1997. 251

96/798 - Projet d'extension et de réalisation d'un centre "Pôle France/Pôle Espoir" de Canoë Kayak à Lille - Admission en recettes de la subvention allouée par le Ministère Jeunesse et Sports. 252

96/799 - Piscines municipales - Revalorisation des tarifs - Rectificatif. 253

96/800 - Tarification des équipements sportifs lillois utilisés par les lycées. 254

96/801 - Projet local d'animation organisé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports - Admission en recettes des subventions. 255

96/802 - Construction d'une salle de sports dans le quartier de Wazemmes - Marché sur appel d'offres ouvert. 256

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

96/803 - Programme "Emplois de Services" - Créations de postes - Tableaux récapitulatifs. 257

96/804 - Programme "Emplois de Services" - Création de 50 emplois de services s'appuyant sur la mesure Emploi Ville dans le cadre de la Politique de la Ville. 261

96/805 - Programme "Emplois de Services" - Protocole d'Accord entre La Poste et la Ville de Lille. 262

96/806 - Programme "Emplois de Services" - Participation financière à la formation B.A.P.A.A.T. mise en oeuvre par l'ADESPA. 263

96/807 - Programme "Emplois de Services" - "Charte pour l'Emploi et le Travail" - Missions confiées au G.R.C.M.A. 264

96/808 - Programme "Emplois de Services" - Conventions d'Objectifs et de Partenariat contractualisées avec les Associations - Engagement des versements du premier trimestre 1997. 266

96/809 - Programme "Emplois de Services" - Protocoles d'accord avec les Associations de services à la personne. 270

- 96/810 - Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune : Aide au fonctionnement - Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud - Ateliers d'orientation - Subventions de la Ville de Lille. 271
- 96/811 - Mise en oeuvre de la Mission Emploi-Formation et de l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion et de la Précarité - Aide au fonctionnement - Subventions de la Ville de Lille. 273
- 96/812 - Programme "Emplois de Services" - Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification. 275

FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE

- 96/813 - Avances sur subventions à l'ILEP et à la Mission Locale. 277
- 96/814 - Pôle permanent d'Accès à la Qualification et à l'Emploi mis en oeuvre par l'ILEP - Convention entre la Ville de Lille et l'ILEP. 278

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

- 96/815 - Convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'Education Permanente (M.E.P.), 1, place Georges Lyon à l'Institut Lillois de l'Education Permanente et au Secrétariat Général du Corps Consulaire. 279

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

- 96/817 - Restauration de l'orgue de tribune de l'Eglise Saint-Michel - Dossier de Partenariat financier et demandes de subventions. 281
- 96/818 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 1997 à 1999 - Marchés de clientèle sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution. 283
- 96/819 - Propriétés communales - Travaux spéciaux à effectuer de 1997 à 1999 - Marchés de clientèle sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution. 285
- 96/820 - Extension de l'Hôtel de Ville - Aménagement du plateau R+3 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre. 286

TOURISME

- 96/821 - Avance sur subvention 1997 à l'Office du Tourisme de Lille. 287

JEUNESSE - ANIMATION

- 96/822 - Avances sur subventions consenties aux associations d'animation de Lille-Sud au titre de 1997. 288

96/823 - Avances sur subventions consenties aux Associations de Jeunesse au titre de 1997.	289
96/824 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1996 - 2ème répartition.	290
96/825 - Subventions à diverses sociétés.	291
96/826 - Projets Jeunesse/Animation - Subventions.	294
96/827 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1997.	297
96/828 - Opération Crédits-Loisirs 96 - Subvention.	298
96/829 - Clôture de l'activité du G.E.D.A.L. - Subvention de régularisation.	299

FETES PUBLIQUES

96/830 - Animations de fin d'année 1996 - Programme.	300
--	-----

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/680

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 en date du 25 juin 1995, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés, sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal n° 95/408 du 25 juin 1995

Tableau mis à jour le 9 décembre 1996

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
	13 juin 1996	Contentieux	Recours indemnitaire devant le Tribunal Administratif de Lille de M. LOMBREZ à l'encontre de la Ville de Lille et de l'Etat pour internement abusif.		
96/60 D.M.	7 octobre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié de maîtrise d'oeuvre est passé avec M. Jean DUPOND, Architecte D.P.L.G., 30 rue Jules Guesde à Lille, en vue de la réalisation d'un local "jeunes" dans le quartier des Bois-Blancs à Lille.	266.544,09 F T.T.C.	7 octobre 1996
96/61 D.M.	16 octobre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société Française d'Automatisme, dont le siège social est à Paris (75000), 75 rue Fontaine au Roi en vue de la maintenance de 3 classeurs rotatifs automatiques installés au service des Ressources Humaines à l'Hôtel de Ville.	Redevance semestrielle : 12.862,17 F TTC	22 octobre 1996
96/62 D.M.	16 octobre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié de prestations intellectuelles est passé avec la société ESPACE INTER-INITIATIVES, 2 rue Ducourouble à Lille, en vue de l'évaluation du bilan des premiers services créés en faveur de la qualité de la ville et de la vie dans le cadre de la Charte pour l'Emploi signée avec la Région Nord-Pas-de-Calais.	149.544 F TTC	22 octobre 1996

96/63 D.M.	16 octobre 1996	Urbanisme et Foncier	Un avenant au bail en date du 13 novembre 1991, conclu en vue de la sous-location par la Ville du local de la Résidence Fontenoy au profit du Secrétariat Général pour l'administration de la Police de Lille, est passé ayant pour effet de porter le loyer à la somme de 41.106 F par an à compter rétroactivement du 1er septembre 1995.		18 octobre 1996
96/64 D.M.	16 octobre 1996	Urbanisme et Foncier	Un avenant au bail, accordant à la Société TRIAS la location de locaux commerciaux dans l'immeuble communal dénommé "Halle aux Sucres" sis 33, avenue du Peuple Belge, est passé en vue de réduire la superficie à 20,60 m ² , cette société ayant souhaité céder à l'Association ARPEIJ une partie des locaux qu'elle n'occupe plus.	loyer annuel : 11 330 F Provision pour charges locatives : 4 326 F par an	22 octobre 1996
96/65 D.M.	21 octobre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SCHLINDER, 157 rue Auguste Bonte à Lambersart (59130) en vue de la maintenance de onze ascenseurs et monte-charge en service dans divers bâtiments communaux.	68.940,99 F	22 octobre 1996
96/66 D.M.	24 octobre 1996	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié est passé avec la Société EUROVOIRIE, 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300), en vue de la fourniture de pièces détachées destinées à la maintenance de véhicules de marque Eurovoirie.	Minimum annuel : 150 000 F Maximum annuel : 350 000 F	24 octobre 1996

96/67 D.M.	24 octobre 1996	Urbanisme et Foncier	Un avenant au bail établi le 29 juin 1995 est passé de façon tripartite entre M. et Mme DEPAEUW-VANBERTEN, M. RICHIR et la Ville de Lille de façon à ce que la Ville puisse prendre en location 48 m ² de bureaux au 63 rue d'Isly à Lille - lot n° 1 pour partie et ce, rétroactivement à compter du 1er janvier 1996 jusqu'au 30 juin 2001, date d'expiration du bail initial et du mandat électoral.	Loyer annuel payable par trimestre d'avance : 48 000 F toutes taxes et charges comprises	24 octobre 1996
96/68 D.M.	29 octobre 1996	Finances et Achats	Le contrat d'assurance de la flotte automobile de la Ville de Lille souscrit auprès de la compagnie AXA ASSURANCES est remplacé par un autre portant le même numéro avec effet du 1er janvier 1996, modifiant le mode de calcul de la cotisation et y introduisant une clause de participation aux résultats.	Cotisation annuelle 1 042 594 F TTC du 1/1 au 31/12/96	30 octobre 1996
96/69 D.M.	5 novembre 1996	Urbanisme et Foncier	Un bail de sous location est passé avec la SCI de l'UNION pour la prise en location d'un local à usage de bureaux sis à Lille 12, rue Lydéric 1er étage lot n° 1 et 4248/10 000 è du sol et parties communes représentant au total 78,50 m ² et ce rétroactivement à compter du 1er janvier 1996 pour une durée de 5 ans et 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2001.	Loyer annuel payable par trimestre et d'avance : 81 048,11 F toutes taxes et charges comprises	6 novembre 1996
96/70 D.M.	5 novembre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société BULL dont le siège social est à Louveciennes (78430) et l'agence régionale à Lille, 75 avenue du Peuple Belge, en vue de la maintenance des matériels informatiques transportables.	Redevance mensuelle : 22 262,61 F TTC pour les imprimantes et de 18 312,38 F TTC pour les autres matériels	6 novembre 1996

96/71 D.M.	12 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 1997 avec possibilité de tacite reconduction sans que la durée totale puisse excéder cinq ans, est passé avec la Société MAPP, 1971, route Nationale à Wez-Macquart (59930), en vue de la fourniture de pièces détachées destinées à la maintenance des tondeuses à gazon et matériels d'espaces verts utilisés par les services municipaux.	Minimum annuel 100 000 F Maximum annuel 200 000 F TTC	13 novembre 1996
96/72 D.M.	12 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société RENAULT-LILLE, 140 avenue de la République à La Madeleine (59110), en vue de la fourniture d'un fourgon de 3,5 tonnes de P.T.A.C. de marque Renault Trafic.	118 120,46 F TTC	13 novembre 1996
96/73 D.M.	12 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Industrielle Automobile du Nord (S.I.A.N.) 32-50, boulevard Carnot à Lille en vue de la fourniture d'un fourgon double cabine avec benne basculante.	159 915,60 F TTC	13 novembre 1996
96/74 D.M.	18 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société RENAULT-LILLE, 140 avenue de la République à La Madeleine (59110), en vue de la fourniture de 5 berlines de type Clio.	65 016 F TTC l'unité	19 novembre 1996
96/75 D.M.	18 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme VRALE, concessionnaire Renault avenue du Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq (59650), en vue de la fourniture de 2 berlines de type Laguna.	121 120 F TTC	19 novembre 1996

96/76 D.M.	18 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société anonyme VRALE, concessionnaire Renault avenue du Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq (59650), en vue de la fourniture d'un fourgon frigorifique de marque Renault Klege.	247 650,89 F TTC	19 novembre 1996
96/77 D.M.	18 novembre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société ALCATEL RESEAUX D'ENTREPRISE, 340/2, avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue de la maintenance de l'autocommutateur de la crèche des Finances, avenue Kennedy à Lille.	Redevance annuelle 1 157,76 F TTC	19 novembre 1996
96/78 D.M.	18 novembre 1996	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société ALCATEL RESEAUX D'ENTREPRISE, 340/2, avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul (59700), en vue de la maintenance de l'autocommutateur de l'Opéra, rue des Bons Enfants à Lille.	Redevance annuelle 7 746,13 F TTC majorée d'un abonnement d'astreinte de 2 323,96 F TTC et de 717,57 F TTC par vacation d'astreinte	19 novembre 1996
96/79 D.M.	25 novembre 1996	Action Sociale	Un contrat de location est passé avec l'Association Point Rencontre Nord pour définir les nouvelles modalités d'utilisation d'une partie des locaux de la Maison de l'Enfant et de la Famille, 2 rue de la Loire à Lille, considérant l'augmentation du nombre des permanences	Provision annuelle 6 730 F	28 novembre 1996

96/80 D.M.	26 novembre 1996	Urbanisme et Foncier	Un bail prenant effet le 1er septembre 1996 pour une durée de deux ans, est passé avec l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Communauté Urbaine de Lille qui accorde à la Ville la location de deux cellules à usage professionnel, sis à Lille, 145-149, rue de l'Arbrisseau.	loyer annuel 60 160 F	28 novembre 1996
96/81 D.M.	28 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché à bons de commande négocié est passé avec la Société RENAULT-LILLE FACHES, 1 route de Vendeville, Faches-Thumesnil (59155), en vue de l'entretien de véhicules légers de marque Renault et la fourniture de pièces détachées.	Minimum annuel 350 000 F Maximum annuel 700 000 F	28 novembre 1996
96/82 D.M.	28 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec l'Association CHANTIER NATURE, 17 rue Gosselet à Lille, en vue de la réalisation d'une étude d'environnement sur le quartier du Faubourg de Béthune à Lille.	291 852 F TTC	28 novembre 1996
96/83 D.M.	28 novembre 1996	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société EURODIPAD - TABLE RONDE, Zone Industrielle, 1 rue Henri François à Ozoir-la-Ferrière (77836), en vue de la fourniture de 6 500 colis alimentaires composés destinés à être distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année.	100 F TTC l'unité	28 novembre 1996

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/681

OBJET

Procédure des arrêtés « Décisions du Maire »
suivant les articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales
Délégation accordée au Maire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/408 du 25 juin 1995, délégation a été accordée au Maire pour un certain nombre d'attributions qui relèvent de l'assemblée communale, conformément aux articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes.

La partie législative de ce Code a été annulée et remplacée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient par conséquent de se mettre en conformité avec ce nouveau code et en particulier avec les articles L 2122-22 et L 2122-23.

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'accorder délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Par ailleurs, en application de l'article L 2122-23, cette délégation sera étendue à Mme le Premier Adjoint, et à elle seule, en cas d'empêchement du Maire. Selon ce même article, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui est confiée.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/682

OBJETCommissions municipales
Composition - Modification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/539 en date du 25 septembre 1995, vous avez notamment adopté la composition des neuf commissions municipales.

Pour faire suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal, il convient d'apporter des modifications à la composition des trois commissions ci-après, désormais fixée comme suit :

Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion

- Mme AUBRY	- Mme DA SILVA	- M. DEGREVE	- Mme DANGREUX	- M. PETITE
- Mme CHARLES	- M. DEMAILLE	- M. FLORENCE	- M. MORTREUX	
- Mme FILLEUL			- M. RICHIR	
- M. MUTEZ				
- M. SABRE				
- M. de SAINTIGNON				

Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public

- M. CACHEUX	- M. BROCHEN	- M. CUCHEVAL	- Mme DAVAL	- M. PETITE
- Mme DAVIDT	- Mme M.T.ROUGERIE	- Mme MATTIGHELLO	- M. DECOCQ	
- M. FREMAUX	- M. D. ROUGERIE		- M. SINAGRA	
- M. MUTEZ				
- M. PARGNEAUX				

Commission de l'Enseignement et du Sport

- M. BESSON	- M. FALISE	- M. BARBAROSSA	- Mme BAERT	- M. PETITE
- Mme CAPON	- M. SELLANI	- M. DEGREVE	- Mme DAVAL	
- Mme CHARLES			- M. SAVOYE	
- M. MARCHAND				
- M. ROMAN				
- M. VAILLANT				

Nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/832

OBJET

Centre Hospitalier Régional
Conseil d'Administration -
Désignation des délégués
du Conseil Municipal - Modification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/411 du 3 juillet 1995, vous avez désigné les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'ordonnance n°96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée, la composition des conseils d'administration des établissements publics de santé a été modifiée (nouvel article L 714-2 du Code de la Santé).

Désormais, les conseils d'administration des centres hospitaliers universitaires, constituant des établissements publics communaux, sont composés de 30 membres dont :

- le Maire de la Commune ou son représentant désigné en son sein par le Conseil Municipal sur proposition du Maire, Président,
- quatre membres du Conseil Municipal (au lieu de trois).

En conséquence, nous vous proposons de maintenir dans leurs fonctions Messieurs BESSON, FREMAUX et Mme MATTIGHELLO et de désigner Monsieur DEMAILLE.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/833

OBJETHommage à Monsieur le Bâtonnier Jean LEVY
Dénomination de la Bibliothèque Municipale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 octobre dernier, a rendu publiquement un hommage à Monsieur le Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire Honoraire, décédé le 5 août 1996.

Elu Adjoint à deux reprises en 1965 et 1971, homme de grande culture, il s'est occupé alors de son domaine de prédilection : les affaires culturelles, la Bibliothèque, les Musées, l'Ecole des Beaux-Arts, le Conservatoire, le Patrimoine Artistique.

Pendant ces deux mandatures, il a oeuvré à la création du Festival et à celle du Secteur Sauvegardé dans le quartier du Vieux-Lille et il a contribué à l'expansion du Conservatoire.

En parallèle, il a présidé, depuis 1932, l'Université Populaire dont le but est de permettre, sans distinction de classes ou d'instruction, l'accès à la connaissance et à la culture.

En conséquence, nous vous proposons de dénommer la Bibliothèque Municipale, rue Edouard Delesalle, "Bibliothèque Jean LEVY".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/834

OBJET

Voeu du Conseil Municipal
Régime indemnitaire des fonctionnaires
territoriaux

Le Conseil Municipal de Lille rappelle son opposition de principe au régime indemnitaire qui ampute gravement les retraites des fonctionnaires territoriaux. Il souhaite que toutes les primes et indemnités soient intégrées dans le salaire.

Toutefois, dans l'immédiat, pour ne pas léser les fonctionnaires de la Ville, il accepte la mise en application à Lille des règles nationales du régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996
N° 96/683

OBJET

Terrain sis à Hellemmes,
rue du Docteur Huart
Vente par la Ville de Lille
aux Etablissements « A la Ferme »

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille (Commune associée d'Hellemmes) est propriétaire d'un terrain situé rue du Docteur Huart et cadastré section 298 AB n°s 897 et 899 pour une superficie totale de 1.939 m².

Les Etablissements « A la Ferme », 178, rue Faidherbe à Hellemmes, propriétaires d'immeubles contigus, ont sollicité l'achat d'une partie de ce terrain repris au cadastre sous les n°s 1170 et 1172 de la section 298 AB pour une contenance de 46 m² (suivant document d'arpentage n° 2055 V de Messieurs MISSON et MOREL, géomètres à Lille).

Cette bande de terrain permettra auxdits Etablissements de faciliter leur approvisionnement et de réduire les contraintes de circulation de la rue Faidherbe.

Les Services Fiscaux ont estimé à 9.200 F (neuf mille deux cents francs) soit 200 F le m², la valeur de ce terrain. Lequel prix est accepté par les Etablissements susnommés.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes du 14 mars 1996 et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 3 décembre 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente aux Etablissements « A la Ferme » du terrain sus-désigné au prix de 9.200 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement de la recette et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Hellemmes - Ventes de terrains - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/684

OBJETCOMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMESJOURNEE NATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT -
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS
PARTICIPANTESRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la première journée nationale des Droits de l'Enfant, organisée le Mercredi 20 Novembre, un programme d'animation a été confectionné en lien avec les Associations participantes et le Service Animation, à destination des petits hellemmois du 6-12 ans.

Cette manifestation n'étant pas prévue dans les projets associatifs annoncés en début d'exercice et non inclus dans les subventions ainsi accordées, les Associations participantes ont supporté des frais supplémentaires inhérents à l'organisation de cette journée.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200,00 Frs, pour couvrir ces frais d'une manière forfaitaire, aux Associations ci-dessous dénommées :

- * Club Léo Lagrange
- * Pionniers de France
- * Eclaireuses et Eclaireurs de France
- * Déclic

En ce qui la concerne, l'Association des Locataires de l'Epine a supporté une dépense de 423,41 Frs liée à l'achat de matériaux spécifiques pour une animation en Art Plastique.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 13 Décembre 1996, d'accorder une subvention exceptionnelle pour couvrir cette dépense.

Les dépenses seront imputées sur la ligne 945-282-657

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/685

OBJETCOMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

OPERATION « TEMPS DES LIVRES »
SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR
LE DEVELOPPEMENT DE L'ANIMATION
ET DE LA CULTURE D'HELLEMMES

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La commune d'Hellemmes a participé à l'opération des « Temps des Livres » sur la période du 14 au 26 Octobre 1996.

A cette occasion de nombreuses manifestations ont été organisées par les Services Communaux. L'A.D.A.C.H a supporté les frais d'un spectacle offert au public hellemmois.

Il s'agit de deux représentations d'un conte musical dont le coût s'élève globalement à 14 938,80 Frs.

Dans le cadre de l'aide à la diffusion financière par le Conseil Général du Nord, l'A.D.A.C.H recevra une subvention de 5 690,00 Frs.

Nous vous demandons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 13 Décembre 1996, d'allouer une subvention exceptionnelle de 9 248,80 Frs permettant de couvrir pour les frais inhérents à cette action.

Cette dépense sera imputée sur le Chapitre 945 - 280 - 657.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/686

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Avances sur subventions consenties
aux associations au titre de l'année 1997

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année et dans l'attente du prochain budget primitif, il conviendrait de prévoir le versement d'avances sur subventions à différents organismes hellemmois, afin de leur permettre de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'éviter qu'elles ne connaissent des difficultés de trésorerie.

Nous vous proposons donc, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 13 décembre 1996, d'approuver le principe d'une avance sur subventions de fonctionnement 1997 correspondant au 3/12^{ème} de la subvention annuelle de l'exercice 1996, soit :

ORGANISMES	SUBVENTION ACCORDEE EN 1996	AVANCE SUR SUBVENTIONS 97 PROPOSEE
Association Les Jardins dans la Ville	225.000 F	56.250 F
Club Léo Lagrange (Opération Eté à Hellemmes pour ceux qui restent, petites vacances et mercredis)	135.000 F	33.750 F
Association Sportive Hellemmoise Omnisports	106.000 F	26.500 F
Club Léo Lagrange	97.500 F	24.375 F
Association du Centre de soins Paul Clermont	37.000 F	9.250 F
Centre Communal d'Action Sociale	749.000 F	187.250 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/688

OBJETCommune Associée d'HellemmesMonument historiqueEglise Saint Denis d'HELLEMESRestauration de l'orgue

Rapport de Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 16 en date du 10 Mai 1993, le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES s'est prononcé favorablement quant à une restauration de l'orgue de l'église Saint Denis à HELLEMES.

Classée Monument Historique par arrêté du 21 novembre 1990, la partie instrumentale de cet orgue a été construite par les frères DAMIEN entre 1875 et 1877, et présente un grand intérêt culturel et de patrimoine.

Comme suite à l'ouverture des offres et analyse par le technicien conseil du Ministère de la Culture le montant total des travaux et honoraires pour la restauration de l'orgue classé de l'église Saint Denis s'élève à 1 200 000 F T.T.C.

En accord, avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES qui s'est réuni le 13 décembre 1996.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- envisager l'opération de restauration de l'orgue classé de l'église Saint Denis pour un montant de 1 200 000 francs T.T.C.
- confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Etat.
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à la réalisation de l'opération.
- décider l'inscription au budget 1997 chapitre 910.36 de la section d'investissement de la participation de la Commune propriétaire soit 377 832 francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/689

OBJETCommune Associée d'HellemmesAssainissement des couréesPrime à l'amélioration de l'habitat

Rapport de Monsieur le Maire.

Mesdames. Messieurs.

Par délibération n° 95/296 en date du 29 Mai 1995, il a été décidé d'accompagner les subventions dispensées par l'Etat d'une prime Communale s'appliquant sur six ouvrages prioritaires, étudiée en fonction de l'habitat ciblé et du dispositif communautaire :

- ① Installation d'un W.C intérieur au logement + raccordement conforme au réseau d'assainissement.
- ② Réfection ou amélioration de la couverture. pose de sous-toiture en isolation.
- ③ Installation d'équipements sanitaires, douche, salle de bains.
- ④ Remplacement des menuiseries extérieures : portes, fenêtres.
- ⑤ Remplacement de l'installation électrique.
- ⑥ Isolation thermique.

Le montant de la prime a été fixée à 25 % du montant des travaux, plafonné à 25 000 francs, soit une prime maximale de 6250 francs par logement concerné.

Les bénéficiaires en sont :

- Les propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures au plafond P.A.P
- Les propriétaires bailleurs :
 - dont le loyer est encore régi par la loi de 1948 ou dont le loyer est conventionné après travaux.
 - ou dont le locataire maintenu dans les lieux est entré depuis plus de trois ans.

La demande formulée par Monsieur DELPLANQUE, 5 Impasse Fiévet, 23bis rue Jean Bart concerne des travaux de neutralisation de fosse septique, d'installation d'une cuvette de W.C à chasse d'eau, de raccordement de l'ensemble des équipements sanitaires au tout à l'égout, pour un montant de 7778,70 francs et entre dans le cadre de ces dispositions.

En accord, avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMES qui s'est réuni le 13 décembre 1996.

Nous vous demandons de bien vouloir accorder à Monsieur DELPLANQUE une prime municipale d'amélioration de l'habitat de 7778,70 francs x 25 % = 1944,68 francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/690

OBJETZone Franche Urbaine
Convention d'Etude entre la Ville de Lille
et la SORELI

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Pacte de Relance, le Conseil Municipal par délibération n° 96/157 du 29 avril 1996, a décidé d'approuver la candidature de la Ville de Lille à la création d'une Zone Franche Urbaine sur une partie des Quartiers de Lille-Sud, Faubourg de Béthune et Moulins.

La Loi, votée définitivement le 31 octobre 1996, a intégré les demandes de la Ville de Lille.

Les limites définitives de la Zone Franche Urbaine seront arrêtées par décret en Conseil d'Etat avant le 31 décembre 1996.

Le dispositif Zone Franche Urbaine concerne trois domaines :

- aménagement et intégration urbaine
- développement économique
- développement social

La réalisation des projets repris dans la Convention en cours d'élaboration, qui sera signée entre l'Etat et les Villes de Lille et Loos, nécessite en matière d'aménagement et d'intégration urbaine un accompagnement technique de la SORELI, auprès de la Direction Générale du Développement Economique.

A cette fin, il est proposé de passer une Convention d'Etude avec la SORELI, pour un coût évalué à un montant de 500 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature de la Convention d'Etude entre la Ville de Lille et la SORELI,
- le prélèvement de la dépense correspondante sur la ligne "Interventions Economiques Générales" de nos documents budgétaires et l'imputation de cette dépense au chapitre 961 0 - Article 6629.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/691OBJET**Aide au développement
de l'entreprise d'insertion Restaur'Fives
- Subvention de la Ville de Lille.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'entreprise d'insertion en restauration « Restaur'Fives », située 156 rue Pierre Legrand à Lille, a été ouverte le 2 novembre 1993 à la suite d'un travail partenarial piloté par le Centre Social Mosaïque de Fives.

Cette création s'est avérée possible par une aide de financeurs publics, dont la Ville de Lille. En effet, par délibérations du 14 décembre 1992 (n°92/684 et n°92/626) le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention d'investissement à l'Association porteuse « IDEFIVES-RESTAUR'FIVES » ainsi qu'une aide au fonctionnement.

L'opportunité d'utiliser une ancienne friche commerciale, appartenant à la C.U.D.L., s'est avérée intéressante car elle correspondait aux besoins de l'entreprise.

Située au coeur du Quartier de Fives, elle a pour vocation de contribuer à sa redynamisation commerciale, au développement des équipements de proximité et à l'insertion par l'économique, car son objectif est d'aider à la réinsertion, à l'accès et au retour à l'emploi.

Actuellement, l'entreprise d'insertion Restaur'Fives représente 6 emplois, dont 4 postes d'insertion (agréés par l'Etat) et la création de 2 postes d'encadrants techniques. Les 4 postes d'insertion ont bénéficié à 9 personnes (cinq d'entre elles ont rejoint un emploi classique).

Restaur'Fives souhaite aujourd'hui consolider et développer son activité.

Cette volonté passe par un projet de diversification de ses activités :

Cette démarche se caractérise, d'une part, par le développement d'une activité « traiteur » (livraison et service de repas, buffets, cocktails) destinée tant aux particuliers qu'aux associations ou institutionnels ; et d'autre part, par l'aménagement du 1er étage qui permettrait l'extension de son activité en augmentant sa capacité d'accueil, notamment en direction de groupes pouvant ainsi disposer d'une salle de travail.

.../...

En conséquence, il est proposé le versement d'une subvention de 150 000 F à Restaur'Fives afin de soutenir la consolidation et le développement de cette entreprise d'insertion.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le versement d'une subvention de 150 000 F à l'Association porteuse « IDEFIVES »,
- imputer la dépense correspondante sur la ligne « Interventions économiques générales » de nos documents budgétaires.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du
N° 96/692 16 décembre 1996OBJET

Transfert à Lille d'une partie
de l'Institut National de la
Propriété Industrielle
Vente par la Ville à l'INPI
de l'immeuble sis à Lille,
97, boulevard Carnot

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 96/676 du 21 octobre 1996, modifiant celle du 24 juin 1996 n° 96/338, le Conseil Municipal a accepté, dans le cadre de la cession de l'immeuble sis à Lille, 97, boulevard Carnot, que le paiement du prix soit échelonné à raison de :

- un million cinq cent mille francs à la signature de l'acte,
- deux millions de francs le 31 décembre 1997,
- sept millions cinq cent mille francs le 31 décembre 1998.

Or, cette répartition n'a pas reçu l'aval du contrôleur financier de l'INPI et de son Conseil d'Administration.

Les conditions de paiement dernièrement proposées sont les suivantes :

- un million cinq cent mille francs à la signature de l'acte,
- un million cinq cent mille francs le 1er janvier 1998,
- huit millions de francs le 1er janvier 1999.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ces nouvelles modalités et de modifier en conséquence les précédentes délibérations.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/693

OBJET

Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives
- Action de suivi et animation du recyclage des logements
vacants sur le Quartier - Développement d'une offre
nouvelle de logements vacants - Subvention
de la Ville au CAL-PACT.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Quartier de Fives s'est doté depuis 1987 d'un dispositif partenarial ayant comme objectifs essentiels le suivi et la réalisation d'actions contre l'exclusion des populations en difficulté, et de développement du Quartier.

Parmi les opérations engagées, au titre du D.S.Q puis du Contrat de Ville ou en dehors de ces dispositifs, des interventions ont porté sur la question des logements vacants pour tenter d'apporter des solutions susceptibles d'endiguer ce phénomène.

Ainsi une étude-action financée au titre du programme européen « Horizon - Défavorisés » a permis de recenser sur le Quartier plus de 300 logements vacants appartenant à plus de 70 % à des propriétaires privés. Cette étude a également permis l'analyse des raisons de la vacance, après avoir identifié et interpellé les propriétaires. Elle a surtout permis d'engager de véritables scénarios d'interventions dans certains logements vacants.

Cette étude-action a donc été relayée par une action de suivi-animation pour le développement d'une offre nouvelle de logement. Financée à 50 % par la Ville de Lille et à 50 % par l'Etat au titre de la procédure MOUS, cette opération a entraîné une remise sur le marché de 28 % des logements recensés. De plus, 10 % sont actuellement en travaux. Plus de 50 % des logements aujourd'hui de nouveau occupés le sont grâce au rôle tenu, directement ou indirectement, par le dispositif partenarial du Quartier.

Il est donc apparu judicieux aux partenaires du développement de Fives de poursuivre cette action de suivi et animation du recyclage en vue d'une offre nouvelle de logements.

Celle-ci serait constituée des missions suivantes :

- le développement de l'observatoire de la vacance sur le Quartier ;
- la poursuite de l'identification et l'interpellation des propriétaires afin de les contacter et les questionner sur les raisons de la vacance de leur bien et sur leur volonté à réhabiliter leur logement ;
- l'animation auprès des propriétaires : aide à la décision, informations sur les subventions et prêts, etc...;
- des missions techniques, telles que l'évaluation des valeurs mobilières, le coût des travaux, les études de faisabilité ;
- des missions d'interface entre le propriétaire, le PACT, le bailleur social ;
- les aides au montage des dossiers de financements des opérations de recyclage.

.../...

Le coût annuel de cette opération est évalué à 151 000 F selon le plan de financement suivant :

DEPENSES :

Frais de personnel :

Chargé d'opération 1/2 temps		102 920 F
------------------------------	--	-----------

Frais de support activités :

Déplacement	3 %	3 100 F
Secrétariat	5,75 %	5 900 F

<u>Frais d'activités :</u>	18 %	18 500 F
----------------------------	------	----------

<u>Frais de structure :</u>	20 %	20 580 F
-----------------------------	------	----------

151 000 F

FINANCEMENT :

<u>Etat : (M.O.U.S.)</u>	50 %	75 500 F
--------------------------	------	----------

<u>Ville de Lille :</u>	50 %	75 500 F
-------------------------	------	----------

151 000 F

Compte tenu de son intérêt, nous vous proposons de reconduire ce dispositif, la participation de la Ville étant financée par l'enveloppe DSQ Communautaire.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider de :

- poursuivre l'action de suivi et animation du recyclage des logements vacants sur le Quartier de Fives ;

- confier au CAL-PACT de Lille (antenne sociale de Fives) la maîtrise d'oeuvre de ce dispositif ;

- verser à cet organisme une subvention de 75 500 F ;

- imputer la dépense correspondante sur l'enveloppe DSQ Communautaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/694

OBJETContrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud -
Maison de l'Insertion et de l'Emploi - Modification de la
délégation de maîtrise d'ouvrage - Subvention de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1996 du Contrat de Ville intéressant le Quartier de Lille-Sud, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n° 96/190 du 29 Avril 1996, l'adoption de l'action intitulée : Fonctionnement de la Maison de l'Insertion et de l'Emploi.

Cette action a pour objectifs de permettre aux opérateurs de la Maison de l'Emploi et de l'Insertion, à travers la complémentarité de leurs services et la mise en oeuvre d'actions nouvelles et concertées, d'apporter des réponses adaptées et cohérentes aux besoins des habitants du Quartier : accompagnement social, ateliers d'orientation, redynamisation et mobilisation sur les offres d'emplois, de formation, d'insertion par l'économique.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 397 900 F se présente comme suit :

Participation de la Ville de Lille :	153 950 F
Participation de l'Etat / Région (Contrat de Ville) :	93 950 F
Autres financements :	150 000 F
dont : ANPE :	50 000 F
Mission Locale :	50 000 F
Sud-Insertion :	50 000 F

Afin de mener à bien cette opération, il convient maintenant de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'organisme qui sera chargé de sa réalisation et d'assurer le financement de la part de la Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider de :

- confier la maîtrise d'ouvrage à la Mission Locale ;
- verser à cet organisme la participation de la Ville sous forme d'une subvention de 153 950 F.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits à la ligne intitulée Dotation de Solidarité Urbaine du Budget Communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/695

OBJET

**Programme d'amélioration de la sécurité
dans les Résidences de l'OPHLM de la CUDL
- Participation de la Ville en 1996**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, l'Office Public d'HLM de la Communauté Urbaine de Lille intervient par des actions sur le bâti et les espaces extérieurs afin de lutter contre l'insécurité et améliorer la qualité du cadre de vie de ses locataires.

Pour faire face à la progression de la toxicomanie et de l'insécurité, au sein de son patrimoine, et à la demande d'un grand nombre de locataires et de leurs associations, l'Office Public d'HLM de la Communauté Urbaine de Lille a élaboré, en 1993, un programme d'amélioration de la sécurité et de la convivialité des Résidences basé sur la mise en place, dans les secteurs les plus vulnérables, d'une équipe « d'agents d'ambiance ».

Il s'agit d'une catégorie de personnel qualifié qui est chargé notamment :

- d'assurer une présence active dans les parties communes afin de prévenir toutes les occupations illicites,
- de veiller à la sécurité des équipements collectifs,
- de rassurer les locataires et de faire appliquer les règles de bon voisinage.

Ces agents d'ambiance travaillent en étroite collaboration avec les autres services des agences et du siège de l'OPHLM, les travailleurs sociaux, les services de prévention et la Police Nationale.

Ce dispositif couvre désormais l'ensemble des logements du patrimoine de l'Office situés en sites prioritaires du Contrat de Ville. Les résultats très satisfaisants observés après plus de trois ans de fonctionnement, en particulier l'apaisement ressenti par les locataires, ont conduit l'OPHLM à envisager la reconduction de cette mesure qui est largement approuvée par les Associations de locataires.

La Ville a, dès l'origine, soutenu fortement cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans ses orientations en matière de Politique de la Ville et a contribué à son financement à hauteur de 1 MF en 1993 et de 1,5 MF en 1994 et 1995.

Ce dispositif est également financé pour moitié par une contribution mensuelle de 15 F des locataires, conformément à un accord collectif intervenu entre l'Office et les Associations de locataires en 1993, et que l'Office ne souhaite pas alourdir en raison des difficultés économiques et sociales que ceux-ci rencontrent.

.../...

Afin de permettre la reconduction de ce dispositif, l'Office Public d'HLM de la Communauté Urbaine de Lille sollicite le concours financier de la Ville.

Le plan de financement de cette opération évaluée à un total de 4 813 904 F se présente comme suit :

- Participation de l'Office Public d'HLM de la CUDL :	659 264,00 F
- Participation de la Ville de Lille :	1 500 000,00 F
- Contribution des locataires :	2 654 640,00 F

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- d'allouer à l'Office Public d'HLM de la Communauté Urbaine de Lille une participation financière de 1 500 000 F ;

- d'imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits au budget communal à la ligne intitulée « Agents d'ambiance H.L.M, versement à l'Office Public d'HLM de la CUDL », Chapitre 932.212, article 642.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/696

OBJET**Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs -
Construction d'une « Salle polyvalente - Local Jeunes »
- Appel d'Offres ouvert - Dossier d'exécution**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/13 du 12 février 1996, a adopté les projets de programme d'actions 1996 proposés dans le cadre du Contrat de Ville.

Parmi ceux-ci, figurait la fiche programme d'action intitulée « Construction d'un Local Jeunes » dont l'organisme support est la Ville de Lille.

Par délibération n° 96/164 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a confirmé l'adoption de cette action ainsi que son plan de financement évalué à un coût total de 2 518 891 F.

Ce projet fait l'objet d'une étude architecturale confiée à Monsieur Jean DUPOND, Architecte D.P.L.G., par la Commission d'appel d'offres du 4 juin 1996.

L'élaboration de cet équipement social a été menée en concertation avec Madame la Présidente Déléguée du Conseil de Quartier et les futurs usagers (jeunes et habitants du Quartier). Outre qu'il répond aux besoins des activités de jeunesse et de loisirs, il peut être utilisé par toute la population du Quartier. C'est pourquoi, nous proposons que sa dénomination devienne « Salle polyvalente - Local Jeunes ».

Afin de procéder à l'exécution des travaux de cet équipement composé de deux salles, un dossier technique a été établi en vue d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, et avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse, réunie le 14 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le présent dossier et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/697

OBJETContrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale -
Convention avec le GEDAL pour l'année 1996 -
Prolongation durant le premier trimestre 1997 - Avenant.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/162 du 29 Avril 1996, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention (signée le 30 avril 1996) entre la Ville de Lille et le GEDAL, précisant les modalités d'intervention de ce dernier sur les sites du Contrat de Ville, notamment en ce qui concerne les équipes opérationnelles de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale pour l'année 1996.

Cette convention prend fin le 31 décembre prochain.

Par ailleurs, le GEDAL cessera prochainement ses activités. Une association ad hoc sera créée et prendra en charge, au plus tard le 1er Avril 1997, l'ensemble des activités correspondant au développement social, urbain et économique des Quartiers inscrits en Contrat de Ville : équipes de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, F.I.H.

Il est cependant indispensable de garantir durant les premiers mois de 1997 la continuité des actions entreprises et en particulier le maintien en fonction des équipes opérationnelles.

Aussi, nous vous proposons de prolonger, mois par mois, jusqu'au 31 mars 1997 au plus tard, l'intervention du GEDAL par la conclusion d'un avenant à la convention précitée.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion réunie le 25 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la signature de l'avenant ci-joint entre la Ville de Lille et le GEDAL ;
- inscrire la dépense correspondante évaluée, pour 3 mois, à 1 574 609 F à nos documents budgétaires (ligne "projets d'aménagement de quartier") ;
- solliciter les participations de l'Etat, de la Région, ou de tout autre financeur, dans le cadre du Contrat de Ville ;
- admettre en recettes les subventions ainsi obtenues.

ADOPTÉE à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/698

OBJET

Révision du Tarif des Droits de Place
des Halles et Marchés

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le tarif des droits de place des marchés lillois a été revalorisé pour la dernière fois en 1992.

Il apparaît que ce tarif actuellement en vigueur ne reflète pas, en raison de son uniformité, la diversité de situation des marchés, tant en ce qui concerne leur localisation que leur caractère attractif.

En effet, s'il existe des marchés particulièrement prospères, il en est d'autres qui doivent être soutenus afin de garantir le maintien de leur activité : soit ils constituent le seul point de ravitaillement de certains secteurs auxquels ils apportent leur animation, soit ils sont complémentaires du commerce sédentaire qu'ils contribuent à dynamiser.

Afin de prendre ces éléments en considération, un nouveau tarif vous est proposé, différencié selon le degré d'attrait présenté par les marchés, qui contribuera à inciter les commerçants à s'installer là où la nécessité de leur présence se fait plus impérieuse.

Ces propositions, qui ont été présentées pour avis aux représentants des commerçants non sédentaires sont les suivantes :

- **Pour les commerçants passagers** ; qui ne bénéficient pas d'emplacements réservés, le tarif actuel étant de 4, 00 Francs par mètre linéaire par marché. (Un mètre linéaire représente un mètre de façade sur deux mètres de profondeur soit 2 m²).

	Nouveau Tarif
Marché de Wazemmes, du Concert, Marché aux oiseaux : rue Littré	5, 00 F (5, 00 F par tête pour le marché aux animaux, à l'arrivée du commerçant, rue Littré)
Hellemmes, Faubourg des Postes, Kennedy Marché des Arts	4, 50 F
Fives, Pellevoisin, Bois-Blancs, Saint-Sauveur Varlin, Sébastopol, Déliot, Concorde	4, 00 F
Nouveaux Marchés	3, 50 F

- Pour les commerçants abonnés, qui bénéficient d'un emplacement réservé, le tarif actuel étant de

- 20, 00 F par mètre linéaire, pour un marché par semaine pendant trois mois (soit 13 marchés).

- 50, 00 F par m2 et par mois pour le marché Couvert de la Place Nouvelle Aventure.

	Nouveau Tarif
Wazemmes, Concert	25, 00 F le ml
Hellemmes, Faubourg des Postes, Kennedy	24, 00 F le ml
Fives, Pellevoisin, Bois-Blancs, Saint-Sauveur Varlin, Sébastopol, Déliot, Concorde	23, 00 F le ml
Nouveaux Marchés	22, 00 F le ml
Marché Couvert	51, 00 F le m2

Par ailleurs, seraient fixés à 100, 00 F les droits suivants :

droit de mutation, carte d'abonnement, redevance de première occupation.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'emploi et de l'Insertion réunie le 25 novembre 1996, et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 Décembre 1996 nous vous demandons d'adopter ces tarifs qui seraient appliqués à partir du 1er janvier 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/699

Fédération des Associations Générales Etudiantes (F.A.G.E.)Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,OBJET Organisation de son 7ème congrès national à Lille
du 21 au 24 novembre 1996.
Subvention exceptionnelle

La Fédération des Associations Générales Etudiantes, dont le siège social est à Paris, 87, rue Vergniaud est considérée comme le premier mouvement associatif étudiant de France. Elle regroupe 22 fédérations d'associations locales représentant près de 1.200 associations, amicales et corpos.

Celles-ci offrent des services contribuant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, animent les campus, facilitent l'intégration et concourent à la représentation et à la défense des étudiants.

Elles constituent par ailleurs l'interface avec de nombreux acteurs socio-économiques (entreprises, collectivités locales, établissements culturels et autres partenaires de la vie étudiante).

La FAGE a organisé son 7ème congrès dans les locaux universitaires de Lille et de Villeneuve d'Ascq du 21 au 24 novembre 1996.

Au cours de cette manifestation, qui a réuni plus de 400 participants sur la durée du congrès, la Charte des Associations a été adoptée. Celle-ci concerne la maturation du milieu associatif étudiant et l'amorce d'une nouvelle étape dans son développement.

Par ailleurs, ont eu lieu un colloque intitulé "Environnement, Aménagement et Université des projets partagés", auquel a participé Monsieur François BAYROU, Ministre de l'Education Nationale, ainsi que des ateliers de formation avec outils pédagogiques donnant lieu à l'édition d'un document de formation qui servira de référence ultérieurement.

Messieurs Guillaume RAGUET, Président de la FAGE, et Cyril LONGUEPEE, membre du comité d'organisation, sollicitent une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.200 F à la F.A.G.E.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé : «Congrès. Comités. repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/700

OBJETAssociation Pour l'Amélioration des Conditions d'Hospitalisation des Enfants (A.P.A.C.H.E.). Organisation de son 2ème congrès européen à Lille le 10 décembre 1996. Subvention exceptionnelleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association Pour l'Amélioration des Conditions d'Hospitalisation des Enfants, constituée en 1982 et dont le siège est à Antony, 63, Boulevard Brossolette, reçoit le soutien du Ministère des Affaires Sociales, de la Fondation de France et de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers. Elle regroupe des professionnels de la Santé, de l'Education, de l'Enfance et des Parents, qui considèrent que l'enfant hospitalisé a des droits et des besoins spécifiques qu'ils jugent essentiel de conserver.

Pour un enfant qui vit une hospitalisation, le silence sur la maladie et l'hôpital laisse plus de séquelles que le passage à l'hôpital lui-même.

APACHE a pour but de faire évoluer les comportements du public et des professionnels vis-à-vis de l'enfant hospitalisé, par :

- la prévention des troubles psychologiques observés chez les enfants à la suite d'une hospitalisation par leur information et leur préparation,
- la sensibilisation des adultes aux problèmes de l'hospitalisation des enfants,
- la promotion d'actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie de l'enfant à l'hôpital.

APACHE a organisé à Lille, le 10 décembre 1996, son deuxième congrès européen sur le thème : "Autour de l'enfant hospitalisé et de sa famille, une mosaïque de professions, un réseau de compétences". Il a réuni plus de 500 participants : médecins, pédiatres, personnel soignant, éducateurs, instituteurs, bibliothécaires, bénévoles, étudiants et membres d'associations.

Madame le Docteur Sylvie ROSENBERG-REINER, Présidente de l'Association APACHE, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons ce bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.000 F à l'Association APACHE.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 - article 657 du budget, sous l'intitulé : "Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/701OBJET

Fédération C.G.T des Cheminots.
Organisation de son 37ème congrès
à Lille du 10 au 14 mars 1997.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

La Fédération C.G.T. des Cheminots, dont le siège est à Montreuil, 263, rue de Paris, organise son 37ème congrès fédéral à Lille, du 10 au 14 mars 1997.

Les congressistes seront appelés à discuter sur l'évolution des statuts et les orientations et repères revendicatifs, ainsi qu'à voter sur le document d'orientation et les rapports d'activités et financier.

Cette importante manifestation, qui devrait réunir 1.000 participants environ, permettra également aux congressistes de fêter le 80ème anniversaire de la Fédération et le 60ème de la nationalisation des Chemins de Fer.

Monsieur Claude MARACHE, Secrétaire Fédéral des Cheminots C.G.T., sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 40.000 F à la Fédération C.G.T. des Cheminots.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N°96/702OBJETAssociation des Médecins Experts en Evaluation du Dommage Corporel (A.M.E.D.O.C.). Organisation du 33ème Congrès de la F.F.A.M.C.E. à Lille du 8 au 10 mai 1997. Subvention exceptionnelleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association des Médecins Experts en Evaluation du Dommage Corporel, région Nord, dont le siège social est situé à Lille, 2, rue Gauthier de Chatillon, organise à Lille, du 8 au 10 mai 1997, le 33ème Congrès de la Fédération Française des Associations de Médecins Conseils Experts en Evaluation de Dommage Corporel (F.F.A.M.C.E.) qui regroupe 14 associations régionales.

Le thème de ce congrès concerne : "les séquelles des traumatismes du bassin contenant et contenu". Par ailleurs, une table ronde sera organisée sur la question : "le taux d'I.P.P. doit-il tenir compte des répercussions sur la qualité de la vie ?". Cette interrogation prend beaucoup d'importance en raison de l'évolution actuelle de la jurisprudence.

Cette manifestation devrait réunir 490 participants : experts judiciaires, experts désignés par les sociétés d'assurances, médecins de la Sécurité Sociale, Magistrats et Membres du Barreau.

La visite du Palais des Beaux-Arts et des promenades dans le Vieux Lille sont programmées.

Monsieur le Docteur Pierre HERLEMONT, Président de l'A.M.E.D.O.C. région Nord, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons ce bien vouloir décider, à cette occasion, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 11.760 F à l'A.M.E.D.O.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/703OBJETDivers produits communaux.
Admissions en non valeur.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Monsieur le Trésorier Principal nous a adressé des états relatifs aux sommes proposées comme irrécouvrables après enquêtes et procédures éventuelles.

Ces opérations concernent des produits budgétaires des exercices 1992 et 1994 pour un montant total de 272.504,17 F, consistant plus particulièrement en droits de voirie, frais de mise en fourrière, non restitution d'ouvrages, non paiement de loyers ou de charges, avances, etc..., soit :

- Etat n° 19

* Exercice 1992 141.030,14 F

- Etat n° 21

* Exercice 1994 131.474,03 F

L'irrécouvrabilité de ces ressources ayant été constatée par le Comptable Communal, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996 de bien vouloir admettre en non valeur la somme de 272.504,17 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 970 - article 8285 de la section de fonctionnement du budget de 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/704

OBJET

La Maison des Jeunes. Réhabilitation du Foyer des Jeunes
Travailleurs rue Voltaire. Emprunt de 4.820.736 F
Garantie financière de la VilleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Maison des Jeunes (Foyer de Jeunes travailleurs), association régie par la loi 1901, siégeant à Lille 81, rue de Jemmapes, a pour objet : l'accueil, l'hébergement, l'aide à l'insertion dans la société, des Jeunes de 18 à 25 ans, sans distinction de sexe, d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Par délibération n° 95/268 du 10 avril 1995, le Conseil Municipal a accordé la garantie financière de la Ville à la Maison des Jeunes sise à l'époque, à Lille 18, rue Voltaire, pour le remboursement d'un prêt de 3.172.400 F destiné à financer la réhabilitation de 47 logements rue Voltaire.

Cette Association envisage de poursuivre ce grand projet de restructuration par une nouvelle phase qui comporte l'aménagement de 60 logements et de salles d'activités (restaurant, sports, théâtres) inhérentes à l'ensemble du Foyer.

Pour ce faire, la Maison des Jeunes a obtenu la prime PALULOS auprès de la D.D.E. d'un montant de 1.320.000 F et un accord pour l'octroi d'un prêt lié à cette prime auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les conditions de cet emprunt sont fixées comme suit :

- montant : 4.820.736 F
- durée d'amortissement : 20 ans
- différé d'amortissement de 2 ans
- taux révisable : 4,80 % avec une progression des annuités de 1 %.

La Caisse des Dépôts et Consignations conditionne la réalisation du prêt susvisé à l'octroi de la garantie financière de la Ville, sollicitée par lettre en date du 19 novembre 1996 de Monsieur Luc DEMESTERE, Président de cette Association.

La garantie financière pourrait être accordée à hauteur de 100 % comme le stipule la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 pour les organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de la Maison des Jeunes,
- la convention à passer avec cette Association devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'Association en cause,
- l'Association dénommée "La Maison des jeunes" est constituée conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée dans les conditions légales et jouit, en vertu de la Loi, de la capacité d'emprunter,
- Le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, d'accorder à la Maison des Jeunes la garantie financière à hauteur de 4.820.736 F et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil.

Vu les statuts de la Maison des Jeunes,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par cette Association, en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues.

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 n'appliquant pas la règle de partage du risque pour les garanties accordées à des organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à la Maison des Jeunes, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4.820.736 F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 20 ans dont un différé d'amortissement de deux ans, au taux actuellement fixé à 4,80 % avec une progressivité des annuités de 1 %. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs rue Voltaire à Lille.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où l'Association susvisée, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que la Caisse susvisée discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse des Dépôts et Consignations est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par la Maison des Jeunes et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/705

OBJET

Association Martine Bernard,
Rénovation du Centre d'Hébergement et de Réadaptation
Sociale sis à Lille, 44 rue du Pont Neuf,
Emprunt de 430.000 F. Garantie financière de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs.

L'Association Martine Bernard sise à Lille, 44 rue du Pont Neuf, régie par la Loi 1901, a pour but de mettre à disposition des personnes en difficulté des moyens permettant directement ou indirectement leur promotion individuelle et collective sur le plan culturel et social. Depuis sa création en 1951, cette Association a beaucoup prospéré :

- accueil des sans abri,
- création d'un Centre d'adaptation à la vie active,
- création d'une Maison d'accueil de jour pour familles en errance,
- acquisition d'une maison à Loos pour l'accueil de détenus en chantier extérieur, etc....

Le Conseil Municipal, par délibération n° 94/113 du 7 mars 1994, a d'ailleurs déjà accordé la garantie financière de la Ville pour le remboursement d'un prêt de 220.000 F destiné à financer l'aménagement de l'immeuble 62, avenue du Peuple Belge à Lille en lieu d'accueil et de réinsertion de personnes défavorisées.

Aujourd'hui, l'Association Martine Bernard envisage la rénovation du Centre d'Hébergement sis rue du Pont Neuf en y aménageant 21 chambres et des sanitaires adaptés.

Le coût de cette opération s'élève à 1.800.000 F et serait financé comme suit :

- dotation Etat	900.000 F
- subvention Conseil Départemental	170.064 F
- fonds associatifs	299.936 F
- prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	<u>430.000 F</u>
	1.800.000 F

Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- durée : 15 ans
- taux : 4,80 %

Cependant, la Caisse des Dépôts et Consignations conditionne la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville de Lille, sollicitée par Monsieur Pettier, Directeur de l'Association, par lettre en date du 25 novembre 1996.

La garantie peut être accordée à 100 % comme le stipule la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 pour les organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial.

En égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement du prêt en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'Association Martine Bernard,

- la convention à passer avec cette Association devra prévoir la constitution de toutes les sûretés utiles énumérées dans la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 13 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales et notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques qui sera prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'Association en cause.

- L'Organisme dénommé « Association Martine Bernard » est constitué conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée dans les conditions légales et jout, en vertu de la Loi, de la capacité d'emprunter,

- Le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, d'accorder à l'Association Martine Bernard la garantie financière à hauteur de 430.000 F et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de l'Association Martine Bernard,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu la demande de garantie financière présentée par cette Association en vue de la réalisation de l'emprunt envisagé,

Vu le plan de financement de l'opération et les modalités de remboursement prévues ainsi que le devis estimatif arrêté à la somme globale de 1.800.000 F,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 n'appliquant pas la règle de partage du risque pour les garanties accordées à des organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou familial,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accorde sa garantie financière à l'Association Martine Bernard, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 430.000 F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une période de 15 ans au taux actuellement fixé à 4,80 % et destiné à financer la rénovation du Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale sis à Lille, 44, rue du Pont Neuf.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où l'Association susvisée, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'organisme prêteur susvisé discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse des Dépôts et Consignations est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par l'Association Martine Bernard et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/706 Service Reprographie.

OBJET Contrat location maintenance d'un système
de production DOCUTECH. Avenant n° 1Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/222 du 17 mai 1993, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat de location maintenance d'un duplicateur DOCUTECH 135 PP associé à un copieur RANK XEROX 1090, installés au Service Reprographie, avec la Société RANK XEROX - Z.I. de la Pilaterie à MARCQ EN BAROEUL.

Ce contrat, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification (10 juin 1993) et reconductible tacitement pendant cinq années, dispose qu'une redevance forfaitaire trimestrielle de 95.100 F hors taxes sera versée à la Société RANK XEROX sur la base d'une consommation trimestrielle de 1.680.000 pages dont 480.000 copies pour la seule 1090.

Depuis cette date, nous constatons une baisse sensible des consommations enregistrées sur la XEROX 1090.

Au 1er juillet 1996, l'utilisation de ce matériel laissait apparaître une consommation réelle de 70.000 copies/mois.

Cette constatation nous oblige à réappréhender le contrat initial afin d'obtenir des conditions de maintenance plus conformes à la réalité.

C'est pourquoi, après négociation avec les Etablissements RANK XEROX, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, de conclure un avenant sur la base d'une estimation à 70.000 copies/mois pour la XEROX 1090, l'offre initialement établie pour DOCUTECH demeurant inchangée.

Cet avenant, qui serait effectif à partir du 1er juillet 1996, se décompose comme suit :

- forfait trimestriel incluant 210.000 copies (soit 70.000 copies/mois) : 13.300 F. H.T.;
- coût des copies supplémentaires : 0,04 F. H.T./copie.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/707OBJETSecteur du Mont de Terre
Mesures de protections phoniques complémentairesRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération du 10 Octobre 1994, vous avez décidé la réalisation de travaux de protections phoniques dans le secteur du Mont de Terre, le financement étant assuré à parts égales par la S.N.C.F. et la C.U.D.L.

Le montant des travaux était estimé alors à 1MF H.T.

Les travaux sont terminés, à la satisfaction de tous, leurs prix de revient définitif ressortant à 900.914 Fs HT soit 1.086.500 Fs TTC.

Nous vous demandons :

- de prendre acte de la fin du chantier,
- d'inscrire le complément de financement nécessaire, soit 86.500 francs à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/708

OBJETBudgets primitif et supplémentaire.
Transferts de crédits. Exercice 1996.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations internationales réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre des Décisions Modificatives 1996.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 00 2140 K83	HOTEL DE VILLE ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. ACQUISITION DE MATERIEL	903 59 2147 K83	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. ACQUISITION DE MATERIEL.	16.475,23
900 00 2140 500	HOTEL DE VILLE HELLEMES. HOTEL DE VILLE. ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	903 1 2142 LH9	ECOLES DU PREMIER DEGRE HELLEMES. DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL.	941,34
900 09 132 LH3	BATIMENTS POLYVALENTS HELLEMES. DIVERS BATIMENTS. FRAIS D'ETUDES	908 5 232 5190	LOGEMENTS DE FONCTIONS HELLEMES. ECOLE JEAN JAURES. TRAVAUX DE MODERNISATION	4.113,73
900 4 232 K4	EDIFICES CULTUELS EDIFICES CULTUELS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS	901 1 233 L52	EQUIPEMENT DE VOIES PARVIS DE L'EGLISE SAINT BENOIT LABRE, RUE DES POSTES. ECLAIRAGE PUBLIC	50.000,00
900 4 232 K4	EDIFICES CULTUELS EDIFICES CULTUELS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS	901 5 235 L52	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARVIS DE L'EGLISE SAINT BENOIT LABRE, RUE DES POSTES. AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS	125.000,00
900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	110,52

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	16.000,00
900 9 2150 LH39	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS HELLEMES. ACQUISITION DE VEHICULES	901 5 2147 LH1	ESPACES VERTS. PARCS ET JARDINS HELLEMES. ESPACES VERTS. ACQUISITION DE MATERIEL	19.208,28
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	126.430,44
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	300,00
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	51.100,00
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	904 92 232 K46	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES DIVERS EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX. TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE GROSSES REPARATIONS	1.558,75

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 3

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	908 5 232 K51	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	5.502,33
901 1 235 L9	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PUBLICS. TRAVAUX D'AMELIORATION	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	70.000,00
901 5 235 L34	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS OPERATION DE FLEURISSEMENT DE LA VILLE	903 59 235 494B	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE PLAINE DE JEUX WINSTON CHURCHILL. AMENAGEMENT	4.400,00
901 5 235 L50	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS AVENUE LE CORBUSIER. AMENAGEMENT DE BACS A FLEURS	903 59 235 494B	AUTRES EQUIPEMENTS DE SPORTS & DE JEUNESSE PLAINE DE JEUX WINSTON CHURCHILL. AMENAGEMENT	2.000,00
901 9 2150 L2	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE PARC AUTOMOBILE. RENOUELEMENT DE VEHICULES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	14.984,00
903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	2.400,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	12.891,88
903 50 232 K21	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE DIVERS STADES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	2.641,14
903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	944,71
903 60 232 K94	MONUMENTS MONUMENTS HISTORIQUES. TRAVAUX D'ENTRETIEN	910 36 130 346	MONUMENTS HISTORIQUES PALAIS RIHOUR. RESTAURATION DE L'ORATOIRE ET DE LA TOUR D'ESCALIER. FONDS DE CONCOURS	37.122,00
903 60 235 K66	MONUMENTS MONUMENTS HISTORIQUES. TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN VALEUR	910 36 130 32	MONUMENTS HISTORIQUES EGLISE ST MAURICE. TRAVAUX D'URGENCE SUR LA FLECHE ET LA FACADE OCCIDENTALE. FONDS DE CONCOURS	1.330.000,00
903 60 235 K66	MONUMENTS MONUMENTS HISTORIQUES. TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN VALEUR	910 36 130 346	MONUMENTS HISTORIQUES PALAIS RIHOUR. RESTAURATION DE L'ORATOIRE ET DE LA TOUR D'ESCALIER. FONDS DE COUCOURS	628.000,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 61 2147 331	MUSEES MUSEE DES BEAUX ARTS. ACQUISITION DE MATERIEL	900 00 2127 K73	HOTEL DE VILLE IMPLANTATION ET AMENAGEMENT DU SYSTEME DE VIDEOCOMMUNICATION	1.430,31
903 64 2141 G16	SALLES DE SPECTACLES THEATRES. ACQUISITION DE MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	900 00 2127 K73	HOTEL DE VILLE IMPLANTATION ET AMENAGEMENT DU SYSTEME DE VIDEOCOMMUNICATION	3.000,00
903 64 2141 G16	SALLES DE SPECTACLES THEATRES. ACQUISITION DE MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	910 36 130 346	MONUMENTS HISTORIQUES PALAIS RIHOUR. RESTAURATION DE L'ORATOIRE ET DE LA TOUR D'ESCALIER. FONDS DE CONCOURS	185.000,00
903 64 232 113	SALLES DE SPECTACLES SALLE DE L'AERONEF. TRAVAUX	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	100.000,00
904 60 135 366	POUPONNIERE CRECHES CRECHE LINE DARIEL. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	9.594,77
904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. ACQUISITION DE MATERIEL	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	1.747,68

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
904 60 232 K39	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARA TIONS ET SECURITE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	11.211,75
904 60 232 366	POUPONNIERE CRECHES CRECHE LINE DARTIEL. TRAVAUX D'EXTENSION	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	23.367,02
904 91 232 K42	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET SECURITE	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	10.000,00
904 92 232 K46	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES DIVERS EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX. TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE GROSSES REPARATIONS	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	81,20
904 92 232 K46	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES DIVERS EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX. TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE GROSSES REPARATIONS	914 8 130 110	URBANISME ET HABITATION SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'OSLO	30.000,00
904 92 232 K46	AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES DIVERS EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX. TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE GROSSES REPARATIONS	914 8 130 19	URBANISME ET HABITATION SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CAL-PACT DE LILLE	20.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
908 0 132 P5	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS ARCHITECTES DE QUARTIERS. FRAIS D'ETUDES	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	5.800,00
908 0 132 P5	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS ARCHITECTES DE QUARTIERS. FRAIS D'ETUDES	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	25.000,00
908 0 2147 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. ACQUISITION DE MATERIEL	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	483,88
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	70.806,00
908 5 135 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	904 91 232 K97	EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF POLE D'ANIMATION LESTIBOUDOIS. TRAVAUX DE REFECTION	9.000,00
908 5 232 K51	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS COMMUNAUX. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	900 9 2147 K8	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. SECTEURS TECHNIQUES. ACQUISITION DE MATERIEL	2.400,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
908 5 232 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	66,46
909 235 K58	AUTRES EQUIPEMENTS L'ART DANS LA VILLE. IMPLANTATION DE SCULPTURES ET PEINTURES	900 00 2169 C1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. ACQUISITION D'OEUVRES D'ART	50.000,00
914 8 130 N20	URBANISME ET HABITATION AIDE AU RAVALEMENT. PARTICIPATION DE LA VILLE	909 232 K91	AUTRES EQUIPEMENTS MISE EN VALEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX	350.000,00
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	129.219,28
922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL. & MOBIL. HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	1.579,86

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME, NON RECUPERABLES	934 20 667	MAIRE MUNICIPALITE FRAIS DE MISSION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS	70.000,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME, NON RECUPERABLES	934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	206.000,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME, NON RECUPERABLES	934 240 661	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE TRANSPORT	100.000,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME, NON RECUPERABLES	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	410,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME, NON RECUPERABLES	955 0 609	FRAIS COMMUNS CONTINGENT AUTRES FOURNITURES	100.000,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY.TERME, NON RECUPERABLES	970 8285	CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES ADMISSIONS EN NON-VALEUR	641.868,00
931 1 657	REMUNERATIONS ET CHARGES SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	1.000.000,00
932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	6.200,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 630	BATIMENTS COMMUNAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	964 2 650	LOGEMENT ALLOCATIONS	450.000,00
932 210 6314	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	955 1 633	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	5.000,00
932 210 6340	BATIMENTS COMMUNAUX ELECTRICITE	968 1 6341	HALLES ET MARCHES EAU	2.084,00
932 210 6340	BATIMENTS COMMUNAUX ELECTRICITE	968 2 6341	ETABLISSEMENTS DE BAINS EAU	72.783,00
932 210 6341	BATIMENTS COMMUNAUX EAU	936 0 6341	ESPACES VERTS ET JARDINS EAU	52.773,75
932 210 6341	BATIMENTS COMMUNAUX EAU	945 12 6341	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES HUM. EAU	275.619,37
932 210 6341	BATIMENTS COMMUNAUX EAU	945 13 6341	PISCINES EAU	216.239,35
932 210 6341	BATIMENTS COMMUNAUX EAU	968 2 6341	ETABLISSEMENTS DE BAINS EAU	53.044,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 212 657	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE SUBVENTIONS	1.119.885,92
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	103.000,00
932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	10.000,00
932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	936 0 633	ESPACES VERTS ET JARDINS ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	114,57
932 22 6314	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	908 5 135 K52	LOGEMENTS DE FONCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES. LOGEMENTS DE FONCTIONS. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	3.300,00
932 5 603	FRAIS PAR MATERIEL DE TRANSPORTS CARBURANTS	970 8280	CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES TITRES ANNULES	851,06
934 20 6405	MAIRE MUNICIPALITE COTISATIONS MUNICIPALES	936 9 6405	AUTRES VOIRIES COTISATIONS MUNICIPALES	2.200,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
934 240 609	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	5.000,00
934 240 611	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	934 20 6661	MATRE MUNICIPALITE INDEMNITES AUX ADJOINTS	170.000,00
934 240 611	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	936 0 618	ESPACES VERTS ET JARDINS CHARGES SOCIALES	17.000,00
934 240 611	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	940 10 615	ETAT-CIVIL DEMOGRAPHIE REMUNERATIONS DIVERSES	15.000,00
934 240 630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	900 00 2127 K73	HOTEL DE VILLE IMPLANTATION ET AMENAGEMENT DU SYSTEME DE VIDEOCOMMUNICATION	15.000,00
934 240 630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	100.000,00
934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	900 00 2147 K2	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	5.016,80

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.445,00
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	728,29
936 0 6629	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS OPERATION "VERDISSONS NOS MURS". SUBVENTIONS	370,00
940 11 664	ELECTIONS ET REFERENDUMS FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	12.131,10
940 210 6629	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	12.094,00
940 210 6629	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6620	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS D'IMPRESSION	3.060,00
940 210 6629	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	163,52
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	24.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 14

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	196,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	5.037,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAISONS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	1.463,39
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. POSTES DE DIRECTEURS ET D'ANIMATEURS. SUBVENTIONS	940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	356.917,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	108.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	940 211 657	ANIMATION URBAINE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	85.047,83
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	845,00
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	17.848,09
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	11.700,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
INPUTATION	LIBELLE	INPUTATION	LIBELLE	
940 211 6629	ANIMATION URBAINE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4.050,00
940 230 609	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.600,00
940 230 630	INFORMATION MUNICIPALE LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	934 1 6629	CONSEILS ET ASSEMBLEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3.000,00
940 231 6340	COMMUNICATION PROMOTION DE LA VILLE ELECTRICITE	932 010 633	ATELIERS MUNICIPAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	250,53
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	25.504,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	2.647,32
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	37.360,81
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3.500,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 16

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	6.734,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	12.371,50
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	934 1 601	CONSEILS ET ASSEMBLEES ALIMENTATION	1.500,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	7.300,00
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	4.686,00
940 31 6629	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	422,00
940 32 660	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	1.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS GROUPEMENTS	955 8 657	AIDE SOC. AUX VICTIMES DES GUERRES ET SIN. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PRISONNIERS ET COMBATTANTS DE GUERRE DU NORD	1.600,00
940 33 6629	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 231 831	MUSEE COMTESSE PRELEVEMENTS SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	200.000,00
942 22 6314	POLICE ORDRE PUBLIC ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	451,52
942 22 644	POLICE ORDRE PUBLIC HONORAIRES MEDICAUX ET FRAIS PHARMACEUTIQUES	900 2 2150 M2	ORDRE PUBLIC POLICE MUNICIPALE. ACQUISITION DE CYCLOMOTEURS	209,47
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. SUBVENTIONS	931 0 643	FORMATION PROFESSIONNELLE FRAIS DE SEJOUR ET DE STAGE	42.000,00
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.500,00
942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC PROGRAMME DE PREVENTION DE LA TOXICOMANIE. SUBVENTIONS	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. SUBVENTIONS	2.000,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SERVICES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	2.265,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 18

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	332,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC PROGRAMME DE PREVENTION DE LA TOXICOMANIE. SUBVENTIONS	43.627,07
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. SUBVENTIONS	35.000,00
943 1 607	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE FOURNITURES SCOLAIRES	944 9 607	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES FOURNITURES SCOLAIRES	10.000,00
943 1 607	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE FOURNITURES SCOLAIRES	968 311 645	TRANSPORTS SCOLAIRES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	8.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	931 0 614	FORMATION PROFESSIONNELLE COTISATIONS POUR LA FORMATION ET LA GESTION DU PERSONNEL	32.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	700.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	940 211 618	ANIMATION URBAINE CHARGES SOCIALES	17.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	940 212 611	SERVICE ANIMALIER REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	25.000,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 19

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	942 22 611	POLICE ORDRE PUBLIC REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	230.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	944 40 615	CLASSES DE NEIGE REMUNERATIONS DIVERSES	18.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	944 6 611	GARDERIES DE VACANCES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	23.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	945 233 611	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	70.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	951 21 618	BUREAU MUNICIPAL D'HYGIENE CHARGES SOCIALES	23.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	951 423 611	CRECHE CREPIN ROLLAND REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	40.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	951 80 611	CIMETIERE DE L'EST REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	55.000,00
943 1 611	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	955 9 611	AUTRES AIDES SOCIALES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	81.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 20

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
943 1 618	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE CHARGES SOCIALES	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	250.000,00
943 1 618	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE CHARGES SOCIALES	934 1 6663	CONSEILS ET ASSEMBLEES COTISATIONS DE LA COLLECTIVITE POUR RETRAITE DES ELUS	58.000,00
943 1 618	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE CHARGES SOCIALES	945 230 615	PALAIS DES BEAUX-ARTS REMUNERATIONS DIVERSES	20.000,00
943 1 618	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE CHARGES SOCIALES	951 425 615	CRECHE LINE DARIEL REMUNERATIONS DIVERSES	10.000,00
943 1 618	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE CHARGES SOCIALES	951 428 615	CRECHE FAMILIALE REMUNERATIONS DIVERSES	10.000,00
943 63 6314	CONSERVATOIRE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	865,00
943 64 615	ECOLES DE MUSIQUE REMUNERATIONS DIVERSES	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	100.000,00
944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	932 210 609	BATINENTS COMMUNAUX AUTRES FOURNITURES	1.500,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 12 609	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.386,00
945 18 611	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	945 220 618	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CHARGES SOCIALES	13.000,00
945 18 630	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	502,63
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	8.265,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	932 210 609	BATIMENTS COMMUNAUX AUTRES FOURNITURES	2.000,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5.500,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	3.000,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	800,00
945 18 6629	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	7.500,34

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 22

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 18 6629	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES SPORTIVES ET D'EDUCATION PHYSIQUE	4.000,00
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	7.180,57
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	4.187,50
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	13.000,00
945 20 665	MONUMENTS HISTORIQUES FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	2.248,79
945 220 609	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AUTRES FOURNITURES	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	679,00
945 230 645	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.778,00
945 231 615	MUSEE COMTESSE REMUNERATIONS DIVERSES	945 221 611	BIBLIOTHEQUES DE PRET REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	15.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 231 6314	MUSEE COMTESSE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	903 61 235 G10	MUSEES MUSEE COMTESSE. RESTAURATION D'OEUVRES D'ART. SUBVENTION DE L'ETAT. EMPLOI	21.105,00
945 231 6620	MUSEE COMTESSE FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	2.352,00
945 233 609	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE AUTRES FOURNITURES	903 61 2141 G4	MUSEES MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE. ACQUISITION DE MATERIEL	6.000,00
945 233 661	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE FRAIS DE TRANSPORT	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	560,00
945 235 609	MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOUILLER AUTRES FOURNITURES	903 61 2141 G6	MUSEES MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOUILLER. ACQUISITION DE MATERIEL	1.100,00
945 235 609	MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOUILLER AUTRES FOURNITURES	903 61 2169 G28	MUSEES MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOUILLER. ACQUISITION DE COLLECTIONS	1.000,00
945 241 615	CONSERVATOIRE DIFFUSION ANIMATION REMUNERATIONS DIVERSES	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	350.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 24

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 251 611	THEATRES MUNICIPAUX REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	200.000,00
945 251 618	THEATRES MUNICIPAUX CHARGES SOCIALES	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	750.000,00
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	932 010 633	ATELIERS MUNICIPAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	572,74
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	260,00
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	903 69 2147 344	AUTRES EQUIPEMENTS BEAUX-ARTS VIEILLE BOURSE. ACQUISITION DE MOBILIER	2.574,30
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.040,00
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	8.000,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES CREDITS LOISIRS. SUBVENTIONS	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.500,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES PROJETS CULTURELS DECENTRALISES. SUBVENTIONS	945 280 638	ACTIVITES CULTURELLES PRIMES D'ASSURANCES	9.269,39
945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	3.690,00
945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES ACTIVITES CULTURELLES. SUBVENTIONS	5.000,00
945 280 660	ACTIVITES CULTURELLES FETES ET CEREMONIES	955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	409,00
945 280 6620	ACTIVITES CULTURELLES FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.000,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	850,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	5.750,00
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	526,66

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 26

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280 6629	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	30.000,00
945 281 657	SOCIETES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.600,00
945 282 6629	OFFICE MUN. ET SERVICE DE LA JEUNESSE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	600,00
946 611	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	150.000,00
955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	970 8280	CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES TITRES ANNULES	2.200,00
955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS (ACTIONS DE LIEN SOCIAL ADULTE)	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	5.155,00
955 0 657	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS (ACTIONS DE LIEN SOCIAL ADULTE)	955 9 6620	AUTRES AIDES SOCIALES FRAIS D'IMPRESSION	1.920,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	110.426,00

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 27

ENETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	594,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 1 657	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE CONTRAT ENFANCE. SUBVENTIONS	1.214.000,00
955 2 611	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	934 240 602	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX HABILLEMENT	33.595,00
955 5 601	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ALIMENTATION	932 010 633	ATELIERS MUNICIPAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	381,04
955 5 601	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ALIMENTATION	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	397,50
955 5 601	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES ALIMENTATION	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS DIVERSES	6.000,00
955 5 609	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	934,84
955 5 645	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	4.375,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 28

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 5 6512	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES SECOURS	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	2.423,00
955 5 6512	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES SECOURS	955 5 657	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	3.400,00
955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	3.437,92
955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	710,00
955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	960,00
955 5 660	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	500,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	16.590,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 633	ATELIERS MUNICIPAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	2.000,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	1.097,50
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 66 645	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	9.250,00
955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	3.755,00
955 9 642	AUTRES AIDES SOCIALES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	985,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	2.941,68
961 0 6629	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	4.402,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 30

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	5.184,33
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	99,56
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION AU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DE LILLE	50.000,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE SUBVENTION A IDEFIVES-RESTAUR'FIVES	150.000,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	961 0 657	EXPANSION ECONOMIQUE GENERALE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LILLE PLACE FINANCIERE	15.000,00
964 2 645	LOGEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	970 8280	CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES TITRES ANNULES	10.609,91
964 2 657	LOGEMENT SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	914 8 130 110	URBANISME ET HABITATION SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'OSLO	50.000,00
965 2 621	BATIMENTS IMPOTS FONCIERS ET TAXES FONCIERES	932 210 630	BATIMENTS COMMUNAUX LOYERS; CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	170.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
968 2 609	ETABLISSEMENTS DE BAINS AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.000,00
968 311 645	TRANSPORTS SCOLAIRES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	945 12 6314	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS STADES MUN. ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	3.460,00
968 311 645	TRANSPORTS SCOLAIRES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	8.500,00

ERRATUM

DELIBERATION 96/655 DU 21 OCTOBRE 1996
PAGE 29 LIRE:

RECETTE				
955 1 7379	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PARTICIPATIONS	931 1 7332	REMUNERATIONS ET CHARGES RECouvreMENTS DE TRAITEMENTS	1.163.970,00

MODIFICATIONS APPORTEES AU MONTANT
DE LA DOTATION DE LILLE HELLEMES

- Réduction affectant le chapitre 945.280 - Activités culturelles (Hellemmes)

Article 660 - Fêtes et cérémonies.....21,38 F

- Renforcement affectant le chapitre 945.280 - Activités culturelles (Ville)

Article 638 - Primes d'assurances.....21,38 F

ENETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 32 609	PARRAINAGE JUMELAGE AUTRES FOURNITURES	940 32 657	PARRAINAGE JUMELAGE SUBVENTIONS	800,00
942 3 637	TRAVAUX DE SECURITE TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	932 210 6340	BATIMENTS COMMUNAUX ELECTRICITE	7.000,00
955 9 6629	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 23 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	10.000,00
964 2 6511	LOGEMENT PRIMES	932 210 6340	BATIMENTS COMMUNAUX ELECTRICITE	41.000,00
964 2 6511	LOGEMENT PRIMES	942 01 6314	SIRENES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	48,51
964 2 6511	LOGEMENT PRIMES	945 12 6314	TERRAINS. SALLES DE SPORTS. STADES MUN. ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	17.500,00
964 2 6511	LOGEMENT PRIMES	951 82 606	CIMETIERE FOURNITURES DE VOIRIE	1.776,29

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 34

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
964 2 6511	LOGEMENT PRIMES	951 82 6310	CIMETIERE ENTRETIEN DE TERRAINS	6.560,64
964 2 6511	LOGEMENT PRIMES	962 8 6551	ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE PRIX	6.000,00

EXERCICE 1996

POUPONNIERE

PAGE 35

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
456 01 611	POUPONNIERE MUNICIPALE SOUS-TRAITANCE GENERALE	456 01 6061	POUPONNIERE MUNICIPALE FOURNITURES NON STOCKABLES	1.000,00
456 01 611	POUPONNIERE MUNICIPALE SOUS-TRAITANCE GENERALE	456 01 6068	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	2.500,00
456 01 611	POUPONNIERE MUNICIPALE SOUS-TRAITANCE GENERALE	456 01 615	POUPONNIERE MUNICIPALE ENTRETIEN ET REPARATIONS	1.000,00
456 01 611	POUPONNIERE MUNICIPALE SOUS-TRAITANCE GENERALE	456 01 648	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	4.000,00
456 01 615	POUPONNIERE MUNICIPALE ENTRETIEN ET REPARATIONS	456 01 6068	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	39.000,00
456 01 616	POUPONNIERE MUNICIPALE PRIMES D'ASSURANCES	456 01 626	POUPONNIERE MUNICIPALE FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1.400,00
456 01 625	POUPONNIERE MUNICIPALE DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	456 01 626	POUPONNIERE MUNICIPALE FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	700,00
456 01 6411	POUPONNIERE MUNICIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	456 01 6061	POUPONNIERE MUNICIPALE FOURNITURES NON STOCKABLES	93.000,00
456 01 6411	POUPONNIERE MUNICIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	456 01 6068	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	4.000,00
456 01 6411	POUPONNIERE MUNICIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	456 01 622	POUPONNIERE MUNICIPALE RENUERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	123.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 04/12/96

EXERCICE 1996

POUPONNIERE

PAGE 36

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
456 01 6411	POUPONNIERE MUNICIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	456 01 626	POUPONNIERE MUNICIPALE FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	600,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 232 K10	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DIVERS BATIMENTS ADMINISTRATIFS. AMENAGEMENT	903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	6.366,61
903 61 2147 331	MUSEES MUSEE DES BEAUX ARTS. ACQUISITION DE MATERIEL	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	22.654,00
903 61 235 G23	MUSEES MUSEE DES BEAUX ARTS. RESTAURATION D'OEUVRES D'ART	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	2.502,41
909 235 K58	AUTRES EQUIPEMENTS L'ART DANS LA VILLE. IMPLANTATION DE SCULPTURES ET PEINTURES	903 61 235 331	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. ATRIUM. IMPLANTATION D'OEUVRES D'ART	500.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY. TERME, NON RECUPERABLES	932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS	90.697,22
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY. TERME, NON RECUPERABLES	932 22 6312	BATIMENTS SCOLAIRES ENTRETIEN DE BATIMENTS	33.500,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY. TERME, NON RECUPERABLES	940 211 657	ANIMATION URBAINE GEDAL. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CAMPS AUTONOMES NOEL 96	100.000,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY. TERME, NON RECUPERABLES	944 3 657	CANTINES SCOLAIRES SUBVENTION CAISSE DES ECOLES POUR ACHATS DE JOUETS	110.000,00
930 0 6711	DETTE COMMUNALE RESULTANT D'EMPRUNTS INTERETS DES EMPRUNTS A LG OU MOY. TERME, NON RECUPERABLES	955 0 609	FRAIS COMMUNS CONTINGENT AUTRES FOURNITURES	90.000,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FEIES ET CEREMONIES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	4.000,00
940 211 601	ANIMATION URBAINE ALIMENTATION	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	990,00
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	845,13
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	4.155,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 211 657	ANIMATION URBAINE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	952,17
940 211 660	ANIMATION URBAINE FETES ET CEREMONIES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	994,00
940 211 6629	ANIMATION URBAINE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	30,90
940 230 630	INFORMATION MUNICIPALE LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	934 240 661	HOTEL DE VILLE AUTRES SC'S GENERAUX FRAIS DE TRANSPORT	2.000,00
940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	2.095,00
940 31 601	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES ALIMENTATION	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	1.300,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	4.690,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
943 1 657	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE SUBVENTION AU GEDAL POUR LES CATE	903 1 2142 F7	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER	150.000,00
943 1 6629	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 0 609	FRAIS COMMUNS CONTINGENT AUTRES FOURNITURES	200.000,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	3.000,00
945 231 6620	MUSEE COMIESSE FRAIS D'IMPRESSION	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	1.230,14
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	903 1 135 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	4.839,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS DROITS DE L'HOMME. RELATIONS INTERCULTURELLES ET INTEGRATION	931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	120.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/12/96

EXERCICE 1996

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS DROITS DE L'HOMME. RELATIONS INTERCULTURELLES ET INTEGRATION	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	7.907,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS DROITS DE L'HOMME. RELATIONS INTERCULTURELLES ET INTEGRATION	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	2.341,68
961 4 6405	TOURISME COTISATIONS MUNICIPALES	940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	41.392,55
961 4 657	TOURISME OPERATION TAXIS TOURISTIQUES. SUBVENTIONS	940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	106.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 13/12/96

EXERCICE 1996

POUPONNIERE

PAGE 6

EMETTEUR		RÉCEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
456 01 6411	POUPONNIERE MUNICIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	456 01 633	POUPONNIERE MUNICIPALE VERSEMENT DE TRANSPORT	2.762,00
456 01 6411	POUPONNIERE MUNICIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	456 01 6451	POUPONNIERE MUNICIPALE CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE. PERSONNEL NON MEDICAL	42.634,98
456 01 6411	POUPONNIERE MUNICIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	456 01 6452	POUPONNIERE MUNICIPALE CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE. PERSONNEL MEDICAL	1.523,36

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/709

OBJET

Dotations complémentaires et nouvelles.
Exercice 1996. Décision modificative n° 4

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'exécution budgétaire 1996 nécessite l'adaptation de divers crédits, tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement.

D'autres charges, dont certaines sont couvertes par le emploi de recettes correspondantes doivent, par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

En voici le détail :

SECTION D'INVESTISSEMENT**1) - Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant de l'A.P.	C.P. déjà inscrits	Nouveaux C.P.
901.5	235 L49	Opération "Verdissons nos murs"	200.000,00	100.000,00	100.000,00
901.5	235 L45	Promenade du Maire et du Préfet	900.000,00	500.000,00	400.000,00
903.1	232 K16	Crédits décentralisés Quartier de Moulins. Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation	10.000.000,00	8.750.000,00	350.000,00
903.59	494 B	Plaine Winston Churchill. Aménagement	400.000,00	200.000,00	200.000,00
		<u>Nouvelles Autorisations de programme</u>			
914.8	130 N69A	Secteur du Mont de Terre Travaux de protections phoniques Participation de la Ville	85.500,00	-	85.500,00
914.8	132 N69A	Secteur du Mont de Terre Travaux de protections phoniques Frais d'études	1.000,00	-	1.000,00
914	130 N12	Association de Jeunesse et de Prévention spécialisée. Subvention d'équipement exceptionnelle	25.000,00	-	25.000,00
		Totaux	11.611.500,00	9.550.000,00	1.161.500,00

2) - Recettes

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
901.1	1059 LH45	Hellemmes. Parking PSR. Aménagement. Fonds de concours de l'OPAC du Nord	120.000,00
927	16	Emprunts globalisés	1.041.500,00
Totaux			1.161.500,00

3) - Opérations équilibrées

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
901.5	132 L36	Aménagements paysagers divers. Diagnostic. "Environnement cadre de vie et participation locale" sur l'ilot concorde. Remploi	100.000,00	100.000,00
	1052 L36	Subvention de la Région		
903.51	2147 HX	Salles de sports. Acquisition de matériel. Equipement sportif François Millet. Remploi	42.159,00	42.159,00
	1052 489	Subvention du Conseil Régional		
903.61	2169 G10	Musée Comtesse. Achat d'une coiffeuse d'Henry Gaspard Fieit. Acquisition pour les Musées (FRAM). Remploi	455.000,00	455.000,00
	1052 G10	Subvention du Fonds Régional		
903.61	235 G27	Musée d'Histoire Naturelle. Restauration d'objets ethnographiques. Remploi	43.590,00	43.590,00
	1051 G27	Subvention de l'Etat		
903.63	2141 G15	Bibliothèque Municipale. Acquisition de deux manuscrits des XIVE et XVe siècles. Remploi. (Délib. n° 96/609 du 21 octobre 1996)	83.000,00	83.000,00
	1051 G15	Subvention de la direction du livre		
903.65	2141 G18	Conservatoire National de Région. Vente de trois harpes celtiques. Remploi	21.995,00	21.995,00
	2141 G18	Produit de la vente		
Totaux			745.744,00	745.744,00

4) - Opérations d'ordre

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
900.00	232 1A	Travaux en Régie. Exercice 1995 Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers, de sécurité, de grosses réparations	71.871,12	
903.50	232 K21	Travaux en Régie. Exercice 1995 Divers stades. Travaux de modernisation, grosses réparations. agrandissement	18.390,59	
903.52	232 K24	Travaux en Régie. Exercice 1995 Bassins de natation. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	9.751,30	
909	235 B4	Travaux en Régie. Exercice 1995 Illuminations de fin d'année. Travaux et installations	30.870,02	
927	1152	Prélèvements sur recettes de fonctionnement		130.883,03
Totaux			130.883,03	130.883,03

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) - Dépenses et recettes nouvelles

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
932.010	609	Ateliers municipaux. Autres fournitures Remploi d'un remboursement Caisse des Ecoles	11.430,00	
932.013	609	Confection de calicots Perte de matériel. Remboursements. Remploi	8.600,00	
970	839	Commune Associée d'Hellemmes-Lille - Dotation complémentaire (inscription au Budget d'Hellemmes au 940.31 - 660 relations extérieures)	10.000,00	
977	777	Rôles complémentaires		30.030,00
Totaux			30.030,00	30.030,00

2) - Opérations équilibrées

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
944.3	657	Caisse des Ecoles. Reversement	50.279,02	
931.1	7332	Indemnité des agents en cessation progressive d'activité		50.279,02
945.280	6629 7371	Opération "Faubourg des Musiques". Remploi Subvention de la D.R.A.C.	1.400.000,00	1.400.000,00
955.2	6629 7379	Programme "Emplois de Services". Autres prestations de service. Remploi partiel Subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations	500.000,00	500.000,00
964.2	657 7371	Atelier Logement des Bois-Blancs - Création. Remploi (Délibération n° 96/421 du 24 juin 1996) Subvention Etat Région	40.300,00	40.300,00
		<u>Musée Comtesse</u>		
945.231	609 7002	Photographies. Remploi. Délibération 95/648 du 20/11/95 Produit de la vente	4.930,00	4.930,00
945.231	609 7002	Reproductions de carreaux colorisés. Remploi Délibération 95/784 du 18/12/95 Produit de la vente	4.511,00	4.511,00
945.231	609 615 7006	Visites et animations scolaires à 300 F. Remploi Délibération 95/785 du 18/12/95 Droits d'entrée et de participation	1.550,00 7.750,00	9.300,00
945.231	609 7006	Opération "Parcours des Sens". Remploi Délibération n° 95/782 du 18/12/95 Droits d'entrée	7.900,00	7.900,00
945.231	609 7006	Manifestations spécifiques. Remploi Délibération n° 95/782 du 18/12/95 Droits d'entrée	7.100,00	7.100,00
945.231	609 615 7379	"Découvre ton Quartier, ta Ville, ta Région" Remploi Participation du Crédit Municipal	20.000,00 40.000,00	60.000,00
945.231	615 7006	Visites et animations scolaires à 200 F. Remploi Délibération n° 95/785 du 18/12/95 Droits d'entrée et de participation.	26.800,00	26.800,00
945.231	615 7006	Visites et animations scolaires à 250 F. Remploi Délibération n° 95/785 du 18/12/95 Droits d'entrée et de participation	10.500,00	10.500,00
945.231	615 7006	Animation "Divertissons-nous au Musée". Remploi Délibération n° 96/46 du 12/02/96 Droits d'entrée	2.830,00	2.830,00

2) - Opérations équilibrées (suite)

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
945.231	6620	"Découvre ton quartier, ta Ville, ta Région" Remploi. Délibération du 16/12/96	40.000,00	40.000,00
	7379	Participation de la Fondation de France		
945.231	6629	Exposition "Géants et Dragons". Remploi Délibération n° 96/409 du 24.06.96	72.675,00	72.675,00
	7006	Droits d'entrée		
945.231	6631	Exposition "Géants et Dragons". Remploi Délibération n° 96/409 du 24/06/96	13.042,00	13.042,00
	7002	Produit des ventes		
Totaux			2.250.167,02	2.250.167,02

3) - Opérations d'ordre

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
930.5	831	Prélèvements sur recettes de fonctionnement	130.883,03	
931.1	782	Travaux d'investissement en régie. Année 1995. Personnel		58.590,00
932.010	782	Travaux d'investissement en régie. Année 1995. Ateliers municipaux		72.293,03
Totaux			130.883,03	130.883,03

RECAPITULATIF

	Dépenses	Recettes
Investissement	2.038.127,03	2.038.127,03
Fonctionnement	2.411.080,05	2.411.080,05
Totaux	4.449.207,08	4.449.207,08

Il convient également de passer les opérations résultant de la délibération de virements de crédits, de fonctionnement à investissement, afin d'équilibrer section par section les documents prévisionnels 1996 soit une inscription complémentaire au niveau des chapitres :

Dépenses

Chapitre 930.5 - Article 831 "Prélèvements sur recettes de fonctionnement" : 482.789,11 F

Recettes

Chapitre 927 - Article 1152 "Prélèvements sur recettes de fonctionnement" : 482.789,11 F

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur l'inscription de ces dotations complémentaires ou nouvelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/710OBJETPouponnière. Dotations nouvelles. Exercice 1996.
Décision Modificative n° 2Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Un titre de recettes d'un montant de 8.396,64 F a été émis en vue de récupérer une somme versée à tort.

Il convient donc de constater cette recette au compte 7583 : Remboursement de frais et prévoir son emploi au compte 6415 : Personnel non médical de remplacement.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons ce bien vouloir ratifier cette Décision Modificative n° 2.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/711

OBJETBudgets 1996 et 1997.Financement de la section d'investissement.Conclusion d'un accord bancaireavec le Crédit Local de France - Groupe Dexia.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le niveau actuel des taux d'intérêt observés sur les marchés financiers a atteint un nouveau plancher historique.

L'ensemble des analystes que nous avons contactés considèrent aujourd'hui qu'il est prudent d'anticiper un rebond de ces taux d'intérêt.

Dans le cadre du budget 1996, nous avons récemment lancé une consultation visant à mobiliser l'emprunt correspondant à notre besoin de financement de l'exercice sur une durée de 15 ans.

La meilleure offre proposée émane de C.L.F. - Groupe Dexia - qui, sur la base d'une cotation indicative effectuée le 3 décembre 1996, nous propose un produit Euro à un taux fixe de 3,85 % pour une période allant de la date de mobilisation des fonds au 1er janvier 1999 et pour la durée résiduelle du prêt un adossement à LIBOR Ecu 12 mois post-fixé - 0,05 %.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette proposition, C.L.F. - Groupe Dexia a accepté, à notre demande, de passer sur ces mêmes bases un accord de financement du budget 1997 avec une partie taux fixe cotée le trois décembre à 3,90 ou 3,92 % selon la date de tirage des fonds et une deuxième phase en Libor Ecu 12 mois post-fixé - 0,05 %.

Dans ce contexte, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996 :

1°) de décider la passation d'un accord biennuel (1996-1997) de financement sur la base d'un contrat Euro avec C.L.F. - Groupe Dexia pour un montant global de 150 MF, cet accord restant conditionné pour 1997 à l'inscription budgétaire effective du recours à l'emprunt.

2°) de décider la réalisation d'un prêt de 64.676.000 F sur une durée de 15 ans au titre du financement de la section d'investissement 1996 sur la base du montage sus-indiqué, avec fixation du taux résultant de la cotation enregistrée au jour de l'opération, soit 3,98 % pour la période taux fixe et d'autoriser M. le Maire à signer les documents contractuels en résultant,

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996
N°96/712

OBJET Instruction comptable M14. Amortissement des biens.
Modification.

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/659 du 21 octobre 1996, il a été notamment décidé de fixer à 10.000 F le seuil des biens «de peu de valeur» visés par le décret 96/523 du 13 juin 1996, et de les amortir ainsi globalement chaque année au taux de 100 %.

Nous vous proposons de ramener ce seuil à 4.000 F.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons ce bien vouloir décider de ramener à 4.000 F le seuil des biens de «peu de valeur» à amortir chaque année au taux de 100 %.

ADOPTÉE à l'unanimité

Année	Montant	Description	Montant
2001	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2002	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2003	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2004	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2005	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2006	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2007	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2008	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2009	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2010	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2011	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2012	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2013	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2014	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2015	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2016	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2017	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2018	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2019	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2020	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2021	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2022	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2023	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2024	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2025	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2026	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2027	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2028	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2029	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000
2030	100.000	Amortissement des biens de peu de valeur	100.000

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/713

OBJETInstruction Comptable M14.

Rapport de Monsieur le Maire

Mécanisme des charges à répartir.

Mesdames, Messieurs

Au titre de l'instruction M12, les collectivités ont la possibilité de répartir dans le temps, certaines charges de fonctionnement, afin d'une part de rattacher à un exercice déterminé les charges le concernant effectivement et d'autre part, d'en étaler le poids sur la section de fonctionnement.

La M14 réaffirme ce principe en précisant la nature des charges pouvant donner lieu à étalement et les conditions d'application de ce principe.

C'est à ce titre que nous vous demandons d'arrêter les décisions suivantes :

① Frais d'acquisition des immobilisations

Il est proposé d'étaler les droits de mutation, les commissions et frais d'actes sur une durée de cinq ans.

② Les subventions d'équipement versées à des tiers

Il est proposé un étalement des subventions d'équipement versées à des tiers sur une durée de cinq ans.

La durée d'étalement des fonds de concours versés aux organismes publics est, quant à elle, proposée à 15 ans, durée habituelle de mobilisation des emprunts de la Ville en matière immobilière.

③ Frais d'émission des emprunts obligataires

Il est proposé d'étaler les frais de publicité et les diverses commissions dus aux organismes bancaires sur la durée de l'emprunt auquel ils se réfèrent.

④ Pénalités de renégociation de dette

A condition qu'elles soient capitalisées, il est proposé d'étaler ces pénalités sur la durée résiduelle de l'emprunt.

⑤ Frais d'études, de réorganisation ou de restructuration des services.

Il est proposé de les étaler sur cinq ans.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996, nous vous prions de bien vouloir accepter ces propositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/715

OBJETBudget Primitif 1997. Programmes d'équipement.Loi du 5 janvier 1988. Article 15.Autorisation d'ouverture de crédits.Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, il s'avère nécessaire de prévoir quelques autorisations de crédits de manière à permettre la continuité des travaux en cours d'exécution.

Dans ce domaine, l'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 prévoit que le Maire, peut (sans attendre le vote du Budget Primitif) engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (dépenses totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16) sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Dans ce contexte, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, l'ouverture des crédits suivants (Nomenclature M14) :

Chapitre	Article	Fonction	Libellés	Montant
20	2031	251	Immobilisations incorporelles. Frais d'études. Salle de sports. Lycée Montebello	150.000
21	2188	251	Autres immobilisations corporelles. Construction. Acquisition de cages de buts et de paniers de Basket	300.000
23	2313	022	Immobilisations en cours. Constructions. Hellemmes. Hôtel de Ville. Travaux de bâtiments	250.000
23	2312	652	Immobilisations en cours. Terrains. Hellemmes. Espaces verts. Travaux d'aménag.	103.000
23	2313	43	Immobilisations en cours. Constructions. Hellemmes. Foyer Leroy. Réfection de la toiture	180.000
23	2313	022	Immobilisations en cours. Constructions. Hellemmes. Centre Technique Municipal. Travaux d'aménagement	100.000
23	2315	251	Immobilisations en cours. Installations, matériel et outillage techniques. Hellemmes. Salle de sports Duquesnoy. Travaux d'aménagement	70.000
23	2313	20	Immobilisations en cours. Constructions. Hellemmes. Bât. polyvalent 31, rue J. Guesde Travaux	150.000
23	2313	20	Immobilisations en cours. Constructions. Hellemmes. Espace des Acacias. Travaux d'aménagement	70.000
23	2313	234	Immobilisations en cours. Constructions. * Musée des Beaux-Arts. Rénovation	22.000.000
23	2313	251	Immobilisations en cours. Constructions. Friche Roquette. Aménagement d'un pôle sportif	1.500.000

Chapitre	Article	Fonction	Libellés	Montant
23	2313	242	Immobilisations en cours. Constructions. Déflocage de la salle des fêtes de Fives	300.000
23	2312	252	Immobilisations en cours. Terrains. Chantier Ecole Plaine Winston Churchill	123.500
23	2312	251	Immobilisations en cours. Terrains. Mise aux normes de sécurité des structures sportives. Terrains J.	150.000
23	2313	242	Immobilisations en cours. Constructions équipements socio-éducatifs. Travaux	350.000
23	2313	251	Immobilisations en cours. Constructions. Stade Grimonprez-Jooris. Travaux de rénovation	100.000
23	2318	234	Immobilisations en cours. Autres immobilisations corporelles. Musée des Beaux-Arts. Dépôts des plans reliefs	600.000

* Les recettes restant à inscrire pour la rénovation du Musée des Beaux-Arts s'élèvent à 26 MF.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996
N° 96/716

OBJETAssociations. Avances sur subventions 1997

Rapport de Monsieur le Maire.
Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du vote du budget primitif, il est nécessaire d'octroyer des avances sur subventions pour l'année 1997 aux associations suivantes :

- LOSC	5.000.000 F
- Maison de l'Habitat.....	65.000 F
- Office du Tourisme.....	1.225.000 F
- Centre Communal d'Action Sociale	3.000.000 F
- Organisations syndicales	
* Force Ouvrière.....	135.000 F
* C.G.T.....	135.000 F
* C.F.D.T.....	135.000 F
* C.F.T.C.....	25.000 F
* C.G.C.....	12.000 F
* FEN	50.000 F
* Union Régionale C.F.D.T.....	60.000 F

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons ce bien vouloir décider le versement des avances sur subventions au titre de l'exercice 1997, telles que reprises ci-avant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/717OBJETContrat d'association des écoles privées de Lille
Avance de la Ville pour la scolarité 1996/1997Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 93/694 du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal a autorisé la Ville de LILLE à signer avec la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, un accord fixant le montant du forfait annuel accordé aux élèves de l'enseignement primaire et maternel privé pour une période de trois ans.

Cette période est arrivée à expiration et de nouvelles négociations sont actuellement engagées.

Dans l'attente de l'accord final et ainsi qu'il avait déjà été précédemment négocié, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996, de bien vouloir accorder une avance sur la base de la participation forfaitaire antérieurement actée, représentant 40 % du montant des sommes allouées au titre de la scolarité 1995/1996, soit 4 011 848,78 Frs.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/718

OBJET

**Exercice des mandats locaux
Indemnités de fonction
Fixation des taux**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

Lors des séances des 3 Juillet et 18 Décembre 1995, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonction allouées aux élus municipaux en application de la loi n° 92-108 du 3 Février 1992.

Toutefois, il y a lieu de procéder, conformément au souhait exprimé par certains élus à une modification de la répartition de l'enveloppe entre le Maire et ceux des élus municipaux ayant reçu une délégation.

Ainsi, dans le cadre de l'enveloppe Madame Martine AUBRY percevra **10 884,96 francs** soit 49,5229 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, ainsi que la partie de l'écêtement de l'indemnité de Monsieur le Maire, antérieurement versée à Monsieur Jean-Louis FREMAUX.

Monsieur Jean-Louis FREMAUX percevra dans le cadre de l'enveloppe **1 272,21 francs** soit 5,7881 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1er Janvier 1997.

Enfin, Monsieur Georges PETITE, appelé à remplacer M. Karl LANG, Conseiller Municipal démissionnaire, percevra une indemnité de fonction égale à 7,5 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique soit **1 648,47 francs** à compter du 1er Août 1996.

Toutes les autres dispositions de la délibération du 18 Décembre 1995 restent inchangées.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 Décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/719

OBJET**CONTRAT DE CREDIT BAIL AVEC
LA SOCIETE BULL FINANSERVICES
AVENANT N° 1**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par Délibération N° 94/128 du 7 Mars 1994, le Conseil Municipal a accepté la signature d'un Contrat de Crédit-Bail d'une durée de 48 mois avec la Société BULL FINANSERVICES pour le financement du système central BULL DPS7000/450.

Aujourd'hui, BULL annonce une nouvelle gamme de matériel modulaire, les DPS7000/C.

Compte-tenu des évolutions technologiques et des transpositions d'applications vers de nouveaux environnements dits ouverts, la charge du système central actuel sera diminuée dans les deux à quatre ans.

Aussi, nous vous proposons d'intégrer les évolutions de la gamme des machines DPS7000 afin de disposer d'un système modulaire nous permettant de réduire la puissance dès que cela sera nécessaire.

Par ailleurs, dans le contrat de Crédit-Bail actuel, nous louons un système DPX20/460 qui sert de passerelle de communication entre le réseau NOVELL et le DPS7000.

Nous vous proposons de remplacer ce système par un système EPOCH BACK UP qui nous permet à la fois de disposer d'un système UNIX de nouvelle génération (ESCALA M104) et d'un système de sauvegarde centralisée équipé de 10 cartouches pour un volume total de 140 giga-octets.

Ces opérations induisent une économie en terme de location et de maintenance.

Aujourd'hui, notre Contrat de Location porte sur un montant de 277.127,00 Frs H.T. trimestriel et la Maintenance s'élève à 16.621,00 Frs H.T. par mois, soit une dépense annuelle de 1.577.399,00 Frs T.T.C.

La migration du DPS7000/450 vers son équivalent le DPS7000/C40 dans le cadre d'une location de 24 mois puis d'un système modèle C30 pendant une durée de 24 mois et l'évolution du DPX20/460 vers un ESCALA M104 porte le montant de la location trimestrielle à 241.950,00 Frs H.T. et le montant de la Maintenance à 7.414,00 Frs H.T. par mois.

Soit une dépense annuelle de 1.274.463,00 Frs T.T.C. la première année, une dépense annuelle de 1.369.689,00 Frs T.T.C. la deuxième année (la première année, la machine étant

sous garantie, nous n'avons pas de maintenance à payer), une dépense annuelle de 1.115.152,00 Frs T.T.C. à partir de la troisième année (puisque le DPS7000/C40 pourrait évoluer vers un modèle C30 moins puissant).

L'économie sur quatre ans s'élève donc à 1.435.140,00 Frs T.T.C.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer l'Avenant N° 1 au Contrat de Crédit-Bail conclu avec la Société BULL FINANSERVICES.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°996/720

OBJET**ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION
AVEC L'AERONEF**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Afin de mettre en place des systèmes de gestion structurants visant à améliorer le fonctionnement de l'AERONEF, la Ville de Lille envisage la mise à disposition de moyens informatiques auprès de cette Association.

Ces matériels correspondent à :

- un micro-ordinateur équipé d'une imprimante thermique pour le système de Billetterie,
- un micro-ordinateur et une imprimante laser pour les Services Techniques,
- un micro-ordinateur avec imprimante laser pour le Service Comptable.

La Ville de Lille reste propriétaire des matériels quelque soit le devenir de l'Association.

La dépense engagée s'élève à 99.453,97 Frs T.T.C. La Maintenance sera prise en charge par la Ville de Lille et imputée sur la subvention générale de Fonctionnement déterminée annuellement.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 Décembre 1996, nous vous proposons d'établir une Convention entre la Ville de Lille et l'AERONEF reprenant les dispositions sus-évoquées.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/721

OBJETCrédits décentralisés - aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les présidents de quartier, après délibération des conseils de quartier, disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains de ces conseils de quartier se sont réunis récemment et ont adopté les rapports dont vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

QUARTIERS : AIDES FINANCIERES

Quartiers	Objet	Bénéficiaire	Aide accordée	Imputation	
VAUBAN- ESQUERMES	- voyage pédagogique en Grande-Bretagne pour des élèves du collège Mme De Staël	Coopérative du collège Mme De Staël	1 650 F	945.280 - 657	
	- achat de livres pour la bibliothèque de l'école Littré	Coopérative de l'école Littré	2 000 F	945.280 - 657	
	- renouvellement de matériel pour le club de gymnastique	Club de gymnastique volontaire	2 000 F	945.280 - 657	
	- participation du quartier aux activités du centre de loisirs sans hébergement	Association Familiale de Lille	12 000 F	945.18 - 657	
	- organisation d'une classe de découverte.	Coopérative de l'école Sainte-Philomène	1 500 F	944.9 - 657	
	- action pédagogique sur la lecture.	Coopérative de l'école Littré	500 F	944.9 - 657	
	- participation de jeunes Sénégalais à un chantier sur le quartier.	Association du Partenariat Lille-Saint-Louis du Sénégal.	2 000 F	945.18 - 657	
	- Fête de fin d'année des écoles primaires du quartier.	Coopérative de l'école Mme De Maintenon	5 000 F	945.280 - 657	
	- organisation par les étudiants des facultés catholiques d'un grand carnaval sur le quartier, sur le thème « les Jeux Olympiques Lille 2004 ».	Fédération des Etudiants des Facultés Catholiques.	5 000 F	940.31 - 657	
WAZEMMES	- aide au développement de la bibliothèque annexe et aux activités périscolaires des écoles publiques du quartier.	- Coopérative des écoles : . Rollin Quinet . Lavoisier . Gounod . Viala Voltaire . Camille Desmoulins . Ampère . André . Decroly . Boucher de Perthes	2 000 F 2 000 F 2 000 F 2 000 F 2 000 F 2 000 F 2 000 F 2 000 F 2 000 F	944.9 - 657	
	- reportage photos sur le thème « les Villes d'Europe » : échange entre les élèves du collège Mme De Staël et celui de Porto-Vecchio	- association « Lille aux Livres »		3 000 F	945.280 - 657
	- projet pédagogique pour des élèves de 5ème du collège Jean Macé	Coopérative du collège Mme De Staël		1 690 F	945.280 - 657
	- déplacement près d'Hesdin dans le cadre d'un projet pédagogique pour des élèves du lycée Montebello.	Coopérative du collège Jean Macé		780 F	945.280 - 657
		Coopérative du lycée Montebello.		2 800 F	945.280 - 657
BOIS-BLANCS	Fêtes de Noël pour les écoles du quartier.	Coopératives des écoles du quartier.	5 500 F	940.211 - 657	

LILLE-SUD	<ul style="list-style-type: none"> - attribution de colis de fin d'année aux adhérents de l'association C.A.T.M. - animations pour les fêtes de fin d'année. 	Association C.A.T.M. (Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc). Union Commerciale de la rue du Fg des Postes	1 000 F <i>(sur les crédits 97)</i> 25 000 F . 12 500 F . 12 500 F <i>(sur les crédits 97)</i>	<i>Sera déterminée en fonction de la M 14</i> 940.211 - 657 <i>Sera déterminée en fonction de la M 14</i>
FIVES	<ul style="list-style-type: none"> - achat de matériel et de fourniture pour les ateliers d'art graphique à destination des jeunes et des adultes du quartier. - frais d'organisation de concerts dans le quartier. - renouvellement du matériel musical de l'association des majorettes de Fives - achat de matériel pédagogique et ludique. - opération portes ouvertes dans le cadre des activités de promotion de la peinture, en faveur des habitants du quartier. 	Association Départementale « Culture et Liberté » Club Orphéonique Fivois. Association « les Coccinelles de Lille-Fives ». Association d'animation du Petit Maroc Association Nord Promotion Loisirs.	2 500 F 1 500 F 2 500 F 2 600 F 2 500 F	945.280 - 657 945.280 - 657 940.211 - 657 940.211 - 657 945.280 - 657
FAUBOURG DE BETHUNE	Journée d'activités de plein air pour les élèves de seconde.	Association sportive du lycée Montebello.	960 F	945.18 - 657
LILLE-CENTRE	<ul style="list-style-type: none"> - voyage familial à Euro-Disney et ouverture d'un club photo en faveur des habitants du quartier. - aide au démarrage de l'association « Bouge Ton Saulx ». - animations organisées à l'occasion du Marché de Noël. - projets d'écoles ou projets pédagogiques pour différents établissements scolaires du quartier. - création d'un catalogue du rêve en faveur des personnes âgées en situation de précarité, d'isolement, de dépendance. - illuminations de fin d'année. - illuminations de fin d'année. 	Centre Social du Parc des Expositions. Association « Bouge Ton Saulx ». Association des commerçants du secteur Rihour/Vieille Comédie/Fossés. Coopératives des écoles : . les P'tits Pouchins . Mozart/Pasteur . Boufflers . Wicar . Récamier . Pasteur Association « les Petits Frères des Pauvres » Association des commerçants de la rue Esquermoise. Association des commerçants du secteur Rihour/Fossés/Vieille Comédie.	10 000 F 4 000 F 30 000 F 1 650 F 5 000 F 3 000 F 3 000 F 1 600 F 1 500 F 3 400 F 7 000 F 3 000 F	940.211 - 657 945.211 - 657 940.280 - 657 940.211 - 657 955.5 - 657 940.211 - 657 940.211 - 657
VIEUX-LILLE	- activité d'éveil musical pour les enfants de l'école Gutenberg	Association des parents d'élèves de l'école Gutenberg.	2 500 F	945.280 - 657

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/722

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursMise aux normes du Stade Grimonprez-Jooris
Travaux de Rénovation
Procédure d'appel d'offres

La procédure officielle et réglementaire d'homologation des enceintes sportives ouvertes au public oblige les propriétaires de ces installations à effectuer d'importants travaux de rénovation pour la mise en conformité aux nouvelles réglementations.

Le stade Grimonprez-Jooris est concerné par cette procédure applicable aux stades qui accueillent le championnat de football de 1ère division.

Un projet de restructuration du stade Grimonprez-Jooris, élaboré par les services de la Ville a déjà été présenté à la Ligue Nationale de Football qui a émis un accord de principe à l'esquisse proposée.

Les textes officiels fixent l'échéancier de réalisation des travaux au 31 décembre 1997 et la date limite pour obtenir l'homologation du stade est arrêtée, par la Ligue Nationale de Football, au 24 janvier 1998.

Il convient maintenant de prévoir le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de procéder à l'attribution des marchés de la première phase de travaux, conformément aux articles 295 à 300 du code des marchés publics.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le lancement de cette consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/723OBJETObjet : suppression de l'emploi de Responsable
du Service de l'Audio-visuelRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 4 mai 1982, un emploi spécifique de « Responsable du Service de l'Audio-visuel » a été créé. Cette création a été motivée par des besoins de service particuliers, aucun emploi statutaire ne permettant d'y répondre.

Ces besoins ayant évolué depuis, le maintien de ce poste au tableau des effectifs ne se justifie plus à ce jour.

De plus l'agent, suite à une réorganisation dans le fonctionnement des services n'assure plus les fonctions de cet emploi.

Après consultation du Comité Technique Paritaire, conformément à l'article 97 de la loi du 26 Janvier 1984 et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales qui s'est réunie le 10 décembre 1996, il est proposé de supprimer ce poste au tableau des effectifs 97.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/724OBJET**Affectation dans les services de
la Ville de Lille de trois appelés du contingent,
dans le cadre du service national dans les Villes.****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille envisage d'affecter dans ses services trois appelés du contingent dans le cadre du service national dans les villes, conformément à la convention bipartite signée entre la Préfecture du Nord et la Ville de Lille, en application du protocole d'accord du 16 juillet 1992 entre le Ministre de la Défense et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, et le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de la Ville.

Les intéressés, après avoir reçu une instruction initiale d'un mois, seront affectés :

- L'un au service de l'Action Humanitaire où il sera chargé du soutien aux initiatives humanitaires lilloises, du suivi des courriers et des demandes diverses en lien avec l'Elu de référence, de la participation à des réunions en vue de mener des actions particulières - suivi des actions, d'aide aux réalisations.

- Les deux autres au service de l'Animation - Jeunesse où ils seront chargés de l'aide à l'animation sportive des terrains sportifs de proximité des quartiers de la Ville, et, du développement d'un partenariat avec les équipements de proximité et les acteurs sociaux locaux.

La durée de leur affectation sera de 9 mois.

Pendant cette période de mise à disposition, outre la solde des militaires versée par l'Etat, les appelés percevront une indemnité forfaitaire de 1700 francs par mois, versée par la collectivité d'accueil et destinée à couvrir des prestations telles que logement, alimentation, habillement, transport.

En conséquence, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, du 10 décembre 1996, nous vous demandons d'autoriser l'inscription de cette dépense, imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/725

OBJET Actualisation du régime indemnitaire
concernant les fonctionnaires territoriaux.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La construction du régime indemnitaire de la Fonction Publique territoriale déterminée par référence à la Fonction Publique de l'Etat, fondée sur le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié et sur la base de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984, complété par les décrets 1059 du 1er octobre 1992, 1305 du 15 décembre 1992, se trouve maintenant réalisée pour l'essentiel des cadres d'emplois.

Cependant, certaines modifications résultant des accords Durafour ont entraîné une refonte des grilles par grade et par filière. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de revoir l'ensemble du régime indemnitaire concerné par le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, ceci afin d'en préciser la nature, les conditions d'attribution, la fixation des taux moyens et de vous proposer par cette nouvelle délibération d'appliquer les dispositions ci-après étant précisé que cette délibération annule et remplace toutes celles prises précédemment dans ce cadre ainsi que les conditions d'octroi.

① **Les Différentes indemnités et primes
concernées par le décret du 6 septembre 1991**

A) Primes et Indemnités liées aux grades et communes aux diverses filières :

à savoir :

1. Les indemnités pour travaux supplémentaires
2. l'enveloppe indemnitaire

① **Indemnités pour travaux supplémentaires**

- **Indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

fondée sur le décret 50-1248 du 6 octobre 1950 modifié.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires constituent un accessoire au traitement de base, attribué pour toute heure effectuée au delà de la durée légale de service et dans les conditions et limites réglementaires. Ne peuvent être considérés comme travaux supplémentaires les travaux quelque soit leur nature qui ont été accomplis entre l'ouverture de la séance normale du matin et la clôture de la séance normale du soir.

sont concernés par cette indemnité : les agents titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois sur un indice dont la rémunération est au plus égale à celle afférente à l'indice brut 380.

Personnel concernés par les IHTS	
Filière administrative	attaché 1er échelon Rédacteur jusqu'au 7ème échelon inclus Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif Agent administratif qualifié Agent administratif
Filière technique	Technicien territorial jusqu'au 7ème échelon inclus Contrôleur jusqu'au 7ème échelon Agent de maîtrise principal jusqu'au 5ème échelon inclus Agent de maîtrise qualifié Agent de maîtrise Agent technique en chef Agent technique principal Agent technique qualifié Agent technique Agent de salubrité en chef Agent de salubrité principal Agent de salubrité qualifié Agent de salubrité Chef de garage principal Chef de garage Conducteur spécialisé de 2ème niveau Conducteur spécialisé de 1er niveau Conducteur Agent d'entretien qualifié Agent d'entretien
Filière sociale	ATSEM de 1ère et 2ème classe Agent social qualifié de 1ère et 2ème classe Agent social Auxiliaire de puériculture principal Auxiliaire de puériculture Auxiliaire de soins principal Auxiliaire de soins
Filière culturelle	Assistant qualifié de conservation de 2ème classe jusqu'au 5ème échelon inclus Assistant de conservation de 2ème classe jusqu'au 7ème échelon Agent qualifié du patrimoine hors classe Agent qualifié du patrimoine de 1ère classe Agent qualifié du patrimoine de 2ème classe Agent du patrimoine de 1ère classe Agent du patrimoine de 2ème classe
Filière sportive	Educateur de 2ème classe jusqu'au 7ème échelon inclus Opérateur principal Opérateur qualifié Opérateur Aide opérateur Gardien de Police Gardien de Police principal
Filière des agents de Police Municipale	Gardien de Police principal

En application du décret 91-782 du 13 août 1991 modifié, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires et agents en possession des grades de débouchés des différents cadres d'emplois situés dans les échelles E4 et E5, au delà du seuil constitué par l'indice brut 380.

Limitation individuelle.

Un fonctionnaire ne peut obtenir une rémunération de travaux supplémentaires supérieure à 25 heures par mois.

Toutefois les heures supplémentaires accomplies les dimanches et jours fériés, la nuit, n'entrent pas en ligne de compte dans cette limitation

Ces indemnités sont non cumulables avec les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, un logement pour nécessité absolue de service, le bénéfice d'indemnités journalières de mission, l'indemnité pour travail dominical des personnels de surveillance.

- **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires**

Elles trouvent leur fondement à l'article 3 du décret 91- 875 du 6 septembre 1991 modifié, instituées respectivement par les décrets du 6 octobre 1950 et du 19 juin 1968, relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux et permet le versement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents de certains cadres d'emplois du fait des travaux supplémentaires qu'ils effectuent et des sujétions qui leur sont imposées dans l'exercice de leurs fonctions compte-tenu des responsabilités selon le niveau hiérarchique et des postes des fonctionnaires concernés. Elle doit être versée aux fonctionnaires territoriaux dans le respect des règles d'équivalence entre les cadres d'emplois territoriaux et les corps de la fonction publique de l'Etat.

Un arrêté ministériel fixe selon les corps et grades de la Fonction Publique de l'Etat, les taux moyens servant au calcul des indemnités.

L'arrêté ministériel du 15 mai 1996 est venu réviser les modalités d'attribution de l'I.F.T.S.

L'enveloppe globale est calculée en multipliant pour chaque catégorie le taux moyen annuel par l'effectif réel des fonctionnaires bénéficiaires.

le montant individuel ne peut excéder le double du taux moyen retenu.

Les agents territoriaux susceptibles de bénéficier de l'I.F.T.S sont classés en 3 catégories selon le niveau hiérarchique. Il s'agit des agents titulaires et stagiaires de certains cadres d'emplois :

La 1ère catégorie concerne les agents dont l'indice brut est au moins égal à 650 ou titulaire d'un grade dont l'indice brut de début est au moins égal à 515.

La 2ème catégorie concerne les agents appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est au moins égal à 560 .

La 3ème catégorie concerne les agents appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est inférieur à l'indice brut 560.

Les agents visés ci-après dans le tableau sont concernés par l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires.

Personnel concerné par l'IFTS	
Catégorie A et B	
<u>1ère catégorie</u> Taux moyen annuel 8 716 F	Directeur + 50% en application de l'arrêté du 21 juin 1968 Attaché principal de 1ère et 2ème classe Attaché à partir du 9ème échelon Attaché de conservation de 1ère classe Bibliothécaire de 1ère classe
<u>2ème catégorie</u> Taux moyen annuel 6 452 F	Attaché territorial jusqu'au 8ème échelon Rédacteur chef Rédacteur principal Attaché de conservation de 2ème classe à partir du 1er échelon Bibliothécaire de 2ème classe à partir du 1er échelon Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe Assistant qualifié de conservation hors classe Assistant qualifié de conservation de 1ère classe Educateur des APS de 1ère classe Educateur des APS hors classe
<u>3ème catégorie</u> Taux moyen annuel 5 162 F	Rédacteur à partir du 8ème échelon Assistant qualifié de conservation de 2ème classe à partir du 6ème échelon Assistant de conservation de 2ème classe à partir du 8ème échelon Educateur des APS de 2ème classe à partir du 8ème échelon

Cette indemnité n'est pas cumulable avec la concession d'un logement pour nécessité absolue de service, l'indemnité horaire de travaux supplémentaires. Par contre, elle est cumulable avec l'indemnité supplémentaire.

② l'indemnité supplémentaire

Elle constitue un abondement budgétaire des indemnités horaires ou forfaitaires pour travaux supplémentaires prévu à l'article 5 du décret du 6 septembre 1991.

Sa dotation représente au maximum 50% de la masse obtenue en additionnant les crédits consacrés aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et ceux destinés aux indemnités horaires dans la limite de 10 heures par mois et par agent.

Dès lors que les fonctionnaires peuvent percevoir des indemnités pour travaux supplémentaires, ils peuvent également bénéficier de l'indemnité supplémentaire.

Limite individuelle :

L'attribution de l'indemnité supplémentaire ne peut conduire :

- 1° au dépassement du montant maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.Sx2).
- 2° à attribuer à chaque agent concerné une indemnité qui, ajoutée aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, excéderait l'équivalent de 25 heures supplémentaires.

Les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires bénéficient par prélèvement sur une enveloppe complémentaire sur laquelle ont déjà été prélevées les sommes destinées aux agents de catégorie A et B et dans la limite du crédit disponible, d'un montant annuel individuel :

- pour la catégorie C de 2 520 francs.
- pour la catégorie B de 3 525 francs.

Cette somme représente le montant du crédit disponible divisé par le nombre d'agents bénéficiaires.

B) *Primes et indemnités liées au grades et spécifiques à chaque filière :*

Filière administrative :

• indemnité des administrateurs territoriaux

L'article 8 du décret 91- 875 du 6 septembre 1991 institue cette indemnité par référence à celle dont bénéficient les administrateurs civils de l'Etat.

Le crédit global est calculé sur la base d'un taux moyen appliqué au traitement moyen du grade ou de la classe multiplié par l'effectif des emplois pourvus

L'indemnité est fixée sur la base d'un taux moyen qui varie selon les taux suivants

Administrateurs hors classe	38% du traitement budgétaire moyen du grade
Administrateurs de 1ère classe	36,5% du traitement budgétaire moyen
Administrateurs de 2ème classe	39,5% du traitement budgétaire moyen du grade

Lorsque la rémunération de base connaît un prolongement hors échelle, le traitement afférent au 3ème chevron du groupe lettre se substitue à l'indice terminal.

L'indemnité est cumulable le cas échéant avec la prime de responsabilité.

Filière technique :

Par référence aux avantages indemnitaires reconnus aux fonctionnaires des corps du service des Ponts et chaussées, il est attribué aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois suivants :

- Ingénieurs territoriaux
- Techniciens territoriaux
- Contrôleurs territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux
- Agents techniques territoriaux.

- Prime de service et de rendement

une prime de service et de rendement dans les conditions fixées par le Décret 72-18 du 5 janvier 1972 modifié relatif à la prime de service et de rendement allouée aux fonctionnaires des corps techniques du Ministère de l'Équipement et du Logement et retenant pour la détermination des primes individuelles les critères de « l'importance du poste » et de « la qualité des services rendus ».

Le crédit global est égal au taux moyen par grade multiplié par le nombre de bénéficiaires

- Indemnité de participation aux travaux

Ces mêmes fonctionnaires peuvent bénéficier également d'une indemnité de participation aux travaux dans les conditions fixées par l'article 4 deuxième alinéa du Décret du 6 septembre 1991. Pour prétendre à cette prime il « faut participer aux travaux effectués par la collectivité ou l'établissement ou pour le compte de celle-ci ».

Le crédit global est égal au taux moyen par grade multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Les attributions individuelles de la Prime de service et de rendement et de l'indemnité de participation aux travaux peuvent varier librement dans la limite du double du taux moyen et en tout état de cause, sans excéder les pourcentages maxima appliqués au traitement brut moyen de chaque grade.

Propositions d'attribution dans la limite des taux cumulés

Ingénieur en chef 1ère cat. hors classe	40%
Ingénieur en chef 1ère cat. 1ère classe	40%
Ingénieur en chef 1ère cat. 2ème classe	40%
Ingénieur en chef	40%
Ingénieur subdivisionnaire	40%
Technicien Chef	30%
Technicien Principal	30%
Technicien à partir du 8ème échelon	30%
Technicien en dessous du 8ème échelon	28,9%
Contrôleur Principal de Travaux	30%
Contrôleur de travaux	15%
Agent de Maîtrise Principal	12%
Agent de Maîtrise Qualifié	12%
Agent de Maîtrise	12%
Agent Technique Chef } exerçant des	18,9%
Agent Technique Principal } fonctions	18,9%
Agent Technique Qualifié } de dessinateurs	18,9%
Agent Technique } de dessinateurs	18,9%

Lorsque la rémunération de base connaît un prolongement hors échelle, le traitement afférent au 3ème chevron du groupe lettre se substitue à l'indice terminal.

Filière Médico-sociale
décret 1059 du 1er octobre 1992

• Indemnité de technicité des médecins

Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 91-657 du 15 juillet 1991, décret 92-370 du 27 mars 1992, arrêté ministériel du 27 mars 1992.

L'indemnité de technicité des médecins peut être allouée aux médecins relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux par analogie avec l'indemnité de technicité des médecins inspecteurs de la santé publique.

Hors classe	Taux moyen 43 200 F
1ère classe	Taux moyen 33 700 F
2ème classe	Taux moyen 23 600 F

Le crédit global est calculé en multipliant le taux moyen annuel par le nombre de bénéficiaires pour chaque grade du cadre d'emplois.

Les attributions individuelles ne peuvent excéder le double du taux moyen annuel fixé par arrêté ministériel.

Cette indemnité est cumulable avec l'indemnité spéciale des médecins territoriaux.

• Indemnité de sujétions spéciales des médecins

Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 73-964 du 11 octobre 1973, décret 92-370 du 27 mars 1992, arrêté ministériel du 23 mars 1993.

Cette indemnité peut être allouée aux médecins relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux par analogie avec l'indemnité spéciale des médecins inspecteurs de la santé publique et tient compte des sujétions spéciales professionnelles et de leurs qualifications professionnelles.

Hors classe	Taux moyen 24 000 F
1ère classe	Taux moyen 22 400 F
2ème classe	Taux moyen 17 000 F

Le crédit global est calculé en multipliant le taux moyen annuel par le nombre de bénéficiaires pour chaque grade du cadre d'emplois.

Les attributions individuelles ne peuvent excéder le double du taux moyen annuel fixé par arrêté ministériel.

- Indemnité forfaitaire de sujétions spéciales des Conseillers et Assistants socio-éducatifs

Les Conseillers ou Assistants sociaux-éducatifs peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire prévue par le décret 73-973 du 17 octobre 1973 au titre des sujétions et contraintes qu'ils rencontrent, arrêté ministériel du 20 février 1996.

Cette indemnité est exclusive de toute indemnité pour travaux supplémentaires ou concession de logement pour nécessité absolue de service.

Elle est attribuée sur la base d'un taux moyen fixé par arrêté ministériel. A compter du 1er janvier 1996 le taux moyen est égal à :

Conseiller Socio-éducatif	Taux moyen 13 046 F
Assistant socio-éducatif principal	Taux moyen 10 105 F
Assistant socio-éducatif	Taux moyen 7 146 F

Le taux maximum individuel ne peut excéder le double du taux moyen.
Le crédit global est égal au taux moyen par grade multiplié par le nombre de bénéficiaires.

- Indemnité de risques et de sujétions spéciales des Psychologues

Décrets 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, 71-318 du 27 avril 1971.
Arrêté ministériel du 2 août 1995.

Elle est versée aux fonctionnaires territoriaux relevant du cadre d'emplois des psychologues exposés à certains risques liés à l'exercice de leur mission.

Leur taux est fixé annuellement par arrêté ministériel. A compter du 1er janvier 1995, le montant individuel de l'indemnité est fixé à 8 991 F

Prime spéciale de sujétion des auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins

Elle peuvent bénéficier d'une prime spéciale de sujétion prévue par le décret 76-280 du 18 mars 1976.

Elle est calculée sur la base d'un taux égal à 10 % du traitement indiciaire brut de l'agent.

Prime forfaitaire mensuelle des auxiliaires de puériculture ou auxiliaires de soins.

Cette prime est prévue par le décret 76-280 du 18 mars 1976, l'arrêté ministériel du 18 mars 1976 l'a fixée à 100 F.

Indemnité de sujétions spéciales

Les puéricultrices, les infirmières, les rééducateurs, peuvent bénéficier de cette indemnité qui compensent les sujétions professionnelles lorsque ces agents exercent leurs fonctions dans des conditions suivantes :

Service assuré dans les crèches, les haltes-garderies, les centres de protection maternelle et infantile, les centres médico-sociaux ou les centres de consultation pour nourrissons et comportant des contraintes particulières nées aux difficultés d'ordre social des enfants pris en charge.

Etablissement d'accueil et de soins comportant des sujétions particulières nées à la permanence et au contact direct avec les malades.

Cette indemnité est payée sur la base de 13/1900ème du traitement budgétaire brut annuel et de l'indemnité de résidence.

Prime de service

La prime de service prévue par le décret 71-640 du 29 juillet 1971 peut être attribuée aux personnels visés ci-dessous en fonction de leur activité et de leur valeur professionnelle :

- éducateur de jeunes enfants,
- puéricultrice,
- infirmier,
- rééducateur,
- auxiliaire de puériculture,
- auxiliaire de soins.

Au titre de cette prime, l'enveloppe à répartir est égale à 7,5 % des crédits utilisés pour la liquidation des traitements indiciaires bruts de ces agents, dans la limite maximale individuelle de 17 % du traitement brut de l'agent apprécié au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la prime est attribuée.

Prime d'encadrement des crèches

Cette prime attribuée par le décret 92-1030 du 25 septembre 1992 et fixée par arrêté ministériel du 25 septembre 1992 est allouée au personnel de direction des crèches.

Propositions d'attribution

Pour les puéricultrices exerçant les fonctions de directrice de crèche, la prime d'encadrement sera versée pour un montant annuel individuel de 4800 F.

-Prime spéciale de sujétion égale à 10 % du traitement brut et prime forfaitaire à l'ensemble des auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins.

-Prime de service au taux moyen de 7,5 % dans la limite d'un taux maximum individuel égal à 17 % du traitement brut pour les auxiliaires de puériculture exerçant leurs fonctions à la pouponnière municipale ainsi que pour les éducateurs pour jeunes enfants, les infirmières, les puéricultrices, les auxiliaires de soins.

-Indemnité de sujétions spéciales pour les puéricultrices et les infirmières exerçant les fonctions à la pouponnière municipale ainsi que pour les puéricultrices exerçant les fonctions de directrice de crèche.

- Prime spéciale de début de carrière des infirmiers territoriaux

Décret 90-1096 du 6 décembre 1990, arrêté ministériel du 6 décembre 1990.

Cette prime peut être attribuée aux infirmiers territoriaux classés au 1er et 2^e échelon de l'emploi de début du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (infirmier de classe normale)

Son montant mensuel de 200F au 1/12/1990 est révisé proportionnellement à l'évolution de la valeur du point d'indice.

La prime cesse d'être versée dès que l'agent est classé au 3^e échelon.

Proposition d'attribution :

-Attribution à l'ensemble des infirmiers concernés par cette disposition.

Filière Culturelle

1. Primes et indemnités liées aux fonctions de la conservation.

a) Secteur de la culture

- Indemnité scientifique

Les conservateurs territoriaux du patrimoine qui exercent des travaux de recherche peuvent bénéficier, en fonction notamment de leurs responsabilités et sujétions, de l'indemnité scientifique des personnels de la conservation du patrimoine prévue par le décret 90-409 du 16 mai 1990 modifié et fixée par arrêté du 26 août 1996

Elle n'est pas cumulable avec les indemnités horaires et forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Au titre de cette prime, les dépenses ne peuvent excéder une enveloppe égale au taux annuel moyen que multiplie le nombre de bénéficiaires.

Proposition d'attribution :

Conservateur en chef	Taux moyen annuel 37 041 F	Taux Maximum annuel individuel 61 736 F
Conservateur 1ère classe	30 866 F	51 445 F
Conservateur de 2ème classe	20 564 F	34 273 F

Les montants individuels ne peuvent excéder les taux maximum indiqués ci-dessus.

- Indemnité pour travail dominical des personnels de surveillance

Décret 91 875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 95-155 du 15 février 1995, arrêté ministériel du 26 août 1996

Elle est versée aux agents qui sont tenus d'assurer l'année entière un service normal pendant la journée du dimanche avec repos compensateur.

Ces agents peuvent percevoir un complément d'indemnités lorsqu'ils effectuent un service à Pâques, à la Pentecôte et entre le 1er mai et le 30 septembre, sont assimilés à un service de dimanche les 14 juillet et le 15 août.

- Prime de sujétions spéciales

Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 95-546, arrêté du 26 août 1996

Proposition d'attribution

- attribution à l'ensemble des agents et agents qualifiés du patrimoine de la prime de sujétions spéciales

Agents qualifiés du patrimoine 2 610 F

Agents du patrimoine 2 349 F

- Réserver l'attribution de l'indemnité de travail dominical permanent aux seuls agents exerçant leurs fonctions dans les musées.

Agents qualifiés su patrimoine 5 219 F

Agents du patrimoine 4 961 F

toutefois l'indemnité pour travail dominical permanent n'est pas cumulable avec l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

b) Secteur de l'enseignement

• Indemnité de responsabilité

Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 89-444 du 28 juin 1989, arrêté ministériel du 9 mai 1996,

Les Directeurs d'établissement territorial d'enseignement artistique peuvent bénéficier d'une indemnité de responsabilité fixée sur la base d'un taux moyen annuel par agent de 8 640 F.

Au titre de cette dernière les dépenses ne peuvent excéder une enveloppe égale au taux annuel moyen que multiplie le nombre de bénéficiaire.

Le montant individuel varie librement selon la valeur et la manière de servir des bénéficiaires dans les limites comprises entre 50 et 200 % du taux. moyen annuel.

• Indemnité de sujétions spéciales

Une indemnité de sujétions spéciales peut-être versée au taux annuel fixe maximum de 12 210 F. et par référence au décret 89-443 du 28 juin 1989 et l'arrêté du 9 mai 1996.

• Indemnité de suivi et d'orientation

Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 93-55 du 15 janvier 1993, arrêté ministériel du 15 janvier 1993

Les professeurs, assistants territoriaux et assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique peuvent bénéficier de l'indemnité de suivi et d'orientation et être rémunérés des heures supplémentaires accomplies.

L'indemnité de suivi et d'orientation comporte une partie fixe et une partie variable qui est, quant à elle, liée à l'exercice de fonctions de coordination.

Limite individuelle

Taux moyen annuel par agent : 8 173 F pour la part modulable.

Taux moyen annuel par agent : 6 953 F pour la partie fixe.

Les heures supplémentaires sont payées dès lors que les enseignants effectuent un service dépassant le maximum des services réglementaires prévu par leur statut. Les dépassements doivent être réguliers et prévus pour l'année.

Proposition d'attribution

-Attribution de la partie fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves à l'ensemble des enseignants et attribution de la partie variable aux enseignants exerçant des fonctions de coordination au suivi d'un département pédagogique ou en formation musicale.

-Rémunérer les heures supplémentaires excédant le maximum des services réglementaires prévus par les statuts dans la mesure où les dépassements sont réguliers et prévus pour l'année.

Filière sportive

• Indemnité de sujétions spéciales

Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret 88-98 du 25 janvier 1988, arrêté ministériel du 27 mars 1996.

L'indemnité de sujétions spéciales peut être attribuée aux cadres d'emplois des conseillers des activités sportives et physiques pour tenir compte des sujétions professionnelles et des travaux supplémentaires.

Le taux annuel est fixé par arrêté ministériel, la répartition individuelle peut varier en fonction de l'importance des sujétions et de la manière de servir de 1 à 5 fois le taux de référence.

Limite individuelle :

Taux annuel en vigueur au 1er janvier 1996 : 6 346 F, les services de l'état retiennent comme limite maximum 4 fois le taux de référence soit : 25 384 F.

Cette indemnité est non cumulable avec une concession de logement par nécessité absolue de service.

② Le complément de rémunération

Il s'agit, de par l'application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier de régimes indemnitaires dans la limite de ceux des différents services de l'Etat, de la transposition, au bénéfice des agents territoriaux, d'un complément de rémunération versé par les départements et les régions à certains agents de l'Etat. Toutefois il convient de préciser qu'en raison d'interrogations sur les modalités de mise en oeuvre, un texte réglementaire doit paraître et qu'en attendant la parution de ce texte, son équivalent a été institué à la ville de Lille . Il résulte de la combinaison avec la prime annuelle versée à tous les agents au titre des avantages acquis conformément à l'article 111 de la Loi du 26 janvier 1984 et dans la limite globale du complément indemnitaire des personnels de Préfecture. et se monte à 6300 francs pour l'année 1996.

③ Les Agents titulaires à temps non complet

En cas de travaux supplémentaires fondés sur les nécessités du service, les agents à temps non complet peuvent bénéficier à titre exceptionnel des indemnités horaires pour travaux supplémentaires rétribuées au taux de l'heure normale à concurrence de la durée légale de service et du taux fixé pour les agents à temps complet au delà de cette durée.

Propositions d'attribution

Pour les agents titulaires à temps non complet intégrés dans un cadre d'emplois, c'est à dire dont la durée hebdomadaire excède 31h30:

Il est proposé d'attribuer au prorata du temps de travail effectué, le régime indemnitaire alloué aux agents titulaires à temps complet du même grade.

Pour les agents titulaires à temps non complet non intégrés dans un cadre d'emplois, il est proposé de réserver les primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions qui seront versées au prorata du nombre d'heures de service effectuées.

④ Les Agents non titulaires

Il s'agit des agents non titulaires référencés sur un grade d'un cadre d'emplois, recrutés en vertu des dispositions de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et employés à temps complet

Propositions d'attribution

Ces agents percevront les primes et indemnités au même titre que les fonctionnaires titulaires du grade.

⑥ Conditions de modulation ou de suppression des primes et indemnités précitées.

La modulation consiste en l'attribution d'un montant inférieur ou égal à celui prévu par le texte instituant la prime versée ou à faire varier le montant de la prime selon la situation individuelle de l'agent.

Les textes définissant le régime indemnitaire du corps de l'Etat de référence laissent à l'autorité territoriale une certaine souplesse pour moduler les attributions individuelles dans la limite des taux maxima et selon certains critères comme la valeur professionnelle de l'agent, la manière de servir et l'importance des sujétions professionnelles.

Par conséquent nous vous proposons de procéder aux retenues sur le régime indemnitaire selon les critères définis ci-dessous :

A) Complément de rémunération.

Ce complément de rémunération est constitué de 2 parties : l'une fixe au titre des avantages acquis au sens de l'article 111 de la Loi du 26 janvier 1984 d'un montant de 4 500 F et d'une partie variable s'élevant à 1 800 F qui peut être modulée selon les critères ci-dessous :

- En congé de maladie ordinaire : réduction de 1/90° par journée d'absence après un délai de carence de sept jours.
- maintien en cas d'hospitalisation et convalescence post-hospitalisation reconnue par un médecin agréé de l'Administration, avec une période de référence du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.
- maintien en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption ; a contrario en cas de congés de longue maladie, longue durée, maladie grave.

B) Primes et indemnités

Les indemnités et primes liées à l'exercice effectif des fonctions :

Elles sont suspendues totalement en l'absence de service fait y compris la maladie.

Les indemnités et primes liées au grade

Elles suivent le sort du traitement en cas de maladie ordinaire : plein traitement primes et indemnités comprises pendant les 3 premiers mois. ½ traitement primes et indemnités comprises pendant les 9 mois suivants.

- Elles sont maintenues en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption
A contrario lorsqu'il s'agit de longue maladie, longue durée, maladie grave.

En résumé nous proposons de faire :

- Adopter ce régime indemnitaire selon les modalités et conditions d'octroi précitées.
- Autoriser le paiement mensuel de ces primes et indemnités à l'exception du complément de rémunération versé pour la partie fixe en juin et la partie variable en décembre de la même année civile.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles dans les limites et conditions d'octroi définies.
- Imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet à nos documents budgétaires.
- Décider la revalorisation automatique des primes et indemnités versées mensuellement à chaque parution au journal officiel des textes réglementaires modifiant les taux ou en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice 100 servant au calcul des traitements de la fonction publique.

Eventuellement prévoir des revalorisations automatiques quant à certaines modifications réglementaires des grades des cadres d'emplois qui auraient une incidence sur le régime indemnitaire, et le maintien du régime indemnitaire antérieur aux fonctionnaires territoriaux lorsqu'à l'occasion d'un reclassement dans un nouveau grade, le régime indemnitaire de ce nouveau grade est inférieur au précédent.

Les revalorisations intervenues par arrêté ministériel dans le courant de l'année 1996 seront appliquées à la date d'effet prévue par la réglementation. Toutes les autres dispositions prévues par la délibération prendront effet à dater du 1er février 1997.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/726

OBJET

Mise en place d'une formation professionnelle dans le cadre du Programme Européen "TACIS CITY TWINNING" à Kharkov (Ukraine) - Signature du contrat avec la Commission Européenne et passation d'une convention avec l'Association pour la Fondation de Lille. Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses activités de jumelage et à la demande du Maire de Kharkov (Ukraine), la Ville de Lille a mis en place des échanges de savoir-faire et d'expérience dans le domaine de la Formation Professionnelle en recherchant des financements, notamment au niveau de l'union Européenne.

Elle a présenté, en Juin 1996, au titre du programme "TACIS CITY TWINNING", avec l'assistance technique de Cités Unies Développement, un projet intitulé "Restructuration et Renforcement du Service Communication de la Ville de Kharkov", visant à la mise en place d'outils de communication directe et d'informations pratiques en direction de la population de Kharkov et permettant le rapprochement Administration/Citoyen.

Ce projet complète l'action déjà entreprise en 1995 par l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille associée à nos projets, qui a effectué à Kharkov deux stages d'initiation à la presse écrite et à l'audio-visuel et en Août 1996 par l'organisation d'un stage à France 3 pour un journaliste de télévision de Kharkov, venu réaliser un documentaire sur Lille.

Il consiste à accueillir en stage de longue durée à Lille (cinq périodes de quatre semaines), trois fonctionnaires du Service de Presse de Kharkov, afin de les initier aux méthodes de communication directe entre la Municipalité et les Citoyens, à la production de documents thématiques, brochures, courriers à la population, affiches etc... et d'un journal municipal.

Les stagiaires sont suivis par un chef de projet qui les aidera sur place à adapter au contexte ukrainien leurs connaissances (quatre périodes de deux semaines).

Ce stage sera effectué au Service Communication et Information Municipales en collaboration avec ses partenaires habituels.

.../...

Le financement de ce projet est couvert :

- par l'Union Européenne à 80 %.
- par la Collectivité Territoriale à 20 %, sous forme de valorisation.

Ce projet a été accepté par la Commission de l'Union Européenne, le 07 Novembre 1996.

Il se situe dans le cadre administratif et juridique de la Coopération Décentralisée (Loi du 6 Février 1992 - Titre IV).

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 Décembre 1996, nous vous demandons :

- d'autoriser la signature du contrat à établir entre la Commission Européenne et la Ville de Lille, relatif à la réalisation du projet et à l'octroi des financements correspondants.
- de confier à l'Association pour la Fondation de Lille du fait de sa collaboration à d'autres projets "TACIS", réservés aux Associations et Organisations Non Gouvernementales, qui accepte, la gestion du projet en en assurant le règlement des dépenses et facturations, ainsi que la préparation des documents comptables par convention ci-jointe.
- d'admettre en recettes le montant des financements de la Commission Européenne au fur et à mesure de la réalisation du projet, et d'en prévoir le réemploi sur le Chapitre 940-32 - Art 657, à reverser à l'Association pour la Fondation de Lille, comme prévu par la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/728

OBJET

Association J.L.F. Jeunesse Loisir FamilleApprentissage de la citoyennetéAttribution d'une subvention**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs**

L'association J.L.F. -Jeunesse Loisir Famille- 90, rue des Meuniers à Lille nous a fait parvenir un projet relatif à l'apprentissage de la citoyenneté qui a retenu particulièrement notre attention.

Ce projet consiste à aider des enfants âgés de 11 à 15 ans des quartiers de Moulins et de Wazemmes à prendre progressivement leur place dans la cité et à se préparer à leurs futures responsabilités de citoyens en leur faisant découvrir notamment :

- les institutions, administrations...
- le travail et la vie économique
- les habitants et la vie du quartier (faciliter les relations entre générations et inter ethnies)
- la culture, les loisirs,
- l'environnement.

Cet apprentissage de la citoyenneté, abordé de façon didactique et ludique, sera concrétisé par la fabrication d'un livre-catalogue : **le livre du citoyen enfant** qui pourra ensuite être exposé dans des lieux tels que : Maison du Citoyen, écoles, musées, bibliothèques...afin que le résultat de ce travail soit partagé avec d'autres jeunes de notre ville.

Le budget prévisionnel de ce projet (joint en annexe) fait apparaître une participation de la Ville de 30.000 F.

En accord avec votre Commission de la Démocratie participative et de la Citoyenneté, réunie le 2 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 25.000 F qui sera prélevée sur les crédits disponibles au budget primitif 96 - chapitre 955-9 article 657 sous-compte 10595.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N°96/ 729OBJETMaison de la Citoyenneté
et des Médiations de la Ville
de Lille - ProjetRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 1995, vous avez adopté le principe de la mise en place d'une Maison de la Médiation répondant aux critères suivants :

- instituer un lieu où tout lillois quel que soit son problème puisse être écouté, informé, orienté et trouver si possible une alternative à l'action judiciaire pour solutionner son problème,
- faire de cet endroit un lieu ressource de la citoyenneté.

Lors de cette même séance, engagement a été pris de tenir le Conseil Municipal au courant de l'évolution de ce projet.

Durant cette année 1996, grâce à l'aide d'un Chargé de Mission, de très nombreux contacts ont été pris avec plus de 40 interlocuteurs : élus, fonctionnaires municipaux, personnes qualifiées représentants du monde juridique et judiciaire. Des contacts ont également été assurés avec plusieurs villes de l'agglomération lilloise, de nombreuses villes en France, des instances de conciliation existant au Canada et dans des villes jumelées à Lille.

Un questionnaire a été adressé à 43 associations exerçant leur activité dans les domaines de l'information et de la médiation, et susceptible de développer des partenariats avec une future Maison de la Citoyenneté et des Médiations, titre qui paraît mieux correspondre à la philosophie générale et aux activités que le titre "Maison de la Médiation" initialement retenu.

Voici le résultat de ce travail.

Compte tenu de l'analyse des attentes exprimées lors des nombreux échanges, nous confirmons la nécessité d'articuler la future maison autour de deux axes :

- l'aide au citoyen dans sa vie quotidienne par l'écoute, le soutien, l'aide aux formalités administratives, les actions de médiation,

- la création d'un lieu d'échanges, d'information, de formation et d'accès à la citoyenneté.

L'écoute et le soutien constituent un volet essentiel en évitant toutefois de faire de la Maison de la Citoyenneté et des Médiations un super service d'action sociale. Il s'agit plutôt d'assurer une première écoute et de travailler ensuite en réseau avec tous les partenaires de terrain. C'est d'ailleurs avec eux, avant le démarrage de la Maison que nous déterminerons cas par cas notre domaine d'intervention.

Le public qui aura recours à la Maison des Médiations sera souvent peu au fait des subtilités administratives. Il attend, outre l'écoute et l'accueil, une réponse simple et rapide.

Pour répondre à cette attente, il faut développer la notion de guichet unique.

L'utilisateur ne doit pas être renvoyé vers un organisme extérieur. Le personnel de la Maison doit être à même, soit de le renseigner après avoir été à la source auprès des partenaires administratifs, soit de l'orienter vers les associations siégeant au sein de la Maison.

Si, en définitive, l'utilisateur ne peut éviter un rendez-vous avec un interlocuteur extérieur, il faudra que cette rencontre soit préparée par téléphone.

Ce guichet unique est la pièce maîtresse du système. Compte tenu de la volonté de la Ville de donner à la Maison de la Citoyenneté et de la Médiation un caractère municipal, il sera constitué d'un noyau dur de 5 à 7 fonctionnaires municipaux avec des profils variés, solides et complémentaires, à même d'entrer dans une logique d'interactivité.

Ils ne pourront, en effet, travailler seuls, le succès de la Maison de la Médiation reposera en grande partie sur ses partenaires institutionnels ou associatifs.

Le premier des partenaires administratifs est le CIRA (Centre interministériel de renseignements administratifs). Cette aide nous est déjà promise sous différentes formes : installation au sein de la Maison de bornes d'appel direct utilisables gratuitement par l'usager, conventions de services entre les deux structures pour une réponse constante aux demandes émanant des agents de la Maison, formation des agents d'accueil à la réponse aux questions administratives et à la recherche de renseignements.

Il faudra également mettre en place avec les principales administrations lilloises un réseau institutionnalisé sous forme de correspondants voire des permanences ponctuelles au sein de la Maison.

Parmi les partenaires potentiels, il faut faire une place de choix à l'Office d'H.L.M. dans la mesure où avec 25% de logements sociaux sur la ville, il est important qu'un lien régulier s'établisse avec la Maison. L'Office y est tout à fait prêt.

Les avocats ont toute leur place dans cette Maison. Une convention entre la Ville et l'Ordre permet déjà aux lillois de bénéficier de consultations. Des contacts sont en cours avec le Barreau pour déterminer les conditions dans lesquelles cette collaboration pourra évoluer.

La Maison pourra également accueillir pour des permanences, le Conciliateur de justice qui a déjà manifesté son désir d'y être accueilli.

Les partenaires associatifs qui le souhaitent auront également toute leur place.

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes, notamment compétente en médiation pénale et en matière d'aide aux victimes d'agression ou d'accidents, y exercera son activité. D'autres associations nous ont déjà fait part de leur désir de travailler au sein de la Maison. Il s'agit d'associations travaillant dans le cadre d'aide aux difficultés quotidiennes : logement, consommations, surendettement ou dans le cadre de médiation notamment familiale ou interculturelle.

Dès le début 1997, nous les rencontrerons pour élaborer les conditions de notre collaboration qui devront déboucher sur des conventions de partenariat.

Enfin, parmi les partenaires privilégiés, il y a les élus. La Maison de la Médiation ne doit pas être l'affaire d'un seul élu. Tous doivent y être impliqués pour faire part de leur expérience, notamment les Présidents de Conseil de Quartier.

Leur présence est indispensable au sein de la structure de suivi dont la mise en place est nécessaire.

Enfin, il ne faut pas oublier l'apport du Conseil Communal de Concertation dont les avis et les propositions sont attendus.

Le second volet d'intervention de la future Maison est la création d'un lieu d'échanges, d'information, de formation et d'accès à la citoyenneté. Il se mettra en place progressivement.

Une Maison de la Citoyenneté ouverte sur la ville a naturellement vocation à devenir un lieu ressource où l'on pourra se rencontrer, échanger, s'informer, se former.

Une bibliothèque, un centre d'archives sur la médiation permettront à des travailleurs sociaux, chercheurs et acteurs de la vie publique, de consulter des banques de données, d'accéder à des sources documentaires.

Le multimédia, notamment Internet, est un atout intéressant à optimiser dans ce cadre si l'on veut également accéder aux informations sur les techniques et pratiques de médiation internationale.

La Maison pourra également proposer des formations à l'écoute, à l'accueil, à la résolution des conflits. On pense, par exemple, à une assistance aux enseignants pour la prévention de la violence en milieu scolaire, aux travailleurs sociaux, aux policiers opérant dans des secteurs difficiles, etc...

L'accueil des usagers, la création du lieu ressource nécessite un lieu d'installation central facilement accessible à tous.

Les anciens locaux de la Trésorerie Municipale ont été retenus. Ils seront partagés avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Ils sont spacieux, pourvus sur leur arrière de nombreux bureaux propices à la confidentialité, disposent d'une entrée indépendante au sein de l'Hôtel de Ville et sont facilement accessibles depuis la Porte de Paris et la future entrée principale de la Place Augustin Laurent.

Il est effectivement nécessaire dans la future configuration de disposer de locaux vastes et accueillants pour recevoir le public dans les meilleures conditions, assurer les permanences administratives, associatives et d'avocats, organiser des débats, conférences et session de formation, tenir les réunions régulières d'évaluation des activités, constituer une bibliothèque.

Pour l'instant il s'agit d'un grand plateau vide. Ce sont les futurs occupants qui lui donneront forme tous ensemble dans le courant de 1997.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/730

OBJET

**SUBVENTIONS DE LA VILLE
A DIVERSES ASSOCIATIONS**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses Associations, en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités propres à chacune des dites associations.

<i>Nom et adresse de l'Association</i>	<i>Activités générales de l'Association</i>	<i>Nature du projet</i>	<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Subvention proposée</i>
Marien Ngouabi 3/113 Chemin des Broutteux 59000 LILLE	- Lutter contre l'exclusion et agir en faveur de l'intégration de ses membres dans la société française. - Promouvoir le dialogue, l'échange et la solidarité entre différentes communautés et cultures.	Organisation de la première semaine culturelle du Congo à Lille.	162 000 F	10 000 F
Trait d'Union Maison de la Nature et de l'Environnement 23, rue Gosselet 59000 LILLE	Développer la solidarité entre les familles de détenus, favoriser les relations entre les détenus et leurs familles, être un interlocuteur auprès des directions de prison, sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de la délinquance et de la prison	Organisation de festivités de Noël en direction des détenus et de leurs familles et enfants.	20 900 F	4 000 F

<i>Association pour la Fondation de Lille</i> Pavillon Saint Sauveur rue Saint Sauveur 59800 LILLE	Réaliser par elle-même, participer ou aider à toutes actions de caractère philanthropique, éducatif, social, scientifique ou culturel	Action d'aide et de soutien à des familles d'enfants français dont les parents sont en difficulté	10 000 F	10 000 F
<i>Métis</i> 11, rue Gavarni 59000 LILLE	Intéresser tout public à la danse et à la musique d'Afrique de l'ouest. Oeuvrer pour la réalisation de projets culturels et sociaux	Ouverture d'une école de danse africaine, cours et stages de percussions et de musique	100 829 F	5 000 F
<i>Comité pour la Reconnaissance Sociale des Homosexuel-les-C.R.S.H.</i> B.P. 51 59008 LILLE CEDEX	Militer pour les libertés et l'égalité des droits pour les homosexuels Favoriser l'intégration des homosexuels dans la société	Aide au fonctionnement de l'association		2 500 F

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 2 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer les subventions suivantes :

Association Marien Ngouabi	10 000 francs
Association Trait d'Union	4 000 francs
Association pour la Fondation de Lille	10 000 francs
Association Métis	5 000 francs
Comité pour la Reconnaissance des Homosexuel-les- C.R.S.H.	2 500 francs

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 955.9 intitulé « Aide Sociale - Subventions », sous compte 6568 du budget communal.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/732

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à vocation humanitaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations à caractère humanitaire, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de ces associations et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 2 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8922 :

- ATELIER POPULAIRE D'URBANISME DE WAZEMMES	8 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	7 000 F
- CENTRE SOCIAL CONCORDE	3 000 F
- ASSOCIATION CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE DE L'AFRIQUE CONTEMPORAINE (A.C.H.A.C.)	4 800 F
- AIDES NORD/PAS-DE-CALAIS	4 030 F
- UBUMWE	5 500 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/733

OBJETModification d'attribution de subvention
à un organisme à vocation humanitaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/642 du Conseil Municipal du 21 octobre 1996, une subvention de 10 000 Francs a été accordée à l'association « Etudiants et Développement » pour une étude sur des initiatives humanitaires à envisager. Il est à noter que cette décision est annulée étant donné que l'association n'a pas réalisé l'étude attendue et n'a donc pas atteint les objectifs fixés initialement dans la convention de partenariat avec la délégation à l'Action Humanitaire.

En accord avec votre Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 2 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir valider cette modification.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996
N° 96/734

OBJETRavalement de façades

Rapport de Monsieur le Maire,

Subventions

Mesdames, Messieurs

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13680 du 19 juillet 1991, et n°25.056 du 9 juillet 1993, et n° 31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m² de surface traitée limitée à 10% du montant H.T. des travaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 Novembre 1996 nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* Monsieur HERRENG 14, rue d'Antin	
- montant HT des travaux	33.167 F
- montant de la subvention (10%)	3.320 F
* Monsieur JONAS 24, rue d'Antin	
- montant HT des travaux	35.052 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.140 F
* Monsieur DURIEZ 26, rue d'Antin	
- montant HT des travaux	57.037 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.630 F
* Monsieur DECHY 89, rue d'Arras	
- montant HT des travaux	17.520 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	990 F
* Ets G. DEBEUNNE 92, Bd du Général de Gaulle 59100 ROUBAIX - propriétaire du 25, rue de la Baignerie	
- montant HT des travaux	139.883 F
- montant de la subvention (10%)	13.990 F
* SARL JRP INVESTISSEMENT 128, rue Solférino LILLE - propriétaire du 11 rue de Bapaume - angle rue de Condé	
- montant HT des travaux	136.545 F
- montant de la subvention (10%)	13.660 F

- * Monsieur BRICOUT 92, rue de Bapaume
 - montant HT des travaux 25.822 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 1650 F
- * CHRU DE LILLE Service du Domaine Privé 2 Av. Oscar Lambret 59037
 LILLE CEDEX - propriétaire du 5bis, rue du Barbier Maes
 - montant HT des travaux 98.196 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 1.860 F
- * Agence MORONVAL 94, rue du Molinel LILLE - syndic des 9-11, place
 de Béthune
 - montant HT des travaux 145.937 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 10.380 F
- * Ass. Ntre Dame de la Paix 14, place du Concert 59009 Lille Cedex -
 propriétaire du 11, place aux Bleuets
 - montant HT des travaux 60.455 F
 - montant de la subvention (10%) 6.050 F
- * Monsieur QUANDALLE 92, rue Brûle Maison
 - montant HT des travaux 24.875 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 2.040 F
- * Madame CHEVALIER 45, rue Casimir Delavigne
 - montant HT des travaux 44.665 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 2.970 F
- * Meubles FOSSAERT92, Av. Leclerc 59560 Comines - propriétaire du 14,
 place Catinat
 -montant HT des travaux 31.424 F
 -montant de la subvention (10%) 3.150 F
- * Monsieur LORTHIOIS 17, rue de la Briqueterie BP 6 59420 MOUVAUX
 - propriétaire du 20, rue du Chauffour
 - montant HT des travaux 19.420 F
 - montant de la subvention (10%) 1.950 F
- *Monsieur SONNEVILLE 2, Avenue Clémenceau 80190 NESLE -
 propriétaire du 174, 178, 186 rue Colbert
 - montant HT des travaux 39.622 F
 - montant de la subvention (10%) 3.970 F
- * Docteur VANKEMMEL 7, rue Colbrant
 - montant HT des travaux 61.901 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 5.150 F

* Monsieur PAILHES 21, rue Colson	
- montant HT des travaux	34.350 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.010 F
*Monsieur SCRIVE 470, rue Albert Bailly 59700 Marcq en Baroeul - propriétaire du 2, rue de Douai	
- montant HT des travaux	22.061 F
- montant de la subvention (10%)	2.210 F
* Monsieur BOUTE 11, rue Duhem	
- montant HT des travaux	25.110 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	2.380 F
* Indivision CORDONNIER 52, façade de l'Esplanade	
- montant HT des travaux	424.110 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	15.620 F
* Monsieur DEFORGE 65, rue d'Esquermes	
- montant HT des travaux	56.185 F
- montant de la subvention (10%)	5.620 F
* Monsieur DE GANDT 87, rue du Fg de Douai	
- montant HT des travaux	28.671 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.650 F
* SCI ST MAURICE DES CHAMPS 629, Av. de la République 59800 LILLE - propriétaire du 116, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	8.210 F
- montant de la subvention (10%)	830 F
* Monsieur MUTEL 124, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	45.604 F
- montant de la subvention (10%)	4.560 F
* Madame CARDON 734, rue de Pont A Marcq 59710 Merignies - propriétaire du 143, rue du Fg de Roubaix	
- montant HT des travaux	22.540 F
- montant de la subvention (10%)	2.260 F
* SCI CHATILLON 30, rue Gauthier de Chatillon	
- montant HT des travaux	61.260 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	3.900 F
* S.N.F.I. Syndic 7, rue Gustave Delory 59800 LILLE - syndic du 1, place Génévrières	
- montant HT des travaux	43.828 F
- montant de la subvention (10%)	4.390 F

- * Monsieur CALLENS 27, rue Halévy
 -montant HT des travaux 78.496 F
 -montant de la subvention (30F/m²) 6.950 F
- * MAES Syndic 7, rue de Courtrai LILLE - syndic des 60-62, rue Jean Bart
 - montant HT des travaux 59.840 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 5.460 F
- *Messieurs LAVOGEZ et HATTE rue de Fruges 62560 HERLY - propriétaire du 21, rue de la Justice
 - montant HT des travaux 54.400 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 2.850 F
- * Monsieur DECARPIGNY 8, rue de La Bassée
 - montant HT des travaux 28.297 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 1.650 F
- * Mademoiselle BAR 64, rue de La Bassée
 - montant HT des travaux 12.514 F
 - montant de la subvention (10%) 1.260 F
- * CAB RAIMONT Rés Vivaldi 283, rue Nationale 59800 Lille - syndic des 10-12, rue de Lens
 - montant HT des travaux 158.534 F
 - montant de la subvention (10%) 15.860 F
- * Monsieur DENEUVILLE 42, rue de la Madeleine 59000 LILLE - propriétaire du 42, rue de Lens
 - montant HT des travaux 199.200 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 6.840 F
- *Monsieur DELAPLACE 24, rue Léon Gambetta 59000 Lille - propriétaire des 24-26-28, rue Léon Gambetta - Angle rue du Maire André
 - montant HT des travaux 48.382 F
 - montant de la subvention (10%) 4.840 F
- *Monsieur DEBUIGNE 2, Av. Léon Jouhaux
 - montant HT des travaux 37.142 F
 - montant de la subvention (10%) 3.720 F
- * SYND. COPRO 37, rue Lepelletier
 - montant HT des travaux 114.864 F
 - montant de la subvention (30F/m²) 2.260 F

* SA SNFI Copropriétés 7, rue Gustave Delory LILLE - syndic du 15, rue du Lieutenant Colpin

- montant HT des travaux 115.301 F

- montant de la subvention (10%) 11.530 F

* Monsieur COSYN 315, rue du Faux 59870 BOUVIGNIES - propriétaire du 35, rue de Loos

- montant HT des travaux 20.631 F

- montant de la subvention (30F/m²) 1.820 F

* FINALFA 23, rue de La Halle 59800 LILLE - propriétaire du 1bis, Bd de la Lorraine

- montant HT des travaux 58.026 F

- montant de la subvention (30F/m²) 3.820 F

* Monsieur DEWEVER 24, rue Gassendi LILLE - propriétaire des 36-38-40, rue Louis Bergot

- montant HT des travaux 42.920 F

- montant de la subvention (30F/m²) 4.050 F

* Monsieur DE SMET 50, rue Louis Bergot LILLE - propriétaire du 54, rue Louis Bergot

- montant HT des travaux 14.850 F

- montant de la subvention (30F/m²) 1.200 F

* Monsieur DEBEYRE 112, rue Meurein

- montant HT des travaux 31.419 F

- montant de la subvention (10%) 3.150 F

* Mademoiselle DUCROT 15bis, rue Montaigne 5 cour Lenfant

- montant HT des travaux 6.000 F

- montant de la subvention (10%) 600 F

* Madame MATTON 11, rue de la Porte d'Ypres

- montant HT des travaux 28.787 F

- montant de la subvention (30F/m²) 2.730 F

* Monsieur SONNEVILLE 64, rue Saint Luc 64, rue Saint Luc 59000 LILLE - propriétaire du 55, rue du Sabot

- montant HT des travaux 35.852 F

- montant de la subvention (30F/m²) 2.580 F

* Monsieur LUCHEZ 320, rue du Kiosque 59500 DOUAI - propriétaire du 9bis, place de la Solidarité

- montant HT des travaux 28.675 F

- montant de la subvention (30F/m²) 2.640 F

* Madame TURBELIN 19, avenue Foch 59800 LILLE - propriétaire du 89
rue des Stations

- montant HT des travaux	38.142 F
- montant de la subvention (10%)	3.820 F

* Monsieur DUMETZ 3, Allée des Hermines 62630 Etaples - propriétaire
des 52 à 62, rue de Thumesnil

- montant HT des travaux	81.736 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	6.480 F

* Monsieur LEDOUX 8bis, place Simon Vollant 59000 Lille - syndic du
1er, rue de Valmy

-montant HT des travaux	82.250 F
-montant de la subvention (30F/m ²)	5.550 F

* Monsieur DANNEELS 88, Av. Charles St Venant 59155 FACHES
THUMESNIL - propriétaire du 17, place Vanhoeacker

-montant HT des travaux	21.579 F
-montant de la subvention (10%)	2.160 F

* Monsieur CAPET 48, rue Vergniaud

- montant HT des travaux	32.924 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.380 F

* SERGIC 148, rue Nationale - syndic du 6 à 18, rue Violette

- montant HT des travaux	598.080 F
- montant de la subvention (10)	59.810 F

*Monsieur PONCELET 25, rue Alphonse Mercier 59800 Lille- propriétaire
du 14bis, quai du Wault

- montant HT des travaux	65.375 F
- montant de la subvention (30F/m ²)	1.980 F

* BUAT Copropriétés 15, rue Ed. Delesalle 59000 Lille - syndic du 38, rue
de Wazemmes

- montant HT des travaux	27.045 F
- montant de la subvention (10%)	2.710 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif chap. 914-8
article 130 sous l'intitulé < Aide au ravalement - Participation de la Ville>.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/735

OBJETOpération Roland-AuberTraité de concession à la SORELIBilan de clôture

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°90/371 du 9 juillet 1990 vous avez concédé à la SORELI Société Anonyme d'Economie Mixte 7, Bd Louis XIV l'aménagement de l'îlot délimité par les rues Roland-Auber-Lestiboudois. Cette opération réalisée aux risques financiers de la société est aujourd'hui terminée.

Conformément à l'article 21 du cahier des charges et en accord avec votre commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine public qui s'est réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver le bilan de clôture de l'opération qui fait apparaître un solde créditeur de 484.561,00 Francs qui revient à la SORELI.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/736

OBJETPrésentation du Schéma
Directeur d'Urbanisme du
Quartier de Lille - Centre
ApprobationRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a confié à la SORELI et à l'Agence de Développement de la métropole une étude globale d'urbanisme sur le quartier du CENTRE avant-dernier quartier à être doté d'un schéma d'aménagement. Cette étude a été menée en étroite concertation avec le Conseil de Quartier qui a été associé aux différentes phases de l'étude et a fait de nombreuses observations et suggestions qui ont été prises en compte.

Cette étude est arrivée à son terme et nous vous présentons la synthèse du diagnostic et des objectifs et propositions générales qui en émergent.

DIAGNOSTIC

Le quartier du Centre se compose de trois secteurs :

- le noyau ancien en tissu urbain traditionnel qui joue le rôle d'hypercentre commerçant et culturel.
- le quartier « haussmannien » aux tracés géométriques qui a une importante fonction résidentielle.
- le secteur des années 50 à la trame urbaine aérée qui concentre une grande partie de l'habitat collectif du quartier.

Les caractéristiques essentielles sont la qualité et la richesse du patrimoine bâti, les nombreux équipements à usage de l'agglomération, la présence de nombreuses activités tant administratives que tertiaires ou commerciales, la concentration des transports en commun.

On remarque aussi une intense activité foncière avec la réalisation de nombreux programmes immobiliers.

Toutefois le quartier souffre de certaines insuffisances :

- le commerce de proximité est en déclin,

.../...

- le quart du parc de logements ne dispose pas des principaux éléments de confort,
- de nombreux logements sont transformés en studios,
- les espaces publics à usage direct des habitants sont relativement peu nombreux et souvent occupés essentiellement par l'automobile,
- la population a baissé entre les recensements de 1982 et 1990 alors que le chiffre pour l'ensemble de la Ville a augmenté de 2,5 %.

L'objectif principal du schéma de Quartier paraît bien être la conciliation de deux exigences qui peuvent apparaître contradictoires : être un centre fonctionnel d'agglomération et un quartier où il fait bon vivre.

Pour y parvenir nous vous proposons cinq thèmes d'action.

1) LE RENFORCEMENT DE LA FONCTION RESIDENTIELLE

Les enjeux

- * assurer une diversité des fonctions urbaines avec en particulier le maintien de l'habitat.
- * conforter la présence d'équipements de proximité.

Valoriser le parc privé existant

- incitation à l'amélioration du confort par une majoration des subventions ANAH (notamment dans les secteurs Carnot - Gares et Victor Hugo - rue d'Artois), au ravalement, à l'habillage des pignons, au verdissage des murs.
- incitation au retour des familles en limitant la division en studios des maisons particulières.
- réappropriation des logements vacants notamment sur les immeubles commerciaux de l'hypercentre.

Préserver la mixité dans les programmes neufs

- favoriser autant que possible la diversité des programmes en terme de typologie (plus de grands logements) et de conception (logements modulables) par un suivi en amont des projets à l'étude.
- favoriser le programme en PLI venant s'intercaler entre le secteur HLM et le secteur à financement libre.
- susciter des opérations mixtes privé-public sur les îlots en mutation pour permettre une réorganisation spatiale des activités et un rééquilibrage vers la fonction logements (Ilot des Pauvres Claires, Ilot Carnot-Jardins, Ilots NOREXPO).

.../...

Améliorer et diversifier le parc locatif social

- amélioration du parc existant : mise aux normes de confort (groupe Delory) ; embellissement des entrées, des façades et des abords notamment en termes de stationnement et d'espaces de jeux ou de détente, (OPHLM, Boucher de Perthes - Fontaine Del Saulx, HLM Nord et Est Cambrai - Maubeuge) ; modification des typologies lors des réhabilitations ; acquisition par l'occupant.

- renforcement des services de proximité par des incitations en faveur des petits commerces, par l'implantation d'antennes de services publics et para-publics, par la création de lieux de rencontre (LCR).

- diversification du parc locatif social par une répartition favorisant les T3 et T4, par une diversification des opérateurs-bailleurs, dans les opérations neuves comme dans l'acquisition-amélioration.

Améliorer les services et équipements pour les habitants

- optimisation des sites sportifs existants dans leur utilisation, en parallèle, prise en compte de la rareté des opportunités foncières par des propositions d'implantation sur les sites potentiels (NOREXPO, Ilot CRDP, franges du quartier).

- amélioration de l'offre en matière culturelle en direction du quartier : ouverture des équipements d'échelle métropolitaine aux associations culturelles du quartier, activités culturelles estivales, réflexion sur des sites potentiels (Palais Rameau, Maison des Amicales) et sur l'amélioration des sites existants (Musée d'Histoire Naturelle, Bibliothèque Municipale).

- réponses aux besoins en équipements sanitaires et sociaux, structures pour personnes âgées (PSAPA Boulevard Calmette, Philippe Lebon), centre social (quartier Saint Sauveur, avec antennes souhaitées sur les secteurs Boucher de Perthes et Artois-Victor Hugo).

2) L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DEPLACEMENT

Les enjeux

- * faciliter les conditions de vie des résidents
- * améliorer l'image du centre ville pour renforcer son attractivité.

Les propositions d'actions combinent deux objectifs

- * Optimiser les conditions de déplacement
- * valoriser l'espace public pour redonner du sol au piéton.

.../...

L'espace piéton

- améliorer le confort et la sécurité de l'usager
- envisager des extensions du secteur piétonnier (Place Rihour, place du Théâtre, place Richebé, rue Pierre Dupont, Square Morrisson).
- étendre le principe de semi-piétonnisation de la rue de Paris jusqu'au Parvis Saint Maurice, aux rues Jean Roisin et de Pas, à la rue du Priez.
- renforcer la lisibilité des itinéraires piétons : amélioration de la liaison Lille - Flandres vers le Grand Palais, de la liaison métro - Grand Palais, du cheminement entre le Champ de Mars et l'hypercentre, entre la rue de Béthune et la rue Léon Gambetta.

Le déplacement des deux-roues

- développer le réseau de bandes cyclables (cartographie, jalonnement, amélioration des carrefours et des itinéraires sécurisés) pour en faire un maillage sur la rue Solférino, le Boulevard de la Liberté, le Boulevard Jean Baptiste Lebas, la rue de Cambrai.
- augmenter le nombre de parcs à vélos.

Les transports en commun

- mieux desservir les sous-secteurs (désenclavement de Saint Michel par exemple) en créant des lignes transversales.
- soulager les transits à travers l'hypercentre, prendre en compte les autocars de tourisme (halte-dépose, stationnement longue durée, jalonnement).

Amélioration des conditions de stationnement

- limiter le stationnement en voirie en donnant plus d'espace au piéton et en améliorant la surveillance.
- inciter l'usager à utiliser les parkings en ouvrages en coordonnant les tarifs, rénover les ouvrages (Nouveau Siècle, Tanneurs, Carnot, République), améliorer le jalonnement.
- desservir les parkings extérieurs par les transports collectifs (Champ de Mars, Norexpo).
- maîtriser les horaires de livraisons en hypercentre.

.../...

La circulation automobile

- bien gérer et à terme supprimer les flux de transit à travers le Centre Ville, dans le respect des contraintes inhérentes au plan de circulation.

- organiser pour les résidents une hiérarchie des voies bien identifiée : les axes forts, les itinéraires secondaires, les « parcours ».

3) VALORISER LES ESPACES PUBLICS ET LE CADRE DE VIE

Les enjeux

* rééquilibrer le découpage du sol au profit du piéton.

* mettre en valeur les entrées de ville et les grands axes.

* intensifier la présence du végétal dans le paysage urbain.

* rationaliser le mobilier urbain et le traitement des sols.

La reconquête du sol au profit du piéton

- redessiner les places « carrefours » géométriques du 19e siècle en réduisant leur morcellement, en redonnant sa place au piéton: places Philippe Lebon, Jeanne d'Arc, de Strasbourg.

Réaménager les places et, en priorité, les places du Théâtre et Rihour : leur recomposition complétera la mise en valeur des lieux les plus fréquentés de la Ville.

Mise en valeur des entrées de ville et des grands axes

- identification par un traitement spécifique des boulevards de ceinture (pour Lille Centre : Boulevard Hoover, Dubuisson), les boulevards intérieurs (Victor Hugo, Liberté, Vauban), les grandes voies pénétrantes (Boulevard Carnot, Boulevard Louis XIV, rue de Cambrai élargie), les grands axes de traversée ou de liaison (rues Faidherbe, Nationale, etc...). Outre la priorité de la transformation des boulevards Hoover Dubuisson, le réaménagement de l'ensemble de la rue Solférino et des places qui la ponctuent représente un enjeu de première importance.

Intensification de la présence du végétal dans le paysage urbain

- mise en oeuvre d'une politique de l'arbre d'alignement et de jardin.

.../...

- plantations d'alignements sur le Boulevard Carnot, la rue Faidherbe, la rue Nationale, la rue du Molinel, la rue Solférino, végétalisation importante des Boulevards Hoover et Dubuisson et de la rue de Cambrai.

- développement de l'action « Verdissons nos murs ».

- requalification des squares et jardins existants : Squares Rameau, Desrousseaux, Foch).

- transformation d'espaces verts en squares : avenues Gustave Delory et Président Kennedy, le terrain de l'ancienne maternité Salengro, la rue de Lens (CAF), la Noble Tour.

Rationalisation du mobilier et du traitement des sols

Définition de gammes restreintes, de règles de composition, d'implantation et de meilleure intégration des mobiliers et des sols.

4) VALORISER L'IDENTITE ARCHITECTURALE ET URBAINE

Le quartier de Lille-Centre renferme un patrimoine bâti d'une grande qualité constitué par des architectures monumentales mais également par des architectures plus « banales » comme les maisons de ville et les immeubles d'habitation.

Protéger le patrimoine architectural existant

Réalisation d'un inventaire du patrimoine architectural et urbain du quartier

- identification fine du patrimoine architectural, urbain et paysager de Lille-Centre.

- analyse des caractéristiques identitaires à préserver.

- élaboration d'un guide d'intervention sur le patrimoine

- identification des immeubles à ne pas démolir pour raison patrimoniale.

- prescriptions et recommandations pour la restauration et la réhabilitation des immeubles à conserver.

Mettre en valeur l'identité architecturale du quartier pour les nouvelles constructions

Elaboration d'un cahier de recommandations et prescriptions pour une meilleure intégration des immeubles à construire :

.../...

- identification fine des objectifs patrimoniaux et d'intégration urbaine des immeubles à construire, des silhouettes urbaines à préserver, ...

- mise en forme d'un guide qualificatif remis en amont des interventions architecturales et urbaines (hauteurs, gabarits, alignements, parcellaire, taille des opérations, expression architecturale, rapports au paysage).

Renforcer la promotion touristique du patrimoine architectural

Mise en oeuvre d'une signalétique du patrimoine :

- panneaux du patrimoine,
- plaques signalétiques sur les constructions.

Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement lumière :

- mise en scène des édifices et ensembles architecturaux remarquables.

- création d'ambiances sur des itinéraires plus banaux.

Réalisation de guides et itinéraires patrimoniaux.

5) AMENAGER LA FRANGE EST

En regroupant l'espace de l'actuelle gare Saint Sauveur, les terrains de Norexpo, le jardin des Dondaines et jusqu'au périmètre de la première phase EURALILLE, la frange Est constitue un sous-secteur géographique de grande dimension. De plus, il s'agit d'un espace bien situé à la fois par rapport à l'actuel comme au futur boulevard périphérique : l'emplacement est privilégié. C'est un sous-secteur riche d'un fort potentiel de développement compte tenu de sa localisation, de son accessibilité, de sa taille.

Les enjeux fonctionnels

- Réorganisation du réseau viaire de l'Est lillois : le report à l'Est du BP et raccordement à la VRU, transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain connecté à la ceinture des boulevards intérieurs, l'élargissement de la rue de Cambrai et sa connexion avec l'avenue Denis Cordonnier (vers le Mont de Terre), les nouvelles bretelles de raccordement au périphérique, ont pour conséquence de redistribuer les accès Est de la Ville et du quartier. Cette redistribution devra être hiérarchisée et clairement lisible pour tous : automobilistes, cyclistes, piétons.

.../...

Les enjeux urbains

- réintégration du Boulevard Hoover - Dubuisson au réseau viaire du quartier, aménagement pour tous usages, requalification de ses rives (espaces vides, fronts bâtis), végétalisation abondante.

- construction d'un quartier sur le site de la gare Saint Sauveur : Au delà de l'opportunité des Jeux Olympiques (site retenu pour le Village Olympique), il s'agit de concevoir un véritable quartier qui raccordera les quartiers voisins entre eux par un maillage viaire complété.

- construction d'un quartier sur la zone Norexpo.

Les enjeux économiques

Le programme d'aménagement du « nouveau quartier » doit être diversifié et assurer la meilleure complémentarité avec le tissu existant de la rive Ouest du Boulevard Périphérique.

Les axes d'intervention :

- logements diversifiés : mixité locative, accession à la propriété, pour une meilleure insertion sociale et urbaine à l'existant.

- création sur Norexpo d'un front bâti sur le Boulevard Hoover-Dubuisson, avec rez-de-chaussée réservés aux commerces de proximité.

- implantation d'équipements de quartier (salle de sports ou polyvalente, terrains de proximité, services publics).

En accord avec le Conseil de Quartier du 14 novembre 1996 et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public du 3 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce schéma directeur d'urbanisme du Quartier Lille-Centre.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/737

OBJET

Procédure d'état d'abandon
manifeste sur les immeubles
sis 5 rue César Franck
et 108 rue Pierre Legrand

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, deux immeubles sis à Lille dans le quartier de Fives :

- n° 5 rue César Franck (parcelle cadastrée BI 89) immeuble à usage d'habitation.

- n° 108 rue Pierre Legrand (parcelle CM 394) immeuble à usage commercial, dénommé EKKO-COMFORT,

sont dans un état d'abandon manifeste.

La Ville souhaite mettre un terme à cette situation néfaste à l'image du quartier et nuisible à son environnement. Elle poursuit pour cela ses contacts avec les propriétaires afin de trouver des solutions amiables.

Si toutefois ces démarches ne pouvaient aboutir, elle se réserve le droit d'utiliser la procédure d'état manifeste d'abandon, prévue par les lois du 2 août 1989 et du 2 février 1995 débouchant sur une expropriation au profit de la Ville.

En accord avec votre commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine public qui s'est réunie le 19 novembre 1996, nous demandons de bien vouloir approuver l'utilisation de cette procédure envers ces deux propriétés.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/738

OBJETImmeuble sis à Lille,
74, Quai de l'Ouest,
25, cité Henninot
Offre de délaissement au
Profit de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la poursuite de la maîtrise foncière de la Cité Henninot, Quai de l'Ouest, la Ville de Lille a été saisie d'une offre de délaissement pour l'immeuble sis à Lille, 74, Quai de l'Ouest, 25, cité Henninot appartenant à Monsieur et Madame DEWISMES.

Cet immeuble est repris au cadastre sous le n° 7 de la section EN pour une contenance de 25 m² et inscrit au Plan d'occupation des sols de Lille en zone Ubc 1,20 (zone à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances).

Par courrier du 7 août 1996, le Cabinet PONS et Cie a fait connaître l'accord de ses clients sur le prix proposé à savoir 55.000 F (cinquante cinq mille francs), conformément à l'avis des Services Fiscaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 55.000 F (cinquante cinq mille francs) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 60.000 F au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/739

OBJETHospice Général
Echange de parcelles avec
le Centre Hospitalier Régional
et conclusion d'un bail
emphytéotique au Franc symboliqueRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 95/507 du 25 septembre 1995, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la cession gratuite à la Communauté Urbaine de Lille de la Cour Nord de l'Hospice Général et sur son transfert dans le domaine public communautaire.

Or, il est apparu préférable, compte-tenu de la réalisation du parking de l'I.A.E. et de l'engagement de la Ville à restituer au Centre Hospitalier Régional cinq places de parking, de procéder à un échange avec soulte des parcelles concernées et de louer auprès du Centre Hospitalier Régional par bail emphytéotique l'emprise nécessaire permettant l'accès au parking de l'I.A.E. avec néanmoins servitude de passage au profit de l'Hôpital gériatrique « Les Bateliers ».

L'échange consisterait :

1) en la cession par le Centre Hospitalier Régional à la Ville de Lille d'une emprise de 155 m² correspondant après division cadastrale aux nouvelles parcelles HL 193 pour 135 m² et HL 190 pour 20 m².

2) en la cession par la Ville au profit du Centre Hospitalier Régional d'une emprise de 42 m² correspondant après division cadastrale à la nouvelle parcelle HL 188.

Ces parcelles étant situées en retrait du front à rue, derrière le bâtiment de l'avenue du Peuple Belge et les transferts intervenant sans cession de droit à construire, ont été évaluées par les Services Fiscaux à 200 F le m² et au Franc symbolique pour la conclusion du bail emphytéotique.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 14 novembre 1996 et votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

1) annuler la délibération n° 95/507 du 25 septembre 1995 ;

2) décider l'échange de parcelles susvisé, dégageant une soulte de 22.600 F à supporter par la Ville ;

3) accepter le bail emphytéotique consenti par le Centre Hospitalier Régional au Franc symbolique ;

4) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

5) de décider l'imputation des dépenses relatives majorées des frais d'acte sur les crédits ouverts à cet effet sur nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/740

OBJETDroit de Prémption Urbain
Immeubles sis à Lille, 16-
18-20-22 et 24, rue de la
Concorde
Achat par la Ville de Lille
à la Communauté Urbaine de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Droit de Prémption Urbain et par convention du 22 octobre 1996, la Ville de Lille a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille la prémption à son profit de plusieurs immeubles situés à Lille, 16-18-20-22 et 24, rue de la Concorde, repris au cadastre sous les n°s 152, 153, 154, 157 et 158 de la section IY pour des contenances respectives de 70 m², 55 m², 37 m², 41 m² et 45 m².

Cette acquisition permettra, en luttant contre l'insalubrité, la réalisation d'un espace public après démolition des immeubles.

La rétrocession par la Communauté Urbaine de Lille à la Ville de Lille s'effectuera au prix de 140.000 F majoré des frais d'achat de la Communauté Urbaine de Lille.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat des immeubles sus-désignés au prix de 140.000 F (cent quarante mille francs) majoré des frais engagés par la Communauté Urbaine de Lille ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 155.000 F au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/741

OBJETImmeuble sis à Lille,
1, rue du Château
Achat à la Communauté
Urbaine de Lille après
exercice du droit de
préemptionRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En vue de poursuivre la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement du secteur Château-Jardins Caulier, la Ville a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Lille, 1, rue du Château, contigu aux propriétés communales 1 bis et 3 de ladite rue, et cadastré section AI n° 117 pour 503 m².

La réalisation de l'élargissement de la rue Eugène Jacquet nécessitant une emprise de 67 m² environ (document d'arpentage en cours d'établissement), la Ville doit donc acquérir le surplus de la parcelle, soit environ 436 m², au prix de 324.010,06 F (trois cent vingt quatre mille dix francs six centimes) coût de revient supporté par la Communauté Urbaine de Lille et déduction faite de la valeur de l'emprise restant propriété communautaire évaluée par les Services Fiscaux à 46.900 F.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de l'immeuble 1, rue du Château au prix de 324.010,06 F ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 350.000 F au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Acquisitions d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/742

OBJET

Immeuble sis à Lille, 74,
Quai de l'Ouest, 27, cité
Henninot
Offre de délaissement au
profit de la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la poursuite de la maîtrise foncière de la Cité Henninot, Quai de l'Ouest à Lille, la Ville de Lille a été saisie d'une offre de délaissement pour l'immeuble sis à Lille, 74, Quai de l'Ouest, 27, cité Henninot appartenant à Madame Yvonne LANDRY.

Ce bien est repris au cadastre section EN n° 9 pour une contenance de 26 m² et inscrit au Plan d'occupation des sols de Lille en zone Ubc 1,20 (zone à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances.

Les Services Fiscaux ont estimé cet immeuble à 70.000 F (soixante dix mille francs), lequel prix est accepté par Madame LANDRY susnommée.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 3 décembre 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 70.000 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 77.000 F (soixant dix sept mille francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achats d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/743

OBJET

Immeuble sis à Lille,
70 bis, rue Malsence
(Salle de sport Francisco Ferrer)
Cession par la Ville de Lille
au Conseil Régional

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire d'une salle de sport située à Lille, 70 bis, rue Malsence et reprise au cadastre section CH n° 332 pour une contenance de 2.276 m2.

La salle de sport étant à l'usage exclusif de la Région pour le Lycée Francisco Ferrer, celle-ci en souhaite l'acquisition.

Cette cession au Conseil Régional Nord - Pas de Calais pourrait se réaliser au franc symbolique. En effet, la salle de sport, continuellement vandalisée, est très dégradée et nécessite de lourds travaux que la Ville de Lille ne peut plus assurer.

Toutefois la Ville se réserverait une partie de la parcelle afin de maintenir l'espace public récemment aménagé.

Compte-tenu de ce qui précède et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 3 décembre 1996, nous vous demandons:

- 1) de décider la cession à la Région et au franc symbolique de l'immeuble sus-désigné ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 16 décembre 1996

N° 96/744

OBJETTerrain sis à Lille,
rue Berthelot
Achat par la Ville de Lille
à la Communauté Urbaine de LilleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Développement Social Urbain du Quartier de Lille Sud, la Ville de Lille a réalisé la construction d'un local associatif sur une parcelle de terrain appartenant à la Communauté Urbaine de Lille, le local déjà existant et appartenant à l'Evêché étant trop vétuste pour y accueillir du public.

Il convient à présent de régulariser la situation juridique de ce bien.

La Communauté Urbaine de Lille propose donc à la Ville de Lille la vente de cette parcelle, reprise au cadastre section DE n° 78 pour une contenance de 164 m² suivant document d'arpentage n° 3330 J de la SARL GEOREM, géomètres-experts à Lille.

Les Services Fiscaux ont estimé à 150 F le prix du m² de terrain soit, pour la parcelle ci-dessus, 24.600 F (vingt quatre mille six cents francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public qui s'est réunie le 3 décembre 1996, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat du terrain sus-désigné au prix de 24.600 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Madame le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 27.000 F (vingt sept mille francs) au chapitre 922 article 2109 J8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/745

OBJET**FRAIS D'ENLEVEMENT
POUR AFFICHAGE SAUVAGE**Annulation du Titre de Recettes n° 9025/93
Placards Mesura

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Société « PLACARDS MESURA » a fait l'objet, le 30 mars 1993, d'un constat de Police pour affichage sauvage. Cette situation a abouti à l'émission d'un Titre de Recettes d'un montant de 2 609,20 F pour récupération des frais de nettoyage engagés par la Direction de l'Ecologie Urbaine.

L'indulgence de la Ville a, par la suite, été sollicité par M. GAMOT, responsable de cette entreprise.

Depuis lors, celle-ci s'est abstenue de transgresser la loi.

En conséquence et compte tenu du caractère positif de cette attitude, une remise gracieuse - par annulation de Titre de Recettes - pourrait être accordée.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, du cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le 3 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/746

OBJET**Legs de Monsieur le
Bâtonnier Jean LEVY
Acceptation -**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,,

Aux termes de son testament en date du 20 juin 1996, déposé en l'étude de Maître MARTIN à Lille, Monsieur Jean LEVY, Adjoint Honoraire de la Ville de Lille, décédé le 5 Août 1996, a consenti un legs particulier en faveur de la Ville de Lille.

Cette libéralité s'élève à 300.000 Frs (sans droits ni taxes) et est spécifiquement destinée à la "création d'un prix culturel portant le nom du Bâtonnier Jean LEVY, Adjoint au Maire Honoraire".

En accord avec la Commission de la Culture, et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 25 novembre et 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce legs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/748

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle
Industriel, commercial et
Ethnographique.
Collections ethnographiques :
Subvention de la Direction
Régionale des Affaires Culturelles
du Nord-pas-de Calais
Admission en recettes
Ouverture du crédit d'emploi

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Une subvention de 43 590 F. a été allouée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord Pas-de-Calais pour la restauration d'un certain nombre d'objets ethnographiques provenant de la Nouvelle Irlande, Nouvelle Bretagne, Nouvelle Zélande, des îles Tonga, Fidji, Samoa, Wallis et Futuna, Hawaï, Marquises, Cook.

En accord avec la Commission de la Culture et la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et de Relations Internationales réunies respectivement les 25 Novembre et 10 Décembre 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- 1) son admission en recettes,
- 2) l'ouverture du crédit d'emploi de cette somme au chap.903.61 art.235 G27

sc 07262

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/749

OBJETMusée d'Histoire Naturelle
Exposition « Formes Animales »
Tarifs et jours d'ouverture

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Histoire Naturelle de Lille organise une exposition sur la sculpture animalière (au sens large) du 7 février au 19 mai 1997 inclus

Cette manifestation réunira une dizaine d'exposants (artistes, collectionneurs, musées...) et montrera différentes tendances artistiques et différentes matières travaillées.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 25 Novembre et le 10 Décembre 1996, nous vous demandons d'autoriser :

- de pratiquer, durant la période de cette exposition, (tous les jours y compris le Dimanche) les tarifs d'entrée suivants :
 - enfants (à partir de 7ans) : 10 F.
 - adultes : 20 F.
 - aucun tarif de groupes ne sera pratiqué

Les jours et heures d'ouverture restent les mêmes, sauf pour le Dimanche :

- fermeture Mardi et Samedi
- ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h en semaine
- ouverture de 10h à 18H (au lieu de 17h) le Dimanche

Il est proposé l'ouverture du Musée de 10h à 18h les jours fériés suivants :

- Dimanche et Lundi de Pâques (30 et 31 Mars)
- Jeudi 8 Mai
- Dimanche et Lundi de Pentecôte (18 et 19 Mai)

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/750

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Opération « Découvre ton quartier, ta ville, ta région »
- Participation du Crédit Municipal de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°96/407 du 24 juin 1996 le Conseil Municipal a approuvé une convention de partenariat entre la Ville de Lille et le Crédit Municipal au titre du projet « Découvre ton quartier, ta ville, ta région » mené par le musée de l'Hospice Comtesse.

En application de cette convention le Crédit Municipal a octroyé une participation de 60 000 F sur l'exercice 1996.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 25 novembre et 10 décembre 1996 nous vous demandons de prévoir l'admission en recette de cette somme et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant soit :

- 40 000 F au chapitre 945-231 article 615 sous-compte 783
- 20 000 F au chapitre 945-231 article 609 sous-compte 117

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/751

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Opération « Découvre ton quartier, ta ville, ta région »
- Participation du Crédit Mutuel

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°96/406 du 24 juin 1996 le Conseil Municipal a approuvé une convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture au titre du projet « Découvre ton quartier, ta ville, ta région » mené par le musée de l'Hospice Comtesse.

En application de cette convention la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture a octroyé par l'intermédiaire de la Fondation de France, une participation de 40 000 F sur l'exercice 1996 déjà admise en recettes.

Le Crédit Mutuel du Nord complète ce financement à hauteur de 10 000 F.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 25 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir prévoir l'admission en recettes de ces 10.000 Frs supplémentaires et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant soit 50.000 Frs au chapitre 945-231 article 662-0 sous-compte 04725

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/752

OBJET

- Musée de l'Hospice Comtesse
- Acquisition d'une coiffeuse
de Henry Gaspard Feilt
- Subvention du FRAM

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°96/600 du 21 octobre 1996, le Conseil Municipal a accepté le principe de l'acquisition d'une coiffeuse de Henry Gaspard FEILT sous réserve de l'attribution par le FRAM d'une subvention représentant un minimum de 50% du prix qui s'élève à 650 000 F.

Or, cette instance a décidé de financer cet achat à hauteur de 70%.

En accord avec la commission de la culture et la commission des finances, du personnel, des affaires générales, de la décentralisation et des relations internationales réunies respectivement les 25 novembre et 10 décembre 1996 nous vous demandons de prévoir l'admission en recettes de cette subvention, soit 455 000 F au chapitre 903-61 article 1052 G10.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/753

OBJETMusée des Beaux-Arts -
Convention de Mécénat avec
la Société ELF - Signature

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Fondation ELF, dans le cadre de ses actions de mécénat, a fait part, à la Ville de LILLE, de son souhait d'apporter son soutien financier aux travaux de restauration d'oeuvres d'art du Palais des Beaux-Arts.

C'est en ce sens qu'un projet de convention a été établi, reprenant les droits et obligations de chacune des parties, ainsi que les conditions financières de cette opération de mécénat.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 25 novembre 1996 et 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'encaissement de la contribution financière consentie par la Fondation ELF ;

- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 903 - Sous-chapitre 61 - Article 235 G 23 - Sous-compte O4416 de la section d'Investissement ;

- la signature de la convention jointe au présent rapport.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/754

OBJET**Musée des Beaux-Arts -**
Projet d'échange de tableaux
entre les Musées de NANTES
et de LILLE -
Convention - Signature

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les Musées de NANTES et de LILLE ont décidé de procéder à un échange de tableaux ; le Musée de NANTES propose de déposer, pendant 3 ans, deux volets d'un triptyque d'Erasmus QUELLYN, représentant la Famille VAN DER AA, triptyque dont le Musée de LILLE possède la partie centrale sur le thème de la Résurrection du Christ.

En échange, le Musée de LILLE se propose de déposer au Musée de NANTES, deux tableaux, « la Cène », anonyme Français du 17ème siècle, et un « Portrait de Femme », d'Adrian HENNEMAN.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de la convention jointe au présent rapport.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/755

OBJETMusée des Beaux-Arts -
Donation, par Madame Jean
CHIMOT, d'un panneau de 54
carreaux de faïence- Acceptation -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Madame Jean CHIMOT, domiciliée à La Madeleine, a proposé la donation, au Musée des Beaux-Arts de LILLE, d'un panneau de 54 carreaux de faïence du Nord de la France datant de la seconde moitié du XVIIIème siècle et trouvé à LILLE par le donateur, dans le quartier de Saint-Sauveur.

Le descriptif en est le suivant :

Carreaux en faïence de grand feu polychrome
Manganèse - Bleu - Jaune - Vert

Dimensions de l'oeuvre avec cadre :

- Hauteur : 1270 mm
- Largeur : 885 mm
- Epaisseur : 50 mm

Dimensions de l'oeuvre sans cadre :

- Hauteur : 1160 mm
- Largeur : 775 mm
- Epaisseur : 10 mm

Dimension d'un carreau de céramique : 130mm/130mm

Ce panneau rapporte le miracle qui eut lieu en février 1081 à Tongres, près de Ath (Belgique).

Une statue de deux pieds de haut représentant la vierge assise tenant l'Enfant Jésus dans les bras y fut trouvée dans le parc du chateau appartenant à Hector, premier magistrat de Tongres. Ce dernier se jugeant indigne de conserver la statue, la fit transporter à l'église. Le lendemain la statue était retrouvée dans le parc du chateau et ce à plusieurs reprises. L'évêque de Cambrai décida de procéder à un nouvel essai : ses émissaires, après avoir installé la statue dans l'église du village campèrent dans le parc et le prodige se renouvela une quatrième fois : la statue portée par des anges, revint à l'emplacement de sa première apparition où une chapelle fut élevée à la Vierge. Notre Dame de Tongres fit de nombreux miracles et intervint à plusieurs reprises dans les périodes d'épidémie.

Son culte se développa dans la région et à Lille, c'est en l'église Saint Sauveur que fut créée en février 1672 la confrérie de la Vierge de Tongres.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunies respectivement les 25 novembre et 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce don.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/756

OBJETBibliothèque de Lille-Sud
Présentation du nouveau
projetRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Depuis 1972 et plus particulièrement au cours des dix dernières années, la Bibliothèque Municipale a installé un réseau d'établissements annexes dans plusieurs quartiers lillois tels que le Vieux-Lille, les Bois Blancs, Wazemmes, Moulins et Fives, développant ainsi un travail de qualité autour de la lecture publique, véritable pivot de notre développement culturel.

Lille-Sud qui est le premier quartier lillois par le poids de sa population ne dispose actuellement d'aucun lieu culturel repéré, alors que les besoins se font de plus en plus sentir à la fois chez les habitants et chez les scolaires fréquentant la vingtaine d'écoles situées au coeur de la Zone d'Education Prioritaire.

Après avoir envisagé l'implantation d'une bibliothèque à Lille-Sud dans un bâtiment neuf rue Lazare Garreau, il a été préféré l'ancienne école maternelle Ronsard, sise dans la même rue, de manière à réaliser de notables économies au niveau des coûts de fonctionnement. Cette école fait partie d'un programme de restructuration des établissements scolaires du quartier et doit être libérée à la fin de l'année scolaire 1997. La bibliothèque serait installée sur une surface utile de 650 m² environ et disposerait d'un logement de fonction pour un concierge assurant la sécurité du dit bâtiment.

Ce futur nouvel établissement culturel, à la condition de répondre aux normes fixées par la Direction du Livre et de la Lecture, peut faire l'objet de financement de la part de l'Etat et peut obtenir également des subventions de la part du Fonds Européen de Développement Régional FEDER au titre de l'Axe III mesure 6 (développement des équipements culturels et patrimoniaux structurants destinés à améliorer l'attractivité des zones).

Les financements de l'Etat dans le cadre du concours particulier peuvent atteindre 35 % du montant HT des travaux et 35 % du montant H.T. du mobilier et du matériel nécessaires à l'aménagement de cet établissement.

Quant à la subvention au titre du FEDER, elle s'élève à 2,5 MF sur le montant global du chiffrage bâtiment et matériel-mobilier.

En accord avec la Commission de la Culture, et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 25 novembre et 10 décembre 1996, nous vous demandons de :

- présenter le dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du fonds FEDER (cf. annexe financière) ; l'estimatif global s'élevant à 4.913.365 Frs TTC.
- prévoir l'encaissement en temps opportun, des subventions escomptées sur le chapitre 903 63 articles 1059 et 1051 du budget et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant
- prévoir, sur cette dernière imputation, l'inscription des 1.539.365 francs correspondants à la participation financière de la Ville, étant précisé que la Direction du Développement Culturel sera gestionnaire de ces crédits, l'utilisateur en étant la Direction des services techniques.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/747

OBJET

**Associations et organismes
culturels lillois
Attribution d'avances
sur subventions
pour l'exercice 1997 -**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années consécutives, l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations ou organismes culturels lillois, fait l'objet d'une inscription affectée au budget primitif de la Ville.

Considérant que le budget primitif 1997 sera voté dans le courant du 1er trimestre de cet exercice, et afin d'éviter aux structures bénéficiaires de se trouver dans des difficultés graves de trésorerie en l'absence de tout versement de participation municipale avant le vote du B.P., nous vous demandons de bien vouloir autoriser les versements d'acomptes sur subventions énumérés ci-dessous :

<u>BENEFICIAIRE</u>	<u>SUBV. 1996</u>	<u>ACOMPTES 1997</u>
As. pour la prom. et l'animation du Jardin Vauban	80.000	40.000
Théâtre de la Découverte	220.000	110.000
Théâtre du Prato	480.000	240.000
Orchestre National de Lille	3.000.000	1.000.000
La Métaphore	1.000.000	500.000
Festival de Lille	2.700.000	900.000
Danse à Lille	400.000	200.000
C.D.N.E.J Le Grand Bleu	.850.000	425.000
Les Spectacles sans gravité	2.600.000	900.000
	(fonctionnement + charges)	

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir procéder au mandatement des avances ci-dessus détaillées.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/757

OBJETConservatoire National de Région
Vente de trois harpes celtiques
Achat d'une harpe simple mouvementRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs

En 1992, le conservatoire a acquis des harpes celtiques afin de les mettre à la disposition des élèves débutants ; ces instruments de dimensions nettement inférieures aux harpes classiques étant plus accessibles pour des jeunes.

A l'expérience, il s'est avéré que la morphologie de ces élèves évoluant rapidement, ils doivent très vite travailler sur une harpe classique, laissant inutilisées les harpes celtiques.

Parallèlement à ce constat, il serait souhaitable de disposer d'une harpe classique supplémentaire pour faire face aux besoins de ces élèves.

Lors d'un contact avec le représentant français du constructeur, celui-ci a proposé à la direction de conservatoire de lui racheter trois harpes celtiques pour la somme de 21 995 Frs TTC (transport compris) et de lui vendre une harpe simple mouvement au prix de 29 995 Frs TTC (livraison franco au conservatoire de Lille).

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 25 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- 1°) la cession de trois harpes celtiques par le conservatoire de Lille pour la somme de 21 995 Frs TTC ;
- 2°) l'ouverture d'un crédit d'emploi correspondant au chapitre 903-65 article 2141 618 sous compte 2224 de nos documents budgétaires pour une somme équivalente ;
- 3°) l'acquisition d'une harpe classique simple mouvement pour une somme de 29 995 Frs TTC

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996
N° 96/758
OBJET

Orchestre National de Lille
Convention avec la Ville
la Région, l'Etat - Art Lyrique
Protocole d'accord -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En réunion du 21 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé la convention passée avec l'Orchestre National de Lille portant charte d'objectifs pour les années 1996-1997-1998, co-signée avec le Ministère de la Culture, et la Région Nord-Pas-de-Calais.

Conformément au paragraphe b de l'article 10 du titre III de cette convention, intitulé "l'Orchestre et l'Opéra de Lille", un acte conjoint a été établi, arrêtant les modalités de coopération de ces deux partenaires dans le domaine lyrique.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 25 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le document ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/759

OBJET**Association Eclats**
Versement d'une subvention
complémentaire -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

En réunion du 29 Avril 1996, le Conseil Municipal avait voté une subvention de fonctionnement de 3.000 Frs en faveur de l'association lilloise "Eclats".

Considérant l'intérêt réel que présentent les activités de création musicale de cette structure et le succès qu'elles remportent auprès de la population lilloise, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 25 Novembre 1996, de renforcer l'aide financière de la Ville en attribuant à l'Association Eclats une subvention complémentaire de fonctionnement de 5.000 Frs.

Cette somme est disponible sur les crédits ouverts au budget en cours sur le sous chapitre 945.281 article 657 sous compte 05438.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/760

OBJET

Transformation d'avances remboursables en secours
Titres de recette 13 165/95 - 10 052/96 et 13 480/95
en faveur de familles lilloises en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les personnes confrontées à des difficultés particulières obtiennent auprès des services d'Action Sociale et des Mairies de Quartier un soutien financier qui se traduit soit par un secours soit par une avance remboursable.

La situation matérielle de 3 bénéficiaires d'une avance a nécessité compte tenu de son aggravation, une nouvelle enquête sociale qui conduit à proposer aux membres de la Commission la transformation de ces avances en secours :

- Avance allouée par la Mairie de Quartier du Faubourg de Béthune à une Lilloise
Titre de recette 13 165/95 d'un montant de 1 500 Francs
L'intéressée a remboursé 600 Francs sur ce titre mais la précarité des ressources ne lui permet pas de rembourser le solde. Elle a par ailleurs effectuée un certain nombre de démarches en vue de régulariser ses dettes.
- Avance allouée par la Mairie de Quartier des Bois-Blancs à un Lillois
Titre de recette 10 052/96 d'un montant de 800 Francs
L'intéressé arrivant en fin de droit Assédic, il n'a plus aucune ressource pour vivre.
- Avance allouée par la Mairie de Quartier des Bois-Blancs à un Lillois
Titre de recette 13 480/95 d'un montant de 500 Francs
La précarité de sa situation financière ne lui permet pas de rembourser sa dette.

En accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder aux intéressés la remise gracieuse des sommes restant dues.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/761

OBJETAttribution de primes municipales à l'amélioration
de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins,
Wazemmes, Lille Sud et courées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une prime municipale à l'amélioration de l'habitat aux demandes présentées par :

- Monsieur Alfred COCHEZ

20 rue de Cronstadt à LILLE

Objet des travaux : installation de WC - raccordement à l'égout

Montant TTC des travaux : 9.302,37 Frs

Montant de la prime (10%) : 930,00 Frs

- Monsieur Antonio RIBEIRO

43 bis rue de Wazemmes à LILLE

3 cour Coppieters

Objet des travaux : pose d'un évier, création d'une salle de bains et d'un WC intérieur installation du chauffage central, réfection de l'électricité, changement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, isolation et plâtrerie.

Montant TTC des travaux : 72.337,38 Frs

Total maximum primable : 70.000,00 Frs

Montant de la prime (10%) : 7.000,00 Frs

- Monsieur Dominique HOSSEPIED

27 rue le Fort à LILLE

Objet des travaux : réparations de couverture

Montant TTC des travaux : **3.976,91 Frs**

Montant de la prime (10%) : **398,00 Frs**

- Monsieur Daniel PAUWELS

20 bis rue de Cronstadt à LILLE

2 cour Vandeweghe

Objet des travaux : installation des WC, raccordement à l'égout, installation d'une cloison et de portes, installation d'un point lumineux.

Montant TTC des travaux : **13.090,65 Frs**

Montant de la prime (10%) : **1.309,00 Frs**

- Monsieur Edmond JANICKI

17-19 rue Bourjemois à LILLE

Objet des travaux : réfection de toiture, chauffage central, raccordement eaux, gaz, aménagement intérieur.

Montant TTC des travaux : **87.244,00 Frs**

Total maximum primable : **70.000,00 Frs**

Montant de la prime (10%) : **7.000,00 Frs**

- Madame Annie CABOCHE

31 rue Bourjemois à LILLE

5 impasse Saint Louis

Objet des travaux: installation d'un WC intérieur et raccordement à l'égout.

Montant TTC des travaux : **3.187,34 Frs**

Montant de la prime (10%) : **319,00 Frs**

Le montant de cette prime sera versée au CAL-PACT de Lille car Madame CABOCHE a signé une délégation de prime en faveur de cette association.

- Madame Jeanne Marie DELCOURT
8 rue de Trévisse à LILLE

Objet des travaux: pose de 2 fenêtres en double vitrage
pose de carrelage en salle de bains
réfection de chéneaux, isolation des combles
et ravalement de façade

Montant TTC des travaux : **41.356,67 Frs**
Montant de la prime (10%): **4.136,00 Frs**

- Monsieur BOUGHLAM Hadj
217 rue d'Iéna à LILLE

Objet des travaux: installation du chauffage central et pose d'un escalier

Montant TTC des travaux : **22.147,50 Frs**
Montant de la prime (10%): **2.215,00 Frs**

La dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 964.2 article 651.1.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/762

OBJET

Subvention annuelle à l'O.S.L.O.
Service d'Accueil pour la Réintégration
par le Logement « S.A.R.L. »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 94/338 du 27 juin 1994, la Ville de Lille avait décidé de concourir pendant 3 ans à la mise en oeuvre du service d'accueil pour la réintégration par le logement - action menée par l'OSLO en direction des jeunes âgés entre 18 et 25 ans sans domicile stable - par l'octroi d'une subvention annuelle de 80.000 Francs.

Le Comité de pilotage chargé d'évaluer le S.A.R.L. et qui réunit l'ensemble des financeurs, à savoir l'Etat, la Région, le Département et la Ville, a jugé que le bilan de cette action était positif et qu'il convenait de la poursuivre.

En conséquence, en accord avec votre Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir contribuer à la pérennisation de ce dispositif en accordant une subvention annuelle reconductible de 80.000 F à l'OSLO, sous réserve pour les années suivantes, de l'inscription au budget primitif, dépense qui sera imputée sur le chapitre 964.2 article 657.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/763

OBJETSubvention exceptionnelle
d'équipement à O.S.L.O.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Organisme Social du Logement (OSLO) créé en Mai 1987 à l'initiative de la Ville de Lille afin d'aider au maintien dans les lieux les locataires en impayés de loyer, a depuis élargi son champ d'action pour répondre à la demande de la Ville et prendre en compte le difficile problème de l'accès au logement des personnes aux ressources précaires.

L'Association a notamment mis en oeuvre le dispositif "Réinventer le logement social" qui allie l'insertion par le logement et l'insertion professionnelle et économique.

Ce dispositif constitue de fait une cellule de réflexion et d'innovation constante cherchant à élaborer le meilleur projet à partir de la situation et des potentialités de la famille.

En 1991, il a en particulier permis le relogement d'une famille bénéficiaire du RMI dans le cadre d'une accession à la propriété qui a largement contribué à l'insertion durable de cette famille.

Compte-tenu de ce bilan très positif, l'OSLO souhaiterait renouveler cette opération.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir concourir au succès de cette action par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'OSLO de 80.000 F qui servira à l'achat d'un logement.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits existants au chapitre 914.8 - article 130 I 10.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/764

OBJET

Subvention exceptionnelle
au CAL PACT de Lille
Création de logement d'urgence

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille mène depuis de nombreuses années une politique sociale volontariste en faveur des plus démunis, notamment en matière d'accès au logement.

Le dispositif décentralisé d'identification de la demande - Atelier Logement - a, à cet égard, permis de mettre en exergue la nécessité d'augmenter l'offre de logements d'urgence ou temporaires qui permettront d'engager une démarche d'insertion grâce à un accompagnement social des bénéficiaires.

La Ville s'est donc naturellement inscrite dans le programme exceptionnel de logements d'urgence défini par les circulaires ministérielles des 28 juin et 3 août 1995.

Elle a, à cet effet, signé, le 20 décembre 1995, une convention avec l'Etat pour optimiser l'application de ce plan exceptionnel de logements d'urgence sur le territoire lillois et prévu d'accorder une aide financière pour la création de ce type de logements sur Lille.

A ce titre, en accord votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir octroyer une subvention exceptionnelle de 20.000 F au CAL-PACT de Lille pour l'opération sise - 1 rue Paul Lafargue à Lille, propriété de la Communauté Urbaine de Lille donnée en gestion à cette association.

La dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 914.8 - article 130 I 9.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/765

OBJET

Signature de l'Avenant n° 1
à la convention relative à la transformation
du F.A.I.L. en Fonds Local du F.S.L.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 94/ 605 du 19 décembre 1994, a été autorisée la signature de la convention relative à la transformation du F.A.I.L. O.S.L.O. en Fonds Local du F.S.L. Nord.

Quatre organismes H.L.M. - la S.C.I.C. Nouveau Logis, la Société Anonyme d'H.L.M. le Logement des Travailleurs, la Société Régionale des Cités Jardins et la Société Anonyme d'HLM des Régions Nord et Est - ont sollicité leur adhésion au Fonds Local du F.S.L. de Lille.

En accord votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention originelle.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/766

OBJET

Signature de deux conventions
de réservation de logements
au profit de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 1983, a été créé un système de réservation au profit de la Ville, de 50 logements de l'O.P.H.L.M. de la C.U.D.L. qui permet le relogement de Lillois aux ressources précaires, moyennant la garantie de paiement du loyer et la remise en état du logement à la sortie du locataire.

Le nombre de logements HLM réservés a été, depuis, porté à 150.

Par ailleurs, en 1985, une convention similaire concernant 20 logements a été signée avec la S.L.E..

Etant donné, d'une part que l'application de ces deux conventions donne satisfaction quant à l'intégration de l'ensemble des familles relogées dans le parc social et quant au paiement du loyer et, d'autre part, que le nombre de personnes dont les ressources ne permettent pas un accès direct au parc H.L.M., ne cesse de croître, nous vous demandons, en accord votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, de bien vouloir autoriser la signature :

- d'une convention de réservation de 3 logements avec la S.A. d'H.L.M. Logis Métropole,
- d'une convention de réservation de 5 logements avec la Société Régionale des Cités Jardins.

L'attribution d'un logement dans le cadre de ces différentes conventions ne pourra intervenir que pour des candidats justifiant de deux ans de résidence à Lille.

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 964.2 article 645

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/767

OBJET

Adhésion de la Ville à
« l'Alliance Mondiale des Villes
contre la Pauvreté »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale des Nations Unies proclamait l'année 1996 comme l'« année internationale pour l'éradication de la Pauvreté » et la consécration de la décennie 1997-2006 à cette cause.

Cette Assemblée est déterminée à faire de cette décennie une période de changements réels ; les villes peuvent jouer un rôle irremplaçable pour sensibiliser l'opinion publique à la pauvreté et l'exclusion, et pour mobiliser les énergies susceptibles de faire naître des actions créatives et efficaces. Le Programme des Nations Unies pour le Développement a donc décidé de construire un partenariat mondial de villes avec pour triple objectif de :

- sensibiliser l'opinion publique en général
- engendrer des initiatives locales contre la pauvreté
- encourager la solidarité internationale

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le principe d'adhésion de la Ville de Lille à « l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté ».

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance au 16 décembre 1996

N° 96/768

OBJET

Subventions ou participations financières
destinées aux organismes à caractère social -
Action Sociale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions ou de participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions ou participations financières leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ou participations financières suivantes :

Sur le Chapitre 955.1 - Article 657 - Sous-Compte 1010, pour :

- SERVICE DES FAMILLES	6 500 F
- AIDE FAMILIALE A DOMICILE (A.F.A.D.)	1 000 F
- AIDE AUX MERES DE FAMILLE	700 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 9224, pour :

- ARMEE DU SALUT	300 000 F
------------------	-----------

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 637, pour :

- A.R.T.E.S.	20 000 F
--------------	----------

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 53 435 F

- CENTRE SOCIAL CONCORDE 65 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 10 829, pour :

- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS 20 000 F

- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS 26 500 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

seance du 16 décembre 1996

N° 96/769

OBJET

Avances sur participations financières
destinées aux associations à caractère social
dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité.

Cette aide financière ne peut cependant être versée dans sa globalité qu'après le vote du budget. Elle n'interviendra donc concrètement compte-tenu des délais de transmission en Préfecture et de mandatement, et malgré toute la bonne volonté des services concernés quant à la rapidité de traitement, que fin avril début mai.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui oeuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, en accord votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder une avance sur la participation financière de la Ville de Lille, au titre de l'exercice 1997, avance qui sera répartie de la manière suivante :

- SAMEDE	80 000 F
- A.B.E.J.	75 000 F
- ARMEE DU SALUT	75 000 F
- CAPHARNAUM	40 000 F
- CROIX ROUGE	30 000 F
- SECOURS CATHOLIQUE	30 000 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	30 000 F
- RESTAURANTS DU COEUR	30 000 F
- COORDINATION MOBILE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	30 000 F
- F.A.R.E.	27 500 F
- A.T.D. QUART MONDE	25 000 F
- S.O.S. VOYAGEURS	20 000 F
- BANQUE ALIMENTAIRE	17 500 F
- PETITS FRERES DES PAUVRES	15 000 F
- MAGDALA	10 000 F
- MEDECINS SOLIDARITE LILLE	10 000 F
- EQUIPES SAINT VINCENT	<u>5 000 F</u>
TOTAL	550 000 F

Les dépenses seront à imputer au Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 2472.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/770

OBJETAnnulation de délibérations
pour raisons de forme et régularisation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 96/248, 96/262 et 96/423, des subventions ou des participations financières ont été attribuées dans le cadre du Contrat de Ville, sous réserve du financement de l'Etat. Il est à noter que ces décisions sont à annuler en raison de la rédaction des délibérations (sauf pour l'Atelier Populaire d'Urbanisme), étant donné que le Trésorier Municipal demande la production des justificatifs relatifs à la participation financière de l'Etat, que ces services eux-mêmes ne peuvent fournir.

Les membres de la Commission d'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité s'étant déjà prononcés favorablement quant à l'opportunité de l'attribution de ces subventions ou participations financières et en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de celles-ci, qui seront imputées :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 10 829, pour :

- CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU	33 782 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	17 000 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	18 000 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	12 868 F
- HALTE-GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE	31 327 F
- A.D.N.S.E.A.	26 346 F
- ASSOCIATION A.R.P.E.	100 000 F

- E.F.A.S.	20 000 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	80 360 F
- ASSOCIATION FILOFIL	25 000 F
- SUD INSERTION	30 000 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	60 000 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	25 000 F
- S.A.F.I.A.	20 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 642 - Sous-Compte 10 623, pour :

- C.A.L. P.A.C.T.	15 500 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	15 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- LES FRANCAS	10 000 F
- GROUPE SCOUT ISLA LILLE	25 000 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	40 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- LILLE SUD INSERTION	14 500 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	10 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292, pour :

- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	15 000 F
- CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	50 000 F
- LILLE SUD INSERTION	10 000 F

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/771

OBJETAVANCES SUR SUBVENTIONS CONSENTIES AUX
CENTRES SOCIAUX ET EQUIPEMENTS SOCIAUX
SOUS CONTRAT AU TITRE DE 1997Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, afin de permettre aux Associations gestionnaires d'équipements de faire face aux dépenses de personnel qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 19 Novembre 1996, nous vous demandons d'approuver le principe d'une avance sur subvention de fonctionnement 1997 correspondant aux 20 % de la subvention annuelle de l'exercice 1996 soit :

Nom de l'Association	Subvention accordée en 1996	Avance 1997 proposée
Maison de Quartier de Fives	628.000 F	125.600 F
Maison de Quartier Concorde	436.900 F	87.380 F
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	240.000 F	48.000 F
Maison de Quartier du Vieux-Lille	288.000 F	57.600 F
Maison de Quartier de Moulins	744.000 F	148.800 F
Maison de Quartier des Bois- Blancs	712.000 F	142.400 F
Maison de Quartier de St Maurice Pellevoisin	118.000 F	23.600 F
Centre Social Marcel Bertrand	193.000 F	38.600 F
Centre Social Arbrisseau	137.000 F	27.400 F
Centre Social de Fives Mosaïque	100.000 F	20.000 F
Centre Social Parc des Expositions	132.000 F	26.400 F

Les dépenses correspondantes seront à imputer sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996
N° 2/772

OBJET

**EVOLUTION DE LA SITUATION DES
EQUIPEMENTS SOCIAUX DU QUARTIER
DE LILLE-SUD**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La liquidation judiciaire de l'Association Lille-Sud Développement en mars 1996 a nécessité la mise en place d'une organisation spécifique pour le maintien des services d'Action Sociale collective à la population du quartier de Lille-Sud.

A l'initiative de la Ville, en particulier des délégations Action Sociale et Animation Jeunesse, il a été fait appel à des partenaires associatifs locaux pour mettre en oeuvre des actions autour des trois thématiques :

- Pour la Petite Enfance : le centre social de l'Arbrisseau puis l'Association Grandir.
- Pour l'Enfance : l'association départementale des Francas et son projet Place de l'Enfant.
- Pour la Jeunesse : la Fédération Régionale Léo-Lagrange et son Club local de l'Arbrisseau.

Les actions en direction des familles ont été assurées par chacune des trois structures.

Un comité de pilotage réunissant ces partenaires associatifs, le quartier par son Président de Conseil de Quartier, la Ville et ses services impliqués, a permis dès les vacances de pâques, en avril 1996 de maintenir une animation sur le quartier, par l'ouverture d'un accueil pour les 6-12 ans, des animations Jeunesse à l'espace Balzac et le maintien des activités crèche, halte garderie sur le quartier.

Cette première période a permis d'orienter les projets d'animation sur le quartier pour les mois d'été 1996.

Cela a été l'occasion aussi de dresser l'inventaire des financements disponibles et antérieurement mobilisés sur ce quartier avec les autres institutions : C.A.F., Conseil Général, F.A.S.

Grâce aux efforts de tous, la programmation des activités, tous secteurs confondus, a permis aux habitants de Lille-Sud de bénéficier d'activités nombreuses et variées.

On a pu noter, une augmentation de l'accueil sur place, des animations spécifiques (sorties, camps, chantier jeunes), de la participation des habitants (plus de 2000 aux sorties familiales d'une journée, 3 repas de quartier) et de l'intervention d'animateurs sur les terrains sportifs de proximité.

Ce bilan, très positif au vu de l'environnement de quartier, démontre que la coordination et la mise en cohérence des moyens mis en oeuvre dans ce quartier, dans le respect de règles définies et énoncées, restent des éléments de réflexion incontournables pour l'avenir.

Il est important d'ajouter que l'effort financier a été fourni par la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales.

Depuis avril 1996 jusqu'à ce jour, la Ville a subventionnée l'intervention sociale à Lille-Sud à hauteur de plus de 900.000 F, comme en 1995.

Le Comité de Pilotage, mis en place dès l'origine du dispositif, entame depuis septembre la réflexion sur le devenir de l'action social edu quartier de Lille-Sud.

Un groupe diagnostic-proposition à l'initiative de la C.A.F. de Lille et composé du F.A.S., de Conseil Général. et de la Ville, travaille à des propositions d'intervention.

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente des conclusions définitives du groupe de diagnostic.

Les premières réflexions, conduisent à prévoir une intervention d'Action Sociale favorisant un développement de la participation des habitants au sein de structures de proximités territorialement réparties pouvant couvrir les 8 sous-secteurs du quartier.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/831

OBJETParticipation financière destinée
à un organisme à caractère social -
Personnes Agées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participation financière par une association à caractère social, au titre de l'année 1996.

Cette participation financière lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de celle-ci et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 5 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder la participation financière qui sera imputée sur Chapitre 955.5 - Article 642 - Sous-Compte 6542, pour :

- INTER'AGE

100 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/773

OBJET

Contrat Enfance : participations financières
à des structures diverses, associatives ou publiques,
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance
autres que les crèches ou pouponnières municipales

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par différentes associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières qui seront imputées sur le chapitre 955.1 - article 642 - sous-compte 9984 :

- BIBLIOTHEQUE POUR TOUS.....	2 652 F
- CRECHE PARENTALE "LES PETITES CANAILLES"	30 000 F
- CRECHE PARENTALE "LES BABELUTTES"	30 000 F
- ASSOCIATION INNOVENFANCE	139 568 F
- LES FRANCAS DE LILLE	32 785 F
- ASSOCIATION DES COLLECTIFS PARENTS PROFESSIONNELS	36 200 F
- MAISON DE QUARTIER VIEUX-LILLE.....	190 962 F
- LES LIONCEAUX.....	120 000 F
- BOULES DE GOMME	60 000 F
- ASSOCIATION DE LA HALTE-GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE.....	50 000 F

VILLE DE LIGNY-SUR-LOGNON DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME
COMITÉ MUNICIPAL

- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS 75 460 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS BELFORT 60 000 F
- ASSOCIATION DE GESTION POUR LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES 60 000 F
- CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE 50 000 F
- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU 50 000 F
- ASSOCIATION FILOFIL 30 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/774

OBJET

Subventions destinées aux haltes-garderies,
mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales
et lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le chapitre 951 - sous-chapitre 951.427 - article 657 - sous-compte 884 :

- ASSOCIATION DE GESTION POUR LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	13 802 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS-BELFORT	13 826 F
- POINT RENCONTRE NORD	31 900 F
- ASSOCIATION INNOVENFANCE	31 490 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	25 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/775

OBJET

Versement de la prestation Contrat Enfance
relative aux Centres d'Animation Petite Enfance
sur le budget de la Caisse des Ecoles

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Le fonctionnement des 23 Centres d'Animation Petite Enfance (C.A.P.E.) municipaux pour l'accueil du mercredi en période scolaire et pour les périodes des vacances de Toussaint et de Noël a été intégré au Contrat Enfance dans l'avenant n° 1, voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mai 1995.

La prise en compte du fonctionnement de ces C.A.P.E. a pour conséquence une augmentation sensible de la prestation Contrat Enfance à faire valoir par la Ville de Lille au titre des dépenses de l'année 1995 ; cette prestation supplémentaire s'élève à 1 214 000 Frs.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette recette, d'un montant de 1 214 000 Frs, sur le budget de la Caisse des Ecoles. Ce versement est assorti, comme pour tout opérateur du Contrat Enfance, d'une convention signée le 6 septembre 1996 entre la Ville et la Caisse des Ecoles. Cette convention a pour but de valider le principe arrêté par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1993, et par le Contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales à savoir que tout franc de recette supplémentaire généré par le Contrat Enfance, doit contribuer au développement des objectifs de celui-ci envers la petite enfance de 0 à 6 ans.

A titre de rappel, ces objectifs sont :

- créer des places supplémentaires nouvelles
- qualifier les personnels par des actions nouvelles
- lutter contre les exclusions par une politique d'accueil des enfants dont les familles sont en difficultés sociales.

La somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 955 - sous-chapitre 955.1 - article 657, sous l'intitulé "Contrat Enfance" et versée sur le budget de la Caisse des Ecoles, chapitre 944 - sous-chapitre 90 - article 736.9.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/776

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Handicapées

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1996.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6550 et réparties de la manière suivante :

- CENTRE SOCIAL FORMATION ET CULTURE DES SOURDS	30 000 F
- ASSOCIATION TOUS DANS LA RONDE	15 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/777

OBJETProjet de Charte d'Accessibilité
« Lille Ouverte »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Commission extra-municipale « Intégration des Personnes Handicapées dans la Ville » animée par Monsieur Michel CUCHEVAL, Adjoint au Maire délégué aux Handicapés et à l'Accessibilité, le présent projet de Charte a fait l'objet d'une actualisation en partenariat avec les associations de personnes handicapées.

La Charte permet :

- la prise en compte des actions menées depuis 1989. Au-delà d'une déclaration d'intention, elle est fondée sur des réalisations en cours.
- la définition d'orientations : à partir des actions engagées et pour identifier les prochaines réalisations, elle énonce pour chaque domaine de la vie du citoyen, les engagements qu'une ville prend pour s'adapter aux besoins des personnes handicapées.

La première partie de la Charte définit les principes généraux sur lesquelles s'appuie l'action municipale en faveur des personnes handicapées.

Les principes fondamentaux sont :

- Une action globale en vue d'assurer le développement d'une vie harmonieuse.
- Le refus de la ségrégation et l'adaptation des structures ordinaires, pour permettre à tous, de vivre ensemble, avec des différences.
- Un partenariat afin d'entraîner dans l'action les partenaires locaux et les inciter à des engagements communs.

L'adhésion à ces principes implique que la Ville se donne progressivement les moyens pour :

- Prendre en compte les obligations légales et réglementaires en matière de droit des personnes handicapées. Au besoin, de les compléter dans la mesure de ses possibilités.
- Contribuer à changer l'image du handicap par des actions de sensibilisation du public.

La deuxième partie de la Charte décline, pour chaque domaine d'activités de la Ville, les références législatives qui s'y réfèrent, les orientations de travail et un bilan des réalisations. La liste des associations signataires sera arrêtée prochainement.

L'application concrète de cette Charte nécessite, d'une part, la mobilisation des crédits de fonctionnement sur la durée du mandat municipal, d'autre part, la reconduction d'un plan pluriannuel d'investissement, réparti sur les cinq années concernées et afférent à l'accessibilité des bâtiments.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le projet de Charte d'Accessibilité « Lille Ouverte ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 86/778

OBJETParc de Loisirs de la Citadelle

Rapport de Monsieur le Maire

Fréquentation - Information

Mesdames, Messieurs,

De nombreux travaux ont permis au Parc de Loisirs de la Citadelle de changer de visage. La priorité fut donnée à l'eau avec la réouverture du Canal, la rénovation de l'Ecluse de la Barre, la restauration du bassin Saint Martin Quai du Wault, la réfection du système d'alimentation et d'exutoire de la Cunette (1990 à 1995).

Depuis 1995, l'accent a été mis sur la restauration des Berges. La programmation 97 concerne le traitement de l'Avenue Mathias Delobel, de la portion de berge entre le Pont du Ramponneau et la Citadelle et des deux ponts : le Ramponneau et le Petit Paradis.

L'avenir concerne le Pont Napoléon, la transformation des voiries Cuvier, Marronniers et Petit Paradis en Mail faisant ainsi équilibre à celui de l'Esplanade.

La qualité de ce parc de loisirs passe également par la diversité de l'éventail des animations proposées.

Le parc zoologique s'est profondément transformé, c'est ainsi que l'on a dénombré plus de 730 000 visiteurs.

A côté de l'accueil classique, il est à noter l'existence de visites guidées (2 animateurs). Parallèlement, une action scientifique est menée sur les espèces en voie de disparition en liaison avec l'Association Nationale et Européenne à laquelle le zoo de Lille est adhérent.

La prochaine réalisation est la construction d'un bâtiment polyvalent à l'entrée du Parc (avec la cuisine et une salle de soins pour animaux). A noter qu'enfin le parc zoologique est reconnu officiellement par Monsieur le Préfet.

En matière d'animation, on peut également dénombrer, à côté des promeneurs et des joggeurs :

- le coin des petits : il a été concédé à Monsieur et Madame MEUNIER deux parcelles permettant l'exploitation de jeux, manèges et restauration (20 emplois en saison, 7 hors saison)

- le Champ de Mars : ce parking (1000 visiteurs) gardienné par la Police Municipale et Isla est le lieu des grandes manifestations (feu d'artifice, montgolfiades, foires aux manèges, exposition de voitures anciennes, etc...)

- Le Bois : de nombreux cross y sont organisés à l'initiative d'écoles, de clubs sportifs ou d'associations caritatives ou de sensibilité médicales. Un parcours de santé dit "CRAPA" existe également.

A noter la présence du LOSC, ceci pour mémoire, et la présence de :

- promenades équestres (22 dimanches par an)
- du club de chien berger de défense
- le boxer-club
- les pêcheurs unis (4 600 adhérents) qui ont la concession de pêche dans les fossés de la Citadelle et du Grand Carré
- de l'armée sur quatre points

- . la Citadelle en elle-même
- . la piste routière qui jouxte le Champ de Mars
- . les installations Hangar et stand de tir Avenue du Petit Paradis
- . le terrain de football
- . et les associations mi-publiques, mi-armée qui

animent les installations sportives (tennis).

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de Vie qui s'est réunie le 3 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre note de ces informations.

ADOPTÉE à l'unanimité

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/779

OBJETOpération "Verdissons nos Murs"SubventionsPoursuite des Opérations

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'environnement, la Ville de Lille s'est engagée dans la campagne "Verdissons nos murs".

Depuis la signature, le 22 Avril 1995 de la charte d'intention entre la ville, l'Association Chantier Nature et la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité, cette opération s'est concrétisée par une plantation pilote, une campagne de sensibilisation vers le grand public par le biais d'une exposition d'articles dans la presse, d'un n° vert pour l'information du public.

Une étude technique a été réalisée par Chantier Nature, pour engager un programme pluriannuel de plantations sur 100 sites du patrimoine communal, répartis sur 10 quartiers lillois, estimé à 832 932 Francs - (voir tableau et plan de répartition sur la Ville des sites sélectionnés dans l'étude).

La Ville va donc commencer une première tranche de travaux d'un montant de 100 000 Francs, confiés à la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité, et permettant de faciliter l'insertion de personnes en difficulté.

Cette première tranche de travaux concerne 19 sites significatifs dans chacun des quartiers. Le choix s'est porté sur une majorité d'écoles et cinq autres bâtiments bien visibles et fréquentés : la Maison des Syndicats, deux mairies de quartier et deux équipements sportifs.

L'effort de sensibilisation du jeune public dans les écoles, ainsi qu'une nouvelle exposition à la MNE en Janvier 1997, donneront un nouvel essor à la campagne.

Par ailleurs, d'autres partenaires comme l'O.P.H.L.M. et la C.U.D.L. ont depuis adhéré à la campagne en végétalisant leur patrimoine.

.../...

D'autre part : par délibération en date du 18 Décembre 1995, le Conseil Municipal acceptait le principe d'une subvention accordée aux particuliers, d'un montant égal à 30 % des travaux réalisés (toutes taxes comprises), plafonnée à 2.000 francs, si les travaux pour végétaliser leur façade étaient réalisés par la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

Cette opération a encouragé plusieurs lillois à verdir leur façade et à solliciter la participation de la Ville.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission de l'Environnement, du Cadre et de la Qualité de la Vie, réunie le 3 Décembre 1996, de donner un avis favorable à la demande présentée par :

Monsieur LEGRIS

61, rue Claude Lorrain

59000 LILLE

Montant T.T.C. des travaux : 1 351 Francs

Montant de la subvention (30 %) : 405 Francs

Monsieur LEFEBVRE

11, rue de Rivoli

59000 LILLE

Montant T.T.C. des travaux : 1 351 Francs

Montant de la subvention (30 %) : 405 Francs

Monsieur LECLERCQ

62, Avenue Butin

59000 LILLE

Montant T.T.C. des travaux : 2 488 Francs

Montant de la subvention (30 %) : 746 Francs

Monsieur MEURIN

14, rue du Docteur Yersin

59000 LILLE

Montant T.T.C. des travaux : 1 351 Francs

Montant de la subvention (30 %) : 405 Francs

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits : Chapitre 963/0 - Article 657

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/780

OBJETAVANCE SUR SUBVENTION CONSENTIE A LA
MAISON DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE 1997Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, afin de permettre à l'association gestionnaire de la Maison de la Nature et de l'Environnement de faire face aux dépenses de personnel qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, en accord avec votre Commission de l'Environnement du Cadre et de la Qualité de Vie réunie le 3 Décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir approuver le principe d'une avance sur subvention de fonctionnement 1997 correspondant aux 20 % de la subvention annuelle de l'exercice 1996 soit :

Subvention accordée en 1996 : 650.000 F

Avance 1997 proposée : 130.000 F

La dépense correspondante sera à imputer sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/781

OBJETSubventions destinées aux organismes
à caractère social - Santé

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par une association à caractère social, au titre de l'année 1996.

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292, pour :

- AIDES 62 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 10 829, pour :

- CENTRE DE SOINS INFIRMIERS 38 000 F

- CENTRE SOCIAL FIVES MOSAIQUE 15 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/782

OBJETInstallation d'échangeurs automatiques
de seringues

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le but de la réduction des risques de contamination entraînant hépatites ou sida chez les usagers de drogue par voie intra-veineuse, des associations organisent depuis quelques années un échange manuel de seringues à l'appui d'une antenne mobile ou dans les locaux des associations ayant la charge d'un public toxicomane.

Ces associations mobilisent des personnes formées à la prévention des risques, à l'écoute et au dialogue avec un public très spécifique et travaillent à la responsabilisation des usagers en leur prodiguant conseils, soins, suivi social et en leur fournissant du petit matériel sanitaire (seringues, préservatifs, etc...).

Ce dispositif ponctuel répond effectivement aux objectifs de santé publique par des moyens humains et matériels adaptés en s'adressant à un public a minima structuré, puisque celui-ci doit repérer dans le temps et dans l'espace les lieux d'échange.

Les pratiques professionnelles des pharmaciens s'inscrivent dans le même esprit d'éducation à la santé et de prévention sanitaire. Dans ce cas aussi, les usagers doivent prévoir leur consommation en s'adressant aux officines aux jours et heures d'ouverture.

Les professionnels de la santé sont ou se sentent parfois isolés sur ces questions délicates et souvent difficiles à gérer pour eux.

C'est pourquoi, dans le cadre de la délégation à la Santé Publique, à la Lutte contre le SIDA et à la Toxicomanie, à la Protection Sanitaire et à la Recherche, il a été envisagé un programme d'échange automatique à l'instar des réalisations de d'autres communes (Valenciennes, Villeurbanne, Avignon, Nîmes, Paris, etc...). Celui-ci doit permettre un rapprochement des acteurs pour constater, échanger, réfléchir et agir dans le même but avec un soutien et une synergie plus forte qu'auparavant.

L'échange automatique répondra donc de façon résolument complémentaire à l'échange manuel en « dépannant » l'usager de seringues et en favorisant l'échange par des personnes qui, dans l'immédiat, ne souhaitent pas de relation humaine lors de l'acquisition d'une seringue propre.

Progressivement, des systèmes de récupération seront implantés sur l'ensemble de la commune, après consultation de chaque Conseil de Quartier. Il importe d'habituer les usagers de drogues à respecter l'environnement en jetant leur matériel dans des containers prévus à cet effet. Si la collectivité se préoccupe de leur prévention par la mise en oeuvre d'un système d'échange, ils peuvent aussi participer à leur propre prévention sans pour autant recevoir une seringue propre à chaque acte de récupération.

Il s'agit donc d'un programme de prévention sanitaire et sociale fondé sur :

- la diversité des réponses
- la complémentarité de celles-ci
- leur diffusion sur plusieurs quartiers lillois
- le partenariat entre les professionnels de la Santé et du travail social
- l'animation et la mise en relation de personnes privilégiant l'éducation à la santé
- la responsabilisation des usagers de drogues et la prise en charge de leur propre prévention

Après accord des Conseils de Quartier correspondant, l'implantation géographique de 3 appareils électroniques au centre de Lille est prévue :

- Gare Lille Flandres
- Avenue du Peuple Belge
- Place Barthélémy Dorez

Un Comité de pilotage animé par Monsieur le Professeur DEMAILLE est chargé de la mise en oeuvre et du suivi de ce programme suite à une consultation pour avis et à un partenariat avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et les professionnels de la santé, du secteur social, de la police, de la justice, de l'éducation, etc...

L'animation, l'information et l'alimentation des appareils seront délégués à une association spécialisée (élaboration d'une plaquette à destination des usagers de drogue, une à destination des professionnels de la santé et du social ; réunion de travail et de mise au point, adaptation du programme selon les constats et les besoins, etc...).

Les coûts d'investissement de ce programme s'élèvent à 394 478 Francs ; l'Etat, pour sa part, ayant accepté de financer à hauteur de 200 000 Francs.

En accord votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ces dispositions
- autoriser l'admission en recette
- autoriser le remploi de cette participation financière sur le Chapitre 904.92 - Article 235 I8 -Sous-Compte 10 858

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/783OBJETCONTRAT DE VILLE - XIème PLAN
PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ACTIONS DE PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE
PROGRAMME 1996 - SUBVENTIONS DE LA VILLE - 2ème REPARTITION**Rapport de Monsieur le Maire**
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, depuis sa création en 1983, assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la ville.

Cette politique de prévention menée sans discontinuité a connu une progression constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins sociaux et s'est développée également face au phénomène de la drogue avec notamment, depuis 1993, la mise en place d'un plan spécifique de lutte contre la toxicomanie.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille, le Conseil Municipal par délibération n° 96/145 du 18 mars 1996 a décidé :

- d'adopter le Programme d'Actions de Prévention et le Plan d'Actions Lillois de Lutte contre la Toxicomanie établis au titre de l'année 1996,
- de demander leur inscription au programme 1996 du Contrat de Ville,
- et de solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien.

Afin d'assurer la mise en oeuvre d'une partie des opérations retenues, le Conseil Municipal, par délibération n° 96/562 du 21 octobre 1996, a effectué une première répartition des subventions de la Ville.

Pour permettre la réalisation des autres actions retenues, il convient maintenant de procéder à une seconde répartition des subventions de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir répartir les subventions de la ville de la manière suivante entre les différents organismes supports d'opération concernés pour les actions désignées ci-après :

Programme d'actions de Prévention :

- Prévention globale de la prostitution

175 000 francs

au Mouvement du Nid

- Parcours de femmes

150 000 francs

à l'Association Parcours de Femmes

- Secteur emploi

100 000 francs

à l'ADNSEA (Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

- Accès au droit

160 000 francs

à l'ADNSEA (Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

- Insertion professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de prison

100 000 francs

à la Mission Locale de Lille

Plan d'actions de lutte contre la toxicomanie :

- Prostitution et toxicomanie

150 000 francs

à l'Association pour l'information sur les drogues (AIDE)

**- Accueil transitoire vers la réinsertion
150 000 francs**

**à l'Association Aide aux Détenus Nécessitant des Soins Médico
Psychologiques à Loos**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/784

OBJETASSOCIATION INTERCOMMUNALED'AIDE AUX VICTIMES ET DEMEDIATION DE LILLE ET ENVIRONSAVANCE SUR SUBVENTION 1997

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs a pour objet la mise en oeuvre de toute action visant à informer le public et à apporter une aide morale et matérielle aux victimes, et d'exercer la médiation pénale.

Les missions assumées s'inscrivent dans le cadre des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, et à ce titre cette association bénéficie d'une aide financière de la Ville.

Considérant que le fonctionnement régulier de l'association précitée requiert un personnel permanent, que celle-ci doit servir une rémunération à son personnel et faire face à des charges de fonctionnement, que le montant de la subvention qui sera allouée en 1997 sera repris au budget communal ; il s'avère nécessaire de prévoir le versement en début d'année prochaine d'un acompte sur subvention.

Cette mesure doit être prise en application des dispositions du Règlement Général sur la Comptabilité Publique dans l'attente du vote du budget primitif 1997 par le Conseil Municipal.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'octroi d'un acompte sur la subvention 1997, fixé dans la limite de 33 % du montant accordé en 1996, soit la somme de 73 590 francs à l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et Environs.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'avances sur subvention à inscrire au budget primitif 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/785**OBJET GROUPEMENT DE PREVENTION****ET D'ACCUEIL LILLOIS -****AVANCE SUR SUBVENTION 1997**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois (G.P.A.L.) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a pour objet la promotion des pratiques d'action sociale à destination de populations de jeunes marginalisés.

L'action du G.P.A.L. s'exerce en direction des marginaux, jeunes et adultes, errant dans la Ville de LILLE ou se regroupant spontanément dans les stations de métro lilloises ; et s'inscrit dans le contexte des activités de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

A ce titre, et pour lui permettre d'assurer ses activités, la Ville de LILLE alloue une aide financière à cette association.

Considérant que le fonctionnement régulier de l'association précitée requiert un personnel permanent, que celle-ci doit servir une rémunération à son personnel et faire face à des charges de fonctionnement, que le montant de la subvention qui sera allouée en 1997 sera repris au budget communal ; il s'avère nécessaire de prévoir le versement en début d'année prochaine d'un acompte sur subvention.

Cette mesure doit être prise en application des dispositions du Règlement Général sur la Comptabilité Publique dans l'attente du vote du budget primitif 1997 par le Conseil Municipal.

En accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 19 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir décider l'octroi d'un acompte sur la subvention 1997, fixé dans la limite de 33 % du montant accordé en 1996, soit la somme de 56 100 francs à l'Association Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'avances sur subvention à inscrire au budget primitif 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/786

OBJET

**Mesures de carte scolaire dans les écoles
du 1er degré de l'enseignement public
pour la rentrée 1996/1997 -
Mesures définitives**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 1996 (délibération n° 96/453), différentes mesures de carte scolaire prononcées par Monsieur KOOLJMAN, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, ont été annoncées pour la rentrée de septembre 1996.

Or, par lettre du 28 octobre 1996, Monsieur KOOLJMAN a transmis à Monsieur le Maire les mesures définitives de carte scolaire applicables à la rentrée de septembre, qu'il a prononcées par arrêté du 24 octobre 1996, après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental le 12 septembre 1996 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 10 octobre 1996.

Ainsi, parmi les créations de postes conditionnelles, deux ouvertures de classes ont été annulées. Par contre, de nouvelles ouvertures de classes ont été prononcées et trois créations de postes conditionnelles confirmées.

- ANNULATION DE CREATION CONDITIONNELLE DE POSTES :

Vauban

Ecole élémentaire LITRE 1 poste
12, place de l'Arbonnoise

Moulins

Ecole élémentaire VICTOR DURUY 1 poste
7, rue Victor Duruy

- CREATION DE POSTE DEFINITIVE :

Fives

Ecole maternelle SUZANNE LACORE 1 poste
16, rue Bohin

- CREATION DE POSTE EXCEPTIONNELLE :

Vieux-Lille

Ecole élémentaire DIDEROT 1 poste
4, rue du Béguinage

- CREATION DE POSTES CONDITIONNELLE CONFIRMEE

Bois-Blancs

Ecole élémentaire DESBORDES-VALMORE 1 poste
4, rue Guillaume Tell

Fives

Ecole élémentaire CABANIS 1 poste
1bis, rue Cabanis

Saint-Maurice

Ecole élémentaire ROUSSEAU-BRUNSCHVICG 1 poste
1, rue Hippolyte Lefebvre.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 29 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ces nouvelles mesures de carte scolaire prononcées par les autorités académiques en rappelant notre opposition aux fermetures de classes formulées lors du Conseil Municipal du 4 juillet dernier.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/787

OBJETAvance sur subvention
à la Caisse des EcolesRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de l'article 33 alinéa 2 du décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique prévoient que les crédits inscrits au compte 657 (subventions) ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Or, la Caisse des Ecoles est attributaire d'une subvention de la Ville de LILLE.

Il conviendrait donc de prévoir pour 1997 le versement d'une avance sur subvention dans la limite de 1/12ème par mois de la subvention accordée en 1996, jusqu'au vote du budget 1997 soit 2 150 036,00 Francs par mois.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport, réunie le 29 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à effectuer ce versement d'avance sur subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/788

OBJET

Indemnité représentative de logement
allouée aux instituteurs exerçant dans
les écoles publiques - Complément communal
égal à la différence entre l'indemnité
due et la dotation unitaire.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/244 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a autorisé le versement, à certaines catégories d'enseignants percevant l'indemnité représentative de logement, d'un complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.

Pour l'année 1995, le montant de ce complément s'élevait à 2 072 Frs.

A ce jour, la Préfecture n'a pas fait connaître le taux de l'augmentation pour 1996.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le mandatement de ce complément communal sur la base du taux déterminé pour 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/789

OBJET

Fourniture de mobilier scolaire
Appel d'offres

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

La Ville de LILLE a entrepris depuis quelques années de renouveler le mobilier scolaire des écoles lilloises.

Afin d'obtenir ce mobilier dans les meilleures conditions financières possibles, un appel d'offres avait été organisé le 25 mars 1992.

Ce marché, qui avait été conclu pour une durée de 5 ans, arrive à expiration le 15 mai 1997.

Il conviendrait donc d'organiser un nouvel appel d'offres divisé en deux lots :

- mobilier pour les écoles maternelles
- mobilier pour les écoles primaires.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) autoriser la passation d'un marché à bons de commande d'un montant estimatif annuel de 1 000 000 Frs

2°) décider l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/790

OBJETEntretien des écoles primaires lilloises
Appel d'offresRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 décembre 1991, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un appel d'offres pour l'entretien d'une partie des écoles primaires lilloises.

Un second appel d'offres a été organisé pour le nettoyage d'une seconde partie des écoles primaires, autorisé par délibération n° 92/344 du 22 juin 1992. Les marchés étaient valables jusqu'au 18 novembre 1993.

Un dernier appel d'offres a été organisé pour les écoles restantes. Des avenants ont ensuite été passés pour proroger la validité des marchés précédents jusqu'au 31 décembre 1993.

Par délibération n° 93/461 du 11 octobre 1993, un nouvel appel d'offres a été organisé pour la totalité des écoles primaires. Les marchés en résultant arrivent à expiration le 27 avril 1997.

Il conviendrait donc d'organiser un nouvel appel d'offres pour l'entretien des écoles primaires divisées en 4 lots et réparties de la façon suivante :

- lot n° 1 :

écoles BERTHELOT
RENARD SAINT-EXUPERY
SAMAIN
TRULIN
ROUSSEAU-BRUNSCHVICG
ANATOLE FRANCE - M. SEMBAT
QUINET ROLLIN
VIALA VOLTAIRE
MME DE SEVIGNE
ARAGO
DURUY MAILLOTTE

- lot n° 2 :

écoles HECTOR MALOT - P. PAINLEVE
RABELAIS CURIE
GUYNEMER
LEON JOUHAUX
MME DE MAINTENON
LITRE
ARISTIDE BRIAND
FERDINAND BUISSON
RICHARD WAGNER
MOULIN PERGAUD

- lot n° 3 :

écoles DESBORDES VALMORE
 CHENIER
 SEVERINE
 AUGUSTIN THIERRY-FRANCOIS LAUNAY
 MICHELET
 CABANIS
 LAMARTINE
 DIDEROT
 PASTEUR
 LAKANAL CAMPAN
 DUPEIX
 MME RECAMIER

- lot n° 4 :

écoles BRANLY
 DESCARTES MONTESQUIEU
 EURALILE
 SOPHIE GERMAIN
 LAVOISIER
 MME ROLAND
 TURGOT
 BOUFFLERS MONGE
 LALO CLEMENT
 AMPERE
 BOUCHER DE PERTHES.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) autoriser l'organisation de cet appel d'offres
- 2°) décider l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N°96/791
OBJETEnlèvement de véhicules automobiles
Remboursement des frais aux propriétairesRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'Administration municipale et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de la Sécurité et du Domaine Public, qui réunie le 3 décembre 1996, a retenu les arguments invoqués, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux demandes des personnes dont les noms suivent :

Monsieur Thierry DUMOULIN
2/6 rue Eugène Varlin
59800 LILLE
471 francs

Monsieur Mohamed JOUANNI
36, rue du Rond Point de Picardie
62600 BERCK SUR MER
471 francs

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnel de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/792

OBJET

Gardiennage des parkings gratuits
Marché de prestations de service
sur appel d'offres ouvert
Dossier d'exécution

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le stationnement abusif, la Ville de Lille met à la disposition des automobilistes, des parkings gardiennés.

En vue de poursuivre cette action, il est prévu de lancer une nouvelle consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de désigner le prestataire de service.

Dans ce but, le Cahier des Clauses Administratives Particulières nécessaire à la passation de ce marché a été établi.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 3 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce dossier servant de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/793

OBJET

Gardiennage de parkings gratuits
Marché de prestations de service
sur appel d'offres ouvert -
Avenant n° 1

Rapport de Monsieur le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/677 du 19 décembre 1994, vous avez décidé de confier le gardiennage de parkings gratuits à un prestataire de service, désigné par voie d'appel d'offres ouvert

La S.O.R.E.L.I., 7 boulevard Louis XIV à Lille, titulaire du marché, a procédé à une réorganisation des parkings concernés, ce qui a permis pour certains d'entr'eux, une revalorisation du nombre d'emplacements.

Cet accroissement de la capacité d'accueil a contraint la S.O.R.E.L.I. à augmenter ses moyens en effectifs de gardiennage.

Cette adaptation porte ainsi le montant journalier de 4.587 francs à 5.359,46 francs, T.T.C. (T.V.A. comprise au taux de 20,6 % au lieu de 18,6 % dans le marché initial).

Cette majoration de prix, si elle est justifiée par l'augmentation en service rendu, remet toutefois en cause les bases de l'appel d'offres initial.

Dans ces conditions, il nous paraît préférable :

1°) d'autoriser la passation d'un avenant à compter du 1er janvier 1996 jusqu'à la désignation du prochain titulaire du marché ;

2°) de relancer une consultation publique en vue de passer un nouveau marché par voie d'appel d'offres pour cette prestation de service, qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

En accord avec vos Commissions d'Appel d'Offres et d'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunies respectivement les 4 juin et 3 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter les conditions émises ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/794

OBJETRue Léon Gambetta
Aménagement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite redynamiser l'axe de la rue Léon Gambetta et son prolongement, la rue d'Esquermes, par le traitement de l'espace public. Cette artère majeure longue de 1 500 m de la place de la République au Boulevard Montebello, ponctuée par le Square Ratisbonne, la place des Halles de Wazemmes et la Place Casquette est au centre de toute l'activité commerciale du quartier de Wazemmes.

La reconstruction de la voirie, des trottoirs, de l'assainissement, le réaménagement du square et des deux places, permettraient de transformer l'image de la rue, de renforcer l'attrait commercial de cette voie, d'en souligner l'identité par un traitement unitaire de l'ensemble des sections des voies et d'améliorer le confort des piétons.

Il semble opportun qu'à l'occasion de cette réalisation, les autres aspects (rénovation des commerces et des façades, valorisation par la lumière) soient concomitamment traités.

Les principes d'aménagement seront les suivants :

- garder l'ambiance de la rue Gambetta et lui donner une identité
- donner une lecture continue du linéaire par l'unité de traitement, du revêtement et du mobilier urbain
- redonner de l'espace et du confort au piéton
- traiter les séquences identifiées de la rue :
 - accroche place de la République - Square Ratisbonne -
 - Place des Halles - Place Casquette
- maintenir le double sens de circulation
- agir sur le stationnement :
 - République / Solférino ⇒ bilatéral
 - Solférino / Colbert ⇒ alterné fixe mais avec diminution des places de parking longitudinales
 - Colbert / Boulevard Montebello ⇒ bilatéral

Vu l'importance du projet et pour tenir compte de la poursuite des activités commerciales et autres de la rue pendant les travaux, ceux-ci seront phasés : des séquences seront identifiées, les phases travaux alterneront avec des phases de repos où le domaine public sera totalement disponible et ouvert aux piétons et automobilistes.

Préalablement à l'exécution des travaux, il s'avère nécessaire de procéder à une étude d'impact afin d'une part de déterminer les incidences du projet sur l'environnement et d'autre part d'établir la planification du chantier en tenant compte des impératifs commerciaux, des conditions de circulation, des contraintes techniques, etc.

Le coût des travaux de voirie et d'assainissement estimé globalement à 25 000 000 F T.T.C. sera réparti sur plusieurs exercices budgétaires et financé par les différents crédits mis à la disposition de la Ville de Lille, en particulier par les enveloppes communautaires.

Ce projet fera également l'objet d'une demande de subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

En conséquence, nous vous proposons :

- 1°) de donner votre accord de principe sur la reconstruction de la rue Léon Gambetta et son prolongement rue d'Esquermes à Lille ;
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires pour la réalisation de ce chantier ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles ce projet pourrait ouvrir droit ;
- 4°) de lancer la procédure de concertation préalable ;
- 5°) d'inscrire ce projet dans les premières priorités des interventions communautaires en matière de voirie.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996
N° 96/796
OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Diverses Associations Sportives
Attribution de subventions d'organisation

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1996 sous l'intitulé « Encouragement aux Sports ».

A.S.P.T.T. KARATE

Tournoi International du 17 novembre 1996

3 000 F

A.S.P.T.T. TENNIS DE TABLE

10ème Tournoi Départemental du 1er Novembre 1996

3 000 F

A.S.P.T.T. CYCLOTOURISME

- cyclo nature le 21 janvier 1996 - randonnée du printemps du 31 mars 1996

3 000 F

A.S.P.T.T. ATHLETISME

12ème Challenge de Lancer le 29 septembre 1996

15 000 F

A.S.P.T.T. ATHLETISME

Aide à l'organisation du Semi- Marathon de Lille Métropole le 31 Août 1996

50 000 F

A.S.P.T.T. ATHLETISME

Préparation de la saison 96/97 Melle QUENTIN Frédérique

10 000 F

A.S.P.T.T. HALTEROPHILIE

Préparation de la saison 96/97 M. PLANCON Cédric M. BONNEL Eric

20 000 F

L.U.C. BADMINTON

Préparation de la saison 96 / 97 M. THOBOIS Etienne

10 000 F

L.U.C. ESCRIME

Tournoi International d'Escrime au Fleuret Féminin Juniors du 17 Novembre 1996

20 000 F

L.U.C. GENERAL

Aide à l'organisation du Semi Marathon de Lille Métropole

50 000 F

<u>L.U.C. GENERAL</u> 5ème Raid Nature des 7 et 8 Juin 1997	3 000 F
<u>TENNIS CLUB LILLOIS</u> 7ème Grand Prix des Jeunes du 28 Décembre 1996	5 000 F
<u>BOXING CLUB LILLE MOULINS</u> Aide au développement de la Boxe dans le quartier de Moulines	8 000 F
<u>OMNI SPORT FIVOIS SECTION FOOTBALL</u> Contrat d'Objectif	40 000 F
<u>LILLE FOOTBALL CLUB CHURCHILL</u> Subvention de Fonctionnement 1996	8 250 F
<u>SPORTING CLUB DE STRASBOURG LILLE</u> Subvention de Fonctionnement 1996	1 000 F
<u>ASSOCIATION SPORTIVE PETIT MAROC</u> Subvention de Fonctionnement 1996	6 050 F
<u>A.G.I.S.M.L.</u> Aide à l'organisation et aux frais de gestion des CASQ	49 240 F
<u>LILLE HOCKEY CLUB</u> Coupe d'Europe des clubs à Budapest Février 1997	100 000 F
<u>A.P.E.S.I.</u> Aide à l'organisation du Semi- Marathon de Lille Métropole le 31 Août 1996	4 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996
N°96/797

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

OBJET

Aide aux Clubs de Haut-Niveau,
aux Clubs de Niveau National et aux
autres Clubs. Année sportive 1996-1997.

La Ville de Lille alloue une aide financière, sous forme de subventions, à divers clubs de Haut Niveau, clubs de Niveau National et autres Clubs.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accorder aux clubs ci-dessous les avances sur la saison 1996-1997.

Pour les Clubs de Niveau National et les Clubs de Haut Niveau :

A.S.P.T.T. Haltérophilie	50.000 F
A.S.P.T.T. Judo	70.000 F
A.S.P.T.T. Athlétisme	165.000 F
A.S.P.T.T. Tennis de Table	110.000 F
Lille Université Club Badminton	40.000 F
Lille Université Club Water Polo	170.000 F
Canoë Club Lillois	85.000 F
Omnisport Fivois section football	165 000 F
Tennis Club Lillois	80.000 F
Football Club Lille Sud	37 500 F
Racing Club des Bois-Blancs Football	75.000 F
Académie d'Escrime Vauban Lille	40 000 F
Lille Hockey Club	250 000 F
Union Nautique de Lille	65.000 F

Par ailleurs, en fonction de leurs résultats sportifs, les autres clubs subventionnés bénéficieront d'une avance d'un montant égal à la moitié de la subvention de l'année précédente, si toutefois cette subvention atteint 5.000 F.

Les sommes correspondantes seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de la section de fonctionnement du budget primitif 1997 sous l'intitulé « Encouragement aux Sports ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/798

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Projet d'extension et de réalisation
d'un centre « Pôle France / Pôle Espoir »
de Canoë Kayak à Lille. Admission en recettes
de la subvention allouée par le Ministère Jeunesse et Sports

Les instances fédérales et départementales de Canoë Kayak et les responsables de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports de Lille ont examiné de concert la faisabilité d'un projet d'extension et de réalisation d'un centre « Pôle France / Pôle Espoir » de Canoë Kayak sur le site Marx Dormoy à Lille.

Le principe a été accueilli favorablement par la Ville de Lille, sous réserve toutefois de l'organisation des J.O. en 2004 à Lille qui, dans ce cas, entraînerait des transformations profondes du site.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le Ministère Jeunesse et Sports a décidé l'inscription d'une subvention de 500 000 F au titre du contrat de Plan Etat-Région 1997, la Ville de Lille engageant une somme au moins équivalente

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir

- adopter ce projet
- solliciter l'agrément de ce dossier et la subvention du Ministère Jeunesse et Sports au titre du contrat de Plan Etat-Région à hauteur de 500 000 F et l'admettre en recettes
- d'acter la participation de la Ville de Lille à hauteur minimale de 500 000 F
- d'autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/799Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursOBJETPiscines Municipales - Revalorisation
des tarifs - Rectificatif

Par délibération 96/549 du 21 octobre 1996, vous avez adopté la revalorisation des tarifs des piscines municipales à compter du 1er janvier 1997.

Depuis quelques années, dans un souci d'une meilleure gestion de la billetterie informatique, les tarifs des piscines sont répartis par catégories A, B, C, regroupant les publics payant un prix identique.

La délibération 96/549 du 21 octobre 1996 a omis de modifier trois tarifs qui ainsi, ne correspondent plus à aucune catégorie.

Par conséquent, dans le souci de préserver l'uniformité des tarifs de la billetterie, il convient d'apporter les modifications suivantes :

Pour la Piscine Olympique Marx Dormoy :

Tarif de groupe :

- groupe de 20 personnes - Lillois tarif modifié 9,00 F au lieu de 8,50 F

Espace Forme Musculation Sauna :

Scolaires lillois accompagnés

d'un professeur (séance 1 H 30) tarif modifié 12,00 F au lieu de 11,50 F

Pour les Piscines de Fives, Lille Sud et Hellemmes

Tarif de groupe :

- groupe de 10 personnes - Lillois tarif modifié 7,00 F au lieu de 6,50 F

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces modifications de tarifs et adopter l'ensemble des nouveaux tarifs.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/800

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursTarification des Equipements sportifs
Lillois utilisés par les Lycées.

Par délibération 96/480 du 4 juillet 1996, vous avez adopté la tarification pour l'occupation, par les lycées, des équipements sportifs municipaux.

Il convient aujourd'hui de définir les tarifs qui devront être appliqués aux lycées à partir du 1er janvier 1997.

Vu l'importance de l'aide à l'investissement de la région qui nous a été à nouveau confirmée, nous avons abouti aux accords suivants :

Gratuité pendant 10 ans pour les lycées pour lesquels ont été construites de nouvelles salles de sport, avec l'aide d'une subvention de la région (lycées Monnet, Servet, pour la salle de sports des Bois Blancs, lycées Pasteur, Lalo pour la salle de sports sur la plaine Winston Churchill).

Pour les autres lycées, publics et privés, participation forfaitaire de la région de 20 F de l'heure d'occupation à partir de janvier 1997, avec la prévision d'une augmentation de 10 F de l'heure par an, pour les années futures.

Une spécificité pour le lycée Montebello qui occupe la salle Debecker : gratuité jusqu'à ce que soit construite la nouvelle salle de sports (ouverture prévue 1997/1998).

En conséquence et en accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter les tarifs proposés ci-dessus et de nous autoriser à admettre en recettes les sommes forfaitaires versées par la Région pour l'occupation des équipements sportifs municipaux par les Lycées, et ce à partir de Janvier 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996
 N° 96/801
 OBJET

Rapport de Monsieur le Maire
 Mesdames, Messieurs

Projet local d'Animation organisé par la
Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse et des Sports
Admission en recettes des subventions

Dans le cadre de son action éducative et sociale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a décidé de mener une politique globale en direction de la jeunesse et de toutes les formes de pratique sportive.

La Ville de Lille, pour sa part et en liaison avec certaines associations sportives locales a décidé, durant l'année scolaire, de participer aux projets locaux d'animation.

Pour ce faire, elle a assuré le gardiennage, l'entretien et la sécurité de ses installations sportives municipales afin de pouvoir organiser, dans les meilleures conditions les activités sportives citées ci-dessous :

- mise en place de C.M.I.S. (Centres Municipaux d'Initiation Sportive) durant l'année scolaire 1995 / 1996.
- mise en place de l'opération « Salles de Sports Ouvertes » pendant toutes les vacances scolaires de l'année 1995 / 1996.

En contrepartie, le Ministère Jeunesse et Sports a soutenu financièrement ces deux opérations et a décidé d'attribuer deux subventions :

- 30 000 F pour l'opération « Salles de Sports ouvertes ».
- 30 000 F pour le développement de la pratique sportive (C.M.I.S.)

En accord avec la Commission de l'Enseignement et du Sport réunie le 29 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir

- admettre en recettes les subventions allouées par le Ministère Jeunesse et Sports.
- prévoir le réemploi de ces sommes au chapitre 945-18 art. 633 sous compte 696 service utilisateur 6230.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/802
OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, MessieursConstruction d'une salle de sports
dans le quartier de Wazemmes -
Marché sur appel d'offres ouvert

Le 16 Mai 1994, le Conseil Municipal décidait la construction d'une nouvelle salle de sports de type C, dans le quartier de Wazemmes, pour le lycée Montebello, à édifier sur l'espace libre, dans le prolongement du pôle sportif existant.

Devant la demande pressante des lycées, la Ville de Lille s'est engagée depuis 4 ans dans la construction et le financement de plusieurs nouvelles salles de sport, en partenariat avec la Région.

L'arrivée du lycée Montebello entraînera d'ailleurs la nécessité d'un deuxième équipement sportif qui sera implanté dans le quartier du Faubourg de Béthune, également à proximité de l'établissement scolaire.

La délibération du Conseil Municipal du 16 Mai 1994 prévoyait une participation financière de la Région, à hauteur de 80 % du montant total H.T. des travaux, plafonnée à 5 000 000 F.

Le coût et le programme de construction ayant été affinés depuis 1994, il convient aujourd'hui de fixer le coût d'objectif à 6 400 000 F et le plan de financement qui s'en suit

DEPENSES		RECETTES	
- Construction d'une salle de sports de type C H.T.	4 500 000 F	- Participation Région	4 200 000 F
- V.R.D. et travaux de fondation TTC	805 000 F	- Participation Ville de Lille	2 200 000 F
Total H.T.	5 305.000 F		
Total T.T.C.	6 400 000 F	Total T.T.C.	6 400 000 F

Afin de procéder à l'exécution des travaux correspondants, un dossier technique a été établi par la Ville, en vue de les attribuer par voie d'appel d'offres ouvert.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996, Nous vous demandons de bien vouloir

- désigner pour la maîtrise d'oeuvre et la conduite des travaux, la direction des constructions et équipements publics et M. CIRCO, Architecte DPLG
- autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la construction d'une salle de sports et d'adopter le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N°96/893

OBJET

**Programme "Emplois de Services"
Création de postes - Tableaux récapitulatifs**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs;

Au travers du programme "Emplois de Services", la Ville de Lille a souhaité des emplois d'utilité sociale forte, correspondant à des besoins non satisfaits ou insuffisamment satisfaits.

Elle a été sollicitée pour participer aux opérations suivantes :

* **L' A.B.E.J** (Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse) souhaite contribuer au développement et à la qualification des services d'accueil des publics en errance en créant 20 postes d'animateurs intervenant dans la prise en charge de ces publics. Ces postes sont ouverts à des demandeurs d'emploi lillois relevant de la mesure "Emploi Ville".

Ils bénéficieront pendant leur contrat d'une formation conséquente (plus de 800 h) les amenant à une certification dans le domaine de l'animation sociale.

La pérennisation de ces emplois se fera par embauche dans les différentes structures partageant le même objectif d'intervention auprès des publics en errance.

En conséquence, afin de permettre la mise en oeuvre de cette opération prévue sur 2 ans à compter du 1er décembre 1996, nous vous demandons d'autoriser pour la première année le versement à l'Association A.B.E.J d'une subvention de 300 000 F correspondant à une partie du coût annuel de l'opération estimée à 1 500 000 F.

Le versement de cette subvention interviendra en deux temps :

- 50 % : au démarrage de l'opération
- 50 % : six mois plus tard

* Par délibération n° 96/537 du 21 octobre 1996, le Conseil Municipal a autorisé la participation financière de la Ville de Lille à l'opération menée par **TRANSPOLE** visant à la création de postes d'agents d'accueil en station sur dix stations du réseau.

La phase expérimentale qui se déroule avec la création de 4 postes sur la station Porte des Postes est d'ores et déjà concluante et permet d'envisager le déroulement global de l'opération en créant 16 postes supplémentaires en 1997.

TRANSPOLE a comme objectif d'intégrer dans l'entreprise les 40 postes d'agents d'accueil qui seront créés sur les deux années à venir.

TRANSPOLE a donc choisi, en accord avec nous, d'utiliser la mesure Emploi Ville sur 5 ans avec une participation de l'Etat également répartie sur 5 ans, soit 55 %. Les contrats seront de 30 heures, rémunérés à 120 % du SMIC. La Ville de Lille participe donc aux coûts de postes sur les deux années que représente la phase de qualification, en finançant la part restant à charge de l'employeur une fois mobilisée l'aide de l'Etat et ce, à concurrence du SMIC.

Nous vous demandons d'autoriser pour l'année 1997, le versement d'une subvention de 577 850 F correspondant à la participation de la Ville de Lille à une partie du coût annuel de l'opération estimée à 1 503 130 F.

Le versement de cette subvention interviendra en deux temps :

- 50 % : au démarrage de l'opération
- 50 % : six mois plus tard.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ces opérations, ainsi que les tableaux de réactualisation joints en annexe ;
- autoriser le versement des subventions prévues, respectivement :

* à l' A.B.E.J, à hauteur de 300 000 F,

* et à TRANSPOLE, à hauteur de 577 850 F.

à imputer sur la ligne "Mesures pour l'emploi - Subventions à diverses Associations " (Chapitre 955 2 - Article 657 - Sous-compte 10705) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

**En référence à la délibération n°96/546 du 21 octobre 1996.
Actualisation du tableau de transfert des Contrats Emploi Consolidé
vers les associations.**

Ces contrats sont intégrés dans les Conventions d'Objectifs et de Partenariat

Echéancier.

L'échéancier est le suivant :

Juillet	S.O.S. 3ème âge :	7 postes
	Maison de Quartier - Centre Social de Wazemmes :	3 postes
	Maison de Quartier des Bois Blancs :	10 postes
	Les Craignos :	6 postes
	Le Centre Social Concorde :	6 postes
Août	ASPTT :	4 postes
	Maison de Quartier de Moulins :	3 postes
	H.L.M. :	6 postes
	Maison des Associations :	3 postes
Septembre	Lille Sud Insertion :	7 postes
	Centre Social Marcel Bertrand :	3 postes
	Jeunesse Loisirs Famille :	3 postes
Octobre	ATD Quart Monde :	1 poste
	Les Francas (association départementale)	2 postes
Novembre	Centre Social l'Arbrisseau :	1 poste
	Centre Social du Parc des Expositions :	2 postes
	Maison de Quartier St Maurice :	3 postes
	Maison de Quartier Vieux Lille :	6 postes
	La Deûle :	4 postes
Décembre	Grandir :	4 postes
	Le Kaméléon :	1 poste
	Union Sportive Lille Moulins Carrel :	2 postes
	U.F.C. :	2 postes
	Espace Croisé :	4 postes
Janvier	Aéronef :	2 postes
	Association Familiale de Lille :	1 poste
	Maison de Quartier de Fives :	2 postes
	Tintin et Miloud :	2 postes
Février	Id' Croche :	1 poste
	ARPE :	1 poste
	Centre Social Mosaique :	1 poste
Mars	LOSC :	1 poste
	FSE Louise Michel :	1 poste
	Parcours de Femmes :	2 postes
Avril	Collège Mme de Staël :	1 poste
Mai	A.D.A.V :	1 poste
Total		109 postes

**En référence à la délibération n°96/545 du 21 octobre 1996.
Actualisation du tableau des Contrats de Qualification - Contrats Initiative Emploi -
Contrats Emploi Ville - Contrats SMIC dans les associations intégrés dans les
Conventions d'Objectifs et de Partenariat.**

Association	Adresse	Nombre de contrats
Maison de Quartier de Fives	rue Massenet B.P. 22 59000 LILLE	1 C.Q
Maison de Quartier du Vieux Lille	24, rue des Archives 59000 LILLE	4 C.Q
Maison de Quartier Bois Blancs	60, rue du Gl de la Bourdonnaye 59000 LILLE	3 C.Q
Maison de Quartier de Wazemmes	36, rue d'Eylau 59000 LILLE	2 C.Q
Maison de Quartier de Moulins	1, rue Armand Carrel 59000 LILLE	6 C.Q
Centre Social Concorde	65, rue Saint Bernard 59000 LILLE	4 C.Q
Centre Social Parc des Expositions	5, avenue Eugène Varlin 59000 LILLE	1 C.Q
La Métaphore	Place du Gnl de Gaulle B.P. 302 59026 LILLE CEDEX	1 C.Q
Le Biplan	19, rue Colbert 59000 LILLE	2 C.Q
Les Spectacles sans gravité	168, Centre Commercial 59777 EURALILLE	1 C.Q
Le Tire Laine	39, rue des Sarrazins 59000 LILLE	1 C.Q
CréativIdée	42, rue Khulmann 59000 LILLE	2 C.Q
LOSC	Stade Grimonprez Jooris Allée du Petit Paradis 59000 LILLE	1 C.Q
Les Inouies	39, rue Khulmann 59000 LILLE	1 C.Q
Les Craignos	79, Bd Montebello 59000 LILLE	3 C.Q
L.S.I	1/4, rue de l'Asie 59000 LILLE	1 C.Q 3 C.I.E.
Boldoduc	213, rue Chanzy Foyer 59260 HELLEMES	1 C.I.E.
Associations supports reprenant l'activité de L.S.D.	1/4 rue de l'Asie 59000 LILLE	5 C.Q
J.L.F.	90, rue des Meuniers 59000 LILLE	2 C.Q - 1 E.V
Centre Social Mosaïque	96, rue du Long Pot 59000 LILLE	1 C.Q
CAE	66/1, Bd de Metz Centre d'Activités pour l'Emploi	1 C.I.E.
Soreli	7, BD Louis XIV B.P. 1243 59013 LILLE CEDEX	1 C.I.E.
LOSC	Stade Grimonprez Jooris Allée du Petit Paradis	1 E.V.
Centre Social l'Arbrisseau	13, rue J.B Clément 59000 LILLE	1 C.Q.
Mission Locale de Lille	3, rue Jeanne Maillotte 59000 LILLE	10 C.Q.
Accueil et Services S.O.S 3ème âge	247, Bd Victor Hugo 59000 LILLE	5 C.Q.
Centre de Ressources Communes		2 C.Q - 1 SMIC

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/804

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Création de 50 emplois de services
s'appuyant sur la mesure Emploi Ville
dans le cadre de la Politique de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/534, le Conseil Municipal du 21 octobre 1996, a autorisé la mise en oeuvre de la mesure "Emploi Ville", dans le cadre du programme "Emplois de Services".

Afin de développer des emplois d'intérêt collectif sur des activités pérennisables, un appel à projet basé sur un cahier des charges précis va être lancé auprès des associations oeuvrant dans le cadre de la Politique de la Ville.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons l'autorisation d'engager la mise en oeuvre des projets retenus par le Comité de Pilotage de cette opération composé de représentants de la Politique de la Ville, du programme "Emplois de Services" de la Mission Locale, de l'Etat, de l'A.N.P.E.

Cet engagement se fait dans une enveloppe maximum de 50 Contrats Emplois Ville. Une Convention d'Objectifs et de Partenariat sera passée avec chaque association retenue permettant le financement par la Ville de la part restant à charge de l'employeur.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/805OBJETProgramme "Emplois de Services"
Protocole d'Accord entre La Poste et la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme "Emplois de Services", La Poste, Direction du Nord, souhaite collaborer avec la Ville de Lille en vue :

- d'améliorer les services offerts aux Lillois notamment dans les quartiers en difficultés,
- de participer au développement de l'emploi pour les Lillois.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons l'autorisation de négocier et de signer un Protocole d'Accord sur ces objectifs.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/806

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Participation financière à la formation B.A.P.A.A.T.
mise en place par l'ADESPA

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du programme "Emplois de Services", nous avons développé un service d'animation "Loisirs tous publics".

14 animateurs (7 jeunes et 7 adultes) portés par 11 Associations sont aujourd'hui entrés dans la phase qualifiante et préparent avec l' ADESPA (Association pour le Développement des Sports de Plain Air), un B.A.P.A.A.T. (Brevet d'Aptitude Professionnel Assistant Animateur Technicien) option loisirs tous publics, avec un volume de 1 100 heures de formation par personne.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons d'autoriser le versement à l' ADESPA d'une subvention de 105 940 F correspondant à une partie du coût de la formation estimé à 745 360 F, à imputer sur la ligne "Mesures pour l'emploi - Subventions à diverses Associations" (Chapitre 955 2 - Article 657 - Sous-compte 10705) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/807

OBJETProgramme "Emplois de Services"
"Charte pour l'Emploi et le Travail"
Missions confiées au G.R.C.M.A.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

La Charte pour l'Emploi et le Travail, signée entre la Ville de Lille et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, prévoit la mise en oeuvre de dix actions destinées à appuyer la réalisation du programme "Emplois de Services en faveur de la qualité de la Ville et de la Vie à Lille".

Quatre de ces actions visent directement les associations supports des postes créés dans le cadre du programme.

Il s'agit de :

- l'action VI intitulée : "Appui aux responsables de services"
- l'action VII intitulée : "Labellisation des services"
- l'action VIII intitulée : "Montage d'un dispositif de ressources inter-associatif"
- l'action IX intitulée : "Solvabilisation et pérennisation"

Les interventions doivent permettre :

- de qualifier les acteurs (mise en place d'une formation liée à la gestion des ressources humaines et financières, à la mobilisation de financements ...) ;
- de qualifier les services qu'ils mettent en oeuvre (élaboration d'une Charte Qualité ...) ;
- de rechercher les structures supports adéquates permettant sur une thématique métier de mutualiser les moyens pour satisfaire le maximum de besoins ;
- de rechercher les moyens de solvabiliser ces besoins et de pérenniser les emplois créés.

Le G.R.C.M.A., Groupement Régional de la Coopération, de la Mutualité et des Associations, a pour objet de :

- Promouvoir l'économie sociale auprès du grand public, des principaux acteurs politiques, économiques et sociaux, ainsi que des élus et salariés des entreprises adhérentes
- Développer le partenariat entre les composantes de l'économie sociale, dans une double perspective d'entraide et de lutte contre l'exclusion,

- Renforcer la formation des responsables, sociétaires ou salariés, des entreprises d'économie sociale, notamment pour qu'ils aient une meilleure maîtrise du "management" spécifique à ce type de structures, compte tenu de leurs valeurs, de leurs finalités, de leurs pratiques et de leurs modes de fonctionnement.

C'est pourquoi, nous vous proposons de passer une convention avec le G.R.C.M.A., contribuant ainsi à la réalisation des missions que s'est assigné le G.R.C.M.A. dans son objet social et permettant de façon induite la qualification des acteurs associatifs intervenant dans le programme "Emplois de Services en faveur de la qualité de la Ville et de la vie à Lille".

Cette convention se déclinera en programmes de travail proposés par le G.R.C.M.A. à destination des acteurs associatifs sur la base des actions VI à IX telles qu'elles sont décrites dans la Charte pour l'Emploi et le Travail.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous proposons d'accorder au G.R.C.M.A. une subvention de 108 000 F correspondant à la mise en oeuvre du programme de travail n° 1.

Cette subvention sera versée en deux fois :

- 50 %, soit 54 000 F, à la signature de la convention et sur remise du programme de travail et du calendrier de réalisation,
- 50 %, soit 54 000 F, à la remise du rapport d'activités, soit au plus tard le 31 janvier 1997.

Elle sera imputée à la ligne "Emplois de Services - Charte Région - Ville de Lille - Subventions" (chapitre 955-2, article 657, S/C 10874) de nos documents budgétaires, pour une enveloppe globale de 685 000 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/808OBJET**Programme "Emplois de Services"**
- Conventions d'Objectifs et de Partenariat
contractualisées avec les Associations
- Engagement des versements du premier trimestre 1997

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Programme "Emplois de Services", conformément à la délibération n° 96/485 du 4 juillet 1996 et à l'article VIII des Conventions d'Objectifs et de Partenariat signées entre la Ville de Lille et les Associations, il est convenu que le versement de la subvention accordée permettant la couverture des coûts salariaux restant à charge des Associations une fois qu'elles ont mobilisé l'aide de l'Etat, se fait par trimestrialité d'avance.

Afin de permettre les versements prévus au premier trimestre 1997, nous vous demandons d'autoriser les avances sur subventions aux Associations, pour un montant de 1 215 582 F, conformément au tableau ci-joint, dès le 15 janvier 1997.

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Programme "Emplois de Services en faveur de la qualité de la Ville et de la vie à Lille"
Convention d'Objectifs et de Partenariat
Tableaux récapitulatifs des versements des opérateurs du premier trimestre 97

Opérateurs	Somme
Le Biplan	
Bipla 95 51 52 005	12 960 F
Accueil et Services SOS 3ème âge	
AS SOS 95 01 003	45 900 F
ASPTT	
ASPTT 95 12 31 019	35 265 F
Tire Laine	
Tirela 95 52 009	12 960 F
Craignos	
Crai 95 11 12 13 21 31 41 004	73 845 F
Les Inouies	
In oui 95 52 024	13 455 F
Centre d'Activité pour l'Emploi	
CAE 96 71 027	16 800 F
S.S.G. les Spectacles sans gravités	
SSG 95 51 012	35 370 F
Lille Sud Insertion	
LSI 95 03 16 21 31 52 017	22 313 F
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier Wazemmes	
APGMQW 95 03 31 61 014	32 115 F
Mission Locale	
MIS LOC 96 53 022	91 215 F
La Métaphore	
La Méta 95 51 015	17 010 F
Maison de Quartier Moulins Belfort	
MQ CS MB 95 03 14 31 52 61 010	94 334 F
Jeunesse Loisirs Famille	
JLF 95 03 011 31 52 029	41 160 F
Total	544 702 F

SORELI	
SORELI 95 31 021	16 800 F
Centre Social Arbrisseau	
CS Arbr 95 31 025	9 180 F
Grandir	
GRANDIR 95 03 030	24 480 F
ATD Quart Monde	
ATD 96 18 034	9 180 F
TINTIN & MILOUD	
TIN & MIL 95 14 15 032	9 180 F
Association Familiale	
ASSO FAM 95 03 028	9 180 F
La Deûle	
La Deûle 95 12 033	9 180 F
Maison de Quartier Centre Social Godeleine Petit	
MQ CS GP 95 03 11 12 14 15 16 51 52 61 006	98 305 F
Centre Social Parc des Expositions St Sauveur	
CS Parc Expo 95 03 26	18 360 F
Maison de Quartier Saint Maurice	
MQ ST MO 95 03 14 001	18 360 F
Accueil et Service S.O.S 3ème âge	
AS SOS 95 01 0033	68 925 F
Maison de Qaurtier Fives	
MQ FIV 95 31 51 007	23 490 F
Créativ'Idée	
CREATI 95 51 007	15 660 F
Le LOSC	
LOSC 95 15 41 020	21 615 F
Racing Club des Bois Blancs	
RCBB 95 12 035	9 180 F
Maison de Gestion du Local Associations	
AGLA 95 02 03 031	9 180 F
Total	370 255 F

Parcours de Femmes	
Par Fem 95 52 023	3 535 F
Accueil Rencontre Parents Enfants	
ARPE 95 52 018	6 120 F
Centre Social Maison de Quartier Concorde	
CS MQ CO 95 11 14 52 002	69 410 F
Maison de Quartier Bois Blancs	
MQ BB 95 61 0111	13 785 F
Maison de Quartier Bois Blancs	
MQ BB 95 03 11 12 13 16 21 31 52 61 011	60 105 F
Espace Croisé	
Espace C 95 31 51 52 037	18 360 F
UFC	
UFC 95 52 038	26 595 F
Id'Croche	
Id'Croche 95 11 039	6 120 F
Le Kaméléon	
Kaméléon 95 51 040	9 180 F
US Armand Carrel	
US A. Carrel 95 13 52 041	12 240 F
Les Francas	
FRANCAS 95 03 042	7 725 F
Centre Social Mosaïque	
CS MOSAIQUE 95 03 11 13 31 036	13 270 F
Centre de Ressource Commune	
CRC 96 71 52 043	54 180 F
	Total 300 625 F
TOTAL GENERAL	1 215 582 F

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 1996

N° 96/809

OBJET

Programme "Emplois de Services"
Protocoles d'Accord avec les Associations
de services à la personne

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 96/540 et n° 96/542 en date du 21 octobre 1996, le Conseil Municipal a autorisé la création de postes :

- d'une part, avec les associations d'aide à domicile agréées de services aux personnes,
- d'autre part, avec le Centre de Ressources Communes créé par la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité, sur le développement de prestations de services à la personne sur son domicile (petits travaux de jardinage et d'entretien).

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons, afin de finaliser ces accords, l'autorisation de négocier et de signer deux Protocoles d'Accord :

- le premier avec l'Antenne Lilloise de l'Association "Synergie Domicile" rassemblant les Associations d'aide à domicile agréées de services aux personnes,
- le second avec le Centre de Ressources Communes pour le développement de prestations de services à la personne sur son domicile sous la marque "Label Vie".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/810

OBJET**Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg
de Béthune : Aide au Fonctionnement -
Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud :
Ateliers d'orientation -
Subventions de la Ville de Lille.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/222, du 29 avril 1996, a adopté le Plan Local d'Action pour l'Emploi, favorisant le développement de l'emploi à Lille et la lutte contre le chômage.

La réalisation du Plan Local d'Action pour l'Emploi nécessite la mise en oeuvre des mesures qui le composent.

Parmi ces mesures, figure la création de Maisons de l'Insertion et de l'Emploi, dont l'organisme support est la Mission Locale de Lille.

Outre l'accueil des habitants des Quartiers de Lille-Sud et du Faubourg de Béthune, cette mesure a pour objectif de permettre aux opérateurs des Maisons de l'Insertion et de l'Emploi, à travers la complémentarité de leurs services et la mise en oeuvre d'actions nouvelles et concertées, d'apporter des réponses adaptées et cohérentes aux besoins des habitants des Quartiers : définition de projets professionnels (Ateliers d'Orientation), accompagnement social, redynamisation et mobilisation sur les offres d'emplois, de formation et d'insertion par l'économique.

La proposition d'aide au financement des actions des Maisons de l'Emploi au titre du Plan Local d'Action pour l'Emploi se décline comme suit :

- => Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud (Ateliers d'orientation)
Participation de la Ville de Lille : 150 000 F
- => Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune
(Aide au Fonctionnement)
Participation de la Ville de Lille : 54 415 F

.../...

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de ces actions ;
- allouer une subvention de 204 415 F. à l'organisme support de l'opération : la Mission Locale de Lille ;
- imputer la dépense correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur la ligne "Maison de l'Emploi et de la Formation - Subvention" (chapitre 9552 article 657 s/c 10519) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N°96/811OBJETMise en oeuvre de la Mission Emploi-Formation
et de l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion
et de la Précarité - Aide au fonctionnement -
Subventions de la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 96/222, du 29 avril 1996, a adopté le Plan Local d'Action pour l'Emploi, favorisant le développement de l'emploi à Lille et la lutte contre le chômage.

La réalisation du Plan Local d'Action pour l'Emploi nécessite la mise en oeuvre des mesures qui le composent.

Parmi ces mesures, figure la mise en place de la Mission Emploi-Formation et l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion et de la Précarité dont l'organisme employeur est l'Association REUSSIR.

Ces actions ont pour objectifs :

=> *Mission Emploi-Formation* : mettre en oeuvre avec les entreprises des actions favorisant :

- * le recrutement des demandeurs d'emploi lillois,
- * le maintien et le développement de l'emploi dans les entreprises de la Ville par un conseil sur les mesures mobilisables (aménagement - réduction du temps de travail ; pré-retraite progressive, etc...)

=> *Observatoire* : observer et comprendre l'évolution du chômage à Lille, analyser l'évolution de l'emploi et de l'exclusion et suivre l'évolution de la situation économique des entreprises.

Il a pour charge d'inventorier, de qualifier, compléter, diffuser et valoriser des informations concernant son domaine d'étude à destination des Elus et des Services.

Le plan de financement pour l'année 1996 concernant le détachement du personnel mis à disposition de la Ville de Lille s'élève à un total de 472 000 F. :

- Participation de la Ville de Lille - Plan Local d'Action pour l'Emploi	:	400 000 F
- Plan Lillois d'Insertion Economique	:	72 000 F

.../...

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer l'adoption de ces actions ;
- allouer une subvention de 400 000 F à l'organisme effectuant la mise à disposition des personnes : l'Association REUSSIR ;
- imputer respectivement les dépenses correspondant à la participation de la Ville sur les crédits inscrits sur les lignes budgétaires suivantes du Budget Communal de 1996 :

* Mission Emploi-Formation : 300 000 F
(Chapitre 961 0 article 657 s/c 10 522)

* Observatoire pour l'emploi : 100 000 F
(Chapitre 955 2 article 657 s/c 10 520)

- autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Lille et l'Association REUSSIR - le PLIE, pour la mise en oeuvre des deux missions précédemment citées, rattachées au Service du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion. Cette convention précisera les modalités de versement de la subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996N° 96/812OBJET**Programme « Emplois de Services » -
Convention avec la Caisse des Dépôts et
Consignations - Modification.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 21 octobre 1996, par délibération n°96/543, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, par laquelle cette dernière souhaitait s'associer au programme « Emplois de Services » et y apporter sa participation financière à hauteur de 1 M.F.

Il ressortait des négociations en cours que cette participation financière se déclinerait sous deux formes :

- d'une part, une contribution directe au programme « Emplois de Services », à hauteur de 500 000 F, versée à la Ville de Lille,
- et d'autre part, la prise en charge du paiement de prestations d'ingénierie à hauteur de 500 000 F.

Il s'avère en définitive, compte tenu des termes de la Convention qui est aujourd'hui soumise à votre approbation, que la C.D.C. souhaite verser la totalité de sa contribution financière à la Ville de Lille, soit 1 M. F.

Cette contribution se décompose de la manière suivante :

- une somme de 500 000 F apportée à la Ville de Lille pour soutenir les missions assurées par l'équipe « Emplois de Services » de la Mission Locale de Lille,
- et une somme de 500 000 F permettant à la Ville de Lille de recourir à des missions d'expertise ou d'évaluation effectuées par des SEM ou des filiales du Groupe C.D.C.

.../...

En conséquence, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales, réunie le 10 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature de la Convention financière relative à la contribution de la Caisse des Dépôts et Consignations au programme « Emplois de Services », jointe en annexe ;

- l'admission en recettes d'une subvention totale de 1 M. F. versée à la Ville de Lille par la C.D.C., selon les modalités définies dans la Convention financière ;

- le réemploi de la somme de 500 000 F sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 955 2 - article 6629 - « Emplois de Services - Convention C.D.C. - autres prestations de services », afin de financer les SEM ou filiales du Groupe C.D.C. pour leur contribution apportée aux opérateurs du programme, et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir pour la mise en oeuvre de ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N°96/813OBJETAvances sur subventions
à l'I.L.E.P. et à la Mission LocaleRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les dispositions de l'article 33 alinéa 2 du décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique prévoient que les crédits inscrits au compte 657 (subventions) ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Or, l'Institut Lillois d'Education Permanente et la Mission Locale sont attributaires de subventions de la Ville de Lille.

Il conviendrait donc de prévoir pour 1997 le versement d'une avance sur subvention dans la limite de 1/12ème par mois, de la subvention accordée en 1996, jusqu'au vote du Budget 1997, soit pour :

- l'I.L.E.P. :	68 333 F/mois
- la Mission Locale :	133 333 F/mois

En accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à effectuer ces versements d'avances sur subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996
N° 96/814

OBJET

**Pôle permanent d'Accès à la Qualification
et à l'Emploi mis en oeuvre par l'ILEP
- Convention entre la Ville de Lille et l'ILEP**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°96/222 du 29 avril 1996, le Conseil Municipal a adopté le Plan Lillois d'Action pour l'Emploi, visant dans ses 15 mesures à développer, notamment, les dispositifs de formation et d'insertion.

Par ailleurs, la Ville de Lille verse une subvention annuelle à l'Institut Lillois d'Education Permanente d'un montant global de 1 100 000 F, se décomposant comme suit :

- 800 000 F à titre de subvention de fonctionnement,
- et une somme annuelle de 300 000 F au titre de l'année 1996, puis de 1997, qui permettra à l'I.L.E.P. de mettre en oeuvre le « Pôle permanent d'Accès à la Qualification et à l'Emploi », en complément d'une subvention attendue du Fonds Social Européen à hauteur de 100 000 F en 1996, puis de 300 000 F en 1997.

Une Convention est prévue entre la Ville de Lille et l'I.L.E.P. afin de formaliser ce dispositif.

En conséquence, en accord avec votre Commission du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, réunie le 25 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de cette Convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/815

OBJET

Convention de
mise à disposition des locaux
de la Maison
de l'Education Permanente (M.E.P.)
1 Place Georges Lyon
à l'Institut Lillois de l'Education Permanente
et au Secrétariat Général du Corps Consulaire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Education Permanente est occupée, dans sa plus grande partie, par l'Institut Lillois de l'Education Permanente (I.L.E.P.), organisme subventionné par des Collectivités Territoriales telles que la ville de Lille.

Dans le reste de l'Equipement, sont implantés des salles d'intérêt général, quelques associations lilloises, et de manière plus récente, le Secrétariat Général du Corps Consulaire.

L'I.L.E.P., dont le transfert dans d'autres locaux avait pour un temps été envisagé, a finalement obtenu un accord au niveau municipal, pour garder son activité au sein de la M.E.P..

Il importe donc aujourd'hui de redéfinir les conditions de cette occupation, au regard de l'évolution des missions de formation que l'I.L.E.P. met en oeuvre, ainsi que du projet de restauration des locaux qu'elle occupe, et dont elle assurera la majorité du financement.

Pour tenir compte de cet investissement et de la spécificité des activités de l'I.L.E.P., il est proposé de mettre les locaux à disposition de cet organisme pour une durée de 15 ans, à titre gratuit à l'exception des charges.

En ce qui concerne par ailleurs les locaux mis à disposition du Corps Consulaire, il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un service rendu par la ville de Lille aux représentants bénévoles des divers pays concernés.

En conséquence, il est proposé de rédiger une convention d'occupation, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, à titre gratuit à l'exception des charges.

En accord avec la commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse, qui s'est réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser la signature de ces deux conventions d'occupation, élaborées sur les principes précités.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 16 décembre 1996

N°96/817

OBJET

**Restauration de l'orgue de tribune
de l'Eglise Saint Michel
Dossier de Partenariat financier
et demandes de subventions**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La paroisse de l'Eglise Saint Michel a demandé à la Municipalité de bien vouloir étudier un programme de restauration du grand orgue de tribune de l'Eglise Saint Michel.

Cet orgue de bonne facture, construit en 1875, régulièrement utilisé pour l'animation musicale des offices et cérémonies, mais également pour de très nombreux concerts culturels, nécessite aujourd'hui une réfection générale.

L'association "Orgue et Avenir", créée en accord avec le Clergé, s'est en particulier donné pour mission de restaurer cet instrument non classé- propriété de la ville de Lille de par sa construction avant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat - , implanté dans un monument culturel non classé.

En liaison avec Madame Jacque BUFFIN, Adjointe Déléguée au Patrimoine Historique et Archéologique, il a donc été décidé de soumettre à la commission de l'information, des relations publiques, de l'animation et de la jeunesse, le projet de restauration ci-joint, élaboré par Monsieur Philippe LEFEBVRE, Directeur du Conservatoire National de Région et Organiste-membre de la commission nationale des orgues du Ministère de la Culture, et Monsieur Arnaud BREJON DE LAVERGNEE, Président de l'association "Orgue et Avenir".

Une délibération du conseil municipal de la ville propriétaire de l'orgue est en effet nécessaire, conformément à la législation en vigueur, pour solliciter la participation financière de l'Etat pour cette opération, sur la base d'un coût d'objectif fixé à 500 000,00frs H.T.

En accord avec la commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse, qui s'est réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons donc de bien vouloir vous prononcer favorablement sur la remise en état de l'orgue de tribune de l'Eglise Saint Michel, sur deux exercices budgétaires, soit 1997-1998, soit 1998-1999, ce projet restant bien entendu conditionné par l'obtention de l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et des autres partenaires pressentis.

ADOPTÉE à l'unanimité

[Faint mirrored text from the reverse side of the page, including the word 'ADOPTÉE' and other illegible words.]

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/818

OBJETPropriétés communales

Rapport de Monsieur le Maire

Travaux d'entretien
à effectuer de 1997 à 1999

Mesdames, Messieurs,

Marchés de clientèlesur appel d'offres ouvertDossier d'exécution

Les marchés à commandes passés par appel d'offres ouvert en date du 22 Novembre 1993, pour l'exécution des travaux d'entretien à effectuer dans les bâtiments communaux, arriveront à expiration le 31 Décembre 1996.

Afin de permettre la poursuite des travaux d'entretien pour la sauvegarde des équipements et des bâtiments communaux, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Celle-ci sera établie sur la base de marchés de clientèle.

Les travaux seront divisés en Corps d'Etat et comprendront 38 lots figurant au tableau joint en annexe.

La désignation des adjudicataires se fera en fonction des rabais consentis et de la qualification ou des références des entreprises.

La facturation continuera à être établie à la Série Centrale éditée par l'Académie d'Architecture, selon les modalités ci-après :

- jusqu'à 5.000 F. de travaux : à la régie avec application du rabais ;
- de 5.000 à 100.000 F. : facturation à la Série Centrale d'Architecture avec application du rabais sur le total hors taxes. Les factures devront être établies par un Métreur-Vérificateur qualifié OPQTECC;
- au-delà de 100.000 F. : facturation sur devis après consultation de 4 entreprises minimum.

.../...

Les services Techniques ont établi un dossier afin de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation de ces marchés.

Ces derniers seront valables pour l'année 1997 et pourront être reconduits tacitement chaque année, sans que la durée totale puisse excéder 3 ans.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/819

OBJETPropriétés communales
Travaux spéciaux
à effectuer de 1997 à 1999
Marchés de clientèle
sur appel d'offres ouvert
Dossier d'exécution

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les marchés à commandes passés par appel d'offres ouvert en date du 18 novembre 1993 pour l'exécution des travaux spéciaux à effectuer dans les bâtiments communaux arriveront à expiration le 31 décembre 1996.

Afin de poursuivre la réalisation des travaux de maintenance de ces équipements, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Celle-ci sera établie sur la base de marchés de clientèle.

Les travaux seront répartis par corps d'état et comprendront 10 lots selon le détail repris au tableau ci-joint.

Les Services Techniques ont établi un dossier afin de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert sur prix unitaires en vue de la passation de ces marchés de travaux.

Le choix des adjudicataires tiendra compte des propositions reprises dans les bordereaux de prix et des qualifications ou références des entreprises.

Les marchés seront valables pour l'année 1997 et pourront être reconduits tacitement chaque année sans que leur durée totale puisse excéder trois ans.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 14 novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/820

OBJET

Extension de l'Hôtel de Ville -
Aménagement du plateau R + 3 -
Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°93/185 du 15 mars 1993, vous avez autorisé la Ville à conserver en maîtrise d'ouvrage publique, la construction et l'aménagement des volumes de l'extension de l'Hôtel de Ville, réservés à son usage exclusif, volumes correspondant à 4265 m² de SHON.

A cet effet, les marchés publics y afférant, ont été passés, notamment celui de la maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet d'Architectes PATTOU mandataire et ses co-contractants.

Les travaux de construction comprenant le clos et le couvert ont été achevés en octobre 1994. Les études relatives aux aménagements intérieurs sont actuellement en cours, toutefois, compte-tenu de la planification budgétaire et des définitions plus précises des besoins des services, une modification du programme d'aménagement du plateau R + 3 a été demandée par le maître d'ouvrage au maître d'oeuvre.

Afin de permettre la réalisation de ces études complémentaires, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 14 novembre 1996, de bien vouloir autoriser la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre et la modification des co-contractants suite au dépôt de bilan du Cabinet GAILLET et SETIB.

<u>Montant :</u>	<u>Avenant :</u>	<u>Nouveau montant :</u>
3.787.475,43 F.	160.317,53 F.	3.947.792,96 F.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N°96/821

OBJET

Avance sur Subvention 1997
à l'Office de Tourisme de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Office de Tourisme de Lille est l'association reconnue par la Ville de Lille et l'Etat pour mettre en oeuvre la politique touristique initiée par la municipalité. Il assure en particulier les missions de service public d'accueil et d'information en direction des touristes qui passent ou séjournent dans notre Ville. Il a reçu, au titre de cette année une subvention de fonctionnement de 2.100 000 FF.

L'augmentation de son volume d'activités, liée au développement de notre Ville et de la Métropole implique qu'une réflexion soit menée sur les moyens à mettre en oeuvre pour répondre à la nouvelle demande touristique sur Lille.

L'Office a, par ailleurs, rencontré cette année des difficultés conjoncturelles (annulation de quelques congrès, diminution de la participation de la Chambre de Commerce par rapport aux prévisions...) qui ont entraîné, du fait du fort taux d'autofinancement de cet organisme, un besoin en financement complémentaire de 700 000 FF.

Afin de ne pas porter préjudice à la démarche de concertation engagée dans ce secteur, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 1996,

- de bien vouloir octroyer à l'Office de Tourisme, une avance sur subvention 1997 de 700 000 FF.
- d'autoriser le versement de douzièmes de subvention pour les mois de janvier, février et mars, ce qui correspond à 175 000 FF par mois, afin d'éviter que l'Office ne doive faire face à des problèmes de trésorerie.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/ 822

OBJET**AVANCES SUR SUBVENTIONS CONSENTIES AUX
ASSOCIATIONS D'ANIMATION DE LILLE-SUD AU
TITRE DE 1997****Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Comme chaque année, afin de permettre aux associations gestionnaires de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité réunie le 5 Décembre 1996, de bien vouloir approuver le principe d'une avance sur subvention de fonctionnement 1997 correspondant aux 20 % des subventions annuelles de l'exercice 1996 allouées aux missions Jeunesse et Enfance du quartier de Lille-Sud aux associations suivantes soit :

Nom de l'Association	Subvention accordée en 1996	Avance 97 proposée
Fédération Léo Lagrange (Croisette/Arbrisseau)	440.000,00 F	88.000,00 F
Association Départementale des Francs et Franches Camarades	205.000,00 F	41.000,00 F

Les dépenses correspondantes seront à imputer sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/823

OBJET

**AVANCES SUR SUBVENTIONS CONSENTIES AUX
ASSOCIATIONS DE JEUNESSE AU TITRE DE 1997**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Comme chaque année, afin de permettre aux associations de jeunesse de faire face aux dépenses de personnel qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons d'approuver le principe d'une avance sur subvention de fonctionnement 1997 correspondant aux 20 % de la subvention annuelle de l'exercice 1996 soit :

Nom de l'Association	Subvention accordée en 1996	Avance 1997 proposée
Jeunesse Loisirs Famille	90.000 F	18.000 F
Club Léo Lagrange Croisette / Arbrisseau	53.000 F	10.600 F

Les dépenses correspondantes seront à imputer sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/824

OBJETASSOCIATIONS DE JEUNESSESUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITREDE 1996 - 2EME REPARTITIONRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les associations de Jeunesse assurent annuellement des actions pour les jeunes lillois, pour leur permettre de mener à bien les projets que ces associations souhaitent mettre en oeuvre.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à l'attribution des subventions ci-après :

- Groupe Scout Isla-Lille	3.000 F
- Scouts de France Codépie	3.000 F
- F.S.E. du Collège Carnot	600 F
- F.S.E. du Collège Camus	640 F
- F.S.E. du Collège Matisse	640 F
- Service Civil International	6.000 F
- Eclaireurs et Eclaireuses de France	3.000 F
- Jeunesse Loisirs Famille	18.000 F
- Magenta-Animation	12.000 F
- Francs et Franches Camarades	3.600 F
- Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau	35.200 F
- Association Tintin Miloud	2.000 F

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 945/282 du Budget Primitif 1996, sous l'intitulé "Subventions à Diverses Associations de Jeunesse".

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/ 825

OBJET

SUBVENTIONS A DIVERSES SOCIETES

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l' Animation et de la Jeunesse réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons de vous prononcer sur les propositions de subventions, ci-dessous :

- Maison de Quartier - Centre Social Concorde Faubourg de Béthune : 56.000 F

Dans le cadre de la réorganisation de la Maison de Quartier - Centre Social Concorde un nouveau directeur a été nommé au 1er Octobre 96.

Nous vous demandons de bien vouloir renforcer l'aide financière de la Ville à cet équipement de proximité par une subvention exceptionnelle de 56.000 F.

- Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille "Godeleine Petit" : 50.000 F

Le développement des activités sociales de la Maison de Quartier - Centre Social du Vieux-Lille en 1996 nécessite une intervention complémentaire de la Ville.

Ces activités sont :

- Activités sportives (hand, volley) avec les jeunes de 13 à 25 ans.
Entraînement tous les soirs de la semaine.

- Ateliers danse en direction des jeunes (danse orientale - africaine)

Afin de mener à bien ces actions, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'effort de la Ville par une subvention exceptionnelle de 50.000 F.

- Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau - Fonctionnement de la mission Jeunesse Lille-Sud : 140.000 F

La Ville de Lille a souhaité maintenir le service aux populations des quartiers de Lille-Sud en prolongeant la mission jeunesse jusqu'au 31 Décembre 96.

Afin de permettre ce fonctionnement, nous vous demandons de bien vouloir verser une subvention à hauteur de 140.000 F au Club Léo-Lagrange Croisette/Arbrisseau qui assure la gestion de ces activités.

Cette subvention se répartit de la façon suivante :

- 65.000 F afin d'assurer les frais de location et de charges pour l'hébergement des activités de la mission depuis le 1er Avril 1996.

- 75.000 F pour le maintien des activités d'animation en direction des jeunes du quartier.

- Fédération Régionale Léo-Lagrange - Mission Jeunesse Lille-Sud : 250.000 F

La Ville de Lille a sollicité la Fédération Régionale Léo-Lagrange pour assurer une mission d'animation, de diagnostic et de propositions sur le quartier de Lille-Sud.

Cette mission qui a débuté au mois d'Avril 1996 a été prolongée jusqu'au 31 Décembre 1996.

La rémunération de cette mission a été fixée à 250.000 F.

Nous vous demandons de bien vouloir subventionner la Fédération Régionale Léo-Lagrange gestionnaire de cette mission à hauteur de 250.000 F.

- Subvention exceptionnelle au G.E.D.A.L. : 150.000 F

Organisation des Tribunes Urbaines du 3 au 13 Décembre 1996 :

Dans le cadre de la mission d'aide au développement de la vie associative lilloise, le G.E.D.A.L. a été chargé de l'organisation d'un Festival des débats appelé "Tribunes Urbaines".

Cette manifestation se déroulera du 3 au 13 Décembre 96 dans les différents quartiers de la Ville.

Nous vous demandons de bien vouloir subventionner le G.E.D.A.L. opérateur de cette mission à hauteur de 150.000 F.

- Centre Social Parc des Expositions : 10.000 F

Le Centre Social Parc des Expositions organise une activité d'initiation à la photo en direction des enfants et des jeunes du quartier.

L'objectif sera de réaliser une exposition sur un thème choisi par les participants.

Le budget total de cette opération est estimé à 42.500 F.

Nous vous demandons de bien vouloir verser une subvention d'aide au démarrage de cette activité à hauteur de 10.000 F.

- Association l'A.A.T.A.C.O.-Presto : 10.000 F

Cette association développe une politique d'animation musicale en direction de la jeunesse Lilloise. Elle produit à la fois des concerts, des débats et un catalogue des ressources musicales sur la Ville.

Nous vous demandons de bien vouloir verser une subvention exceptionnelle de 10.000 F afin de permettre la diffusion de ces productions.

Imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget Primitif 96 du chapitre 940 - 211 article 657 intitulé "Subventions à Diverses Sociétés".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 16 décembre 1996
N° 96/826OBJETPROJETS JEUNESSE/ANIMATION
SUBVENTIONSRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,Organisation du Festival des débats : "Tribunes Urbaines"

La Ville de Lille a souhaité organiser avec ses partenaires associatifs locaux un Festival des Débats qui se déroulera du 3 au 13 Décembre 1996 dans les différents quartiers de la Ville

Elle a confié à ces partenaires la mission d'organiser des débats, des forums, des expositions, des manifestations diverses d'animations.

C'est ainsi que la délégation Jeunesse/Animation a souhaité subventionner les opérateurs maîtres d'oeuvre chargés du suivi de cette opération.

En accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- Adopter ce tableau récapitulatif
- Approuver la répartition des subventions proposées aux maîtres d'oeuvre correspondants.
- Imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget Primitif 96 du chapitre 940-211 - article 657 intitulé "Projets Jeunesse/Animation - Subventions".

ADOPTÉE à l'unanimité

Associations Maîtres d'oeuvre	Thème de l'Animation	Participation Ville Délégation Jeunesse/Animation
Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse (A.B.E.J.)	Débat : Être S.D.F. et s'en sortir	2.200 F
Spectacles sans gravité (Aéronef)	Débats : - Avoir 20 ans et être dans les mains de la justice - La parole RAP	700 F 700 F
Association Régionale pour l'Image et les Arts Plastiques (A.R.I.A.P.)	Débat : - Devenir artiste et le rester	4.000 F
Rivages/ADNSEA	- Débat avec le réalisateur J.M. Carré - Présentation et débat du dernier film de P. VECCHIALI	7.000 F
Espace du Possible/ADNSEA	- J'ai 20 ans et 10 ans de dope	2.000 F
Maison X 2000	Débats : - Inventer son emploi - Mise en place Forum Net - Encart W E B	7.100 F 3.000 F 2.000 F
Maison de Quartier des Bois-Blancs	Débat : - Toxicomanie et famille	2.500 F
Centre Régional Information Jeunesse (C.R.I.J.)	Débat : - Avoir 20 ans et créer hier et aujourd'hui	1.500 F
Fédération Laïque des Associations Socio-éducatives du Nord (F.L.A.S.E.N.)	Débat : - L'imagerie coloniale dans la persistance du racisme	9.700 F
Fédération Régionale Léo-Lagrange	Débats : - Culture/Animation Le mariage impossible chez les jeunes animateurs ? - Droits et devoirs de la jeunesse	5.000 F 5.000 F
Maison de quartier Centre Social Concorde Faubourg de Béthune	Débat : - Être jeune et s'engager dans l'action humanitaire	4.000 F
Centre Social Marcel Bertrand	Débats : - Valeur du travail : Que reste -t-il ? - Les dépendances légalisées	5.000 F
Centre Social Marcel Bertrand	Débat : - L'Amazighite : hier, aujourd'hui et demain	8.000 F

Cahier Gai Kitsch Camp	Débat : - Etre jeune et homosexuel	8.000 F
Les Ecrans Ephémères	Débat : - Ecrire Pourquoi	3.000 F
Centre Social de Fives Mosaïques	Débat : - Faut-il choisir entre vie sociale et vie privée?	1.000 F
Maison de Quartier de Moulins	Débats : - Le mouvement associatif hier et aujourd'hui - S'aimer dans les quartiers	5.000 F 6.500 F
Pôle d'Initiative Lillois pour l'Economie Solidaire (P.L.L.E.S.)	Débat : - L'économie solidaire, une alternative aux problèmes des jeunes	6.000 F
Centre Social du Parc des Expositions PRATO	Débat ; - Les discriminations face à l'emploi	2.000 F
Maison d'Accueil des Jeunes Travailleurs (M.A.J.T.)	Débat : - Le dialogue intergénérationnel	17.000 F
Maison d'Accueil des Jeunes Travailleurs (M.A.J.T.)	Débat : - Le parler jeune à la radio existe-t-il ?	8.000 F
Association Bureau des Elèves Lille I	Débat : - La rencontre de l'Université avec le monde extérieur	3.800 F
Maison de Quartier de St Maurice	Débat : - L'Euromonnaie de demain, pour quels jeunes ?	2.000 F
Association pour la gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	Débat : - Les droits de l'enfant	8.000 F

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996
N°96/ 827

OBJET

**AVANCES SUR SUBVENTIONS CONSENTIES AUX
ASSOCIATIONS AU TITRE DE 1997**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, afin de permettre aux associations gestionnaires d'équipements d'animation de faire face aux dépenses de personnel qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons d'approuver le principe d'une avance sur subvention de fonctionnement 1997 correspondant aux 20 % de la subvention annuelle de l'exercice 1996 soit :

Nom de l'Association	Subvention accordée en 1996	Avance 1997 proposée
La Deûle	300.000 F	60.000 F
Union Française de la Jeunesse	250.000 F	50.000 F

Les dépenses correspondantes seront à imputer sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires 1997.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/828

OBJETOPERATION CREDITS-LOISIRS 96
SUBVENTIONRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En 89-90, la Ville de Lille avait lancé une expérience tendant à inciter les membres des familles percevant le R.M.I. ou les jeunes bénéficiant d'un crédit-formation, à fréquenter certaines manifestations culturelles (cinéma - concerts - théâtre - danse...).

Au vu du succès rencontré, cette opération a été renouvelée chaque année jusqu'en 1995 sur la base d'une convention passée entre l'Association Lilloise d'Insertion Sociale et Professionnelle dite "Mission Locale" sise 115, rue du Molinel à Lille et la Délégation à la Culture.

En 1996, la délégation Jeunesse - Animation Urbaine a été chargée d'assurer le relais de cette opération.

A cet effet, une convention liera la Mission locale et la délégation Jeunesse/Animation Urbaine dès 1997.

Afin de maintenir cette activité en 1996, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir :

- attribuer une subvention à la "Mission Locale" à hauteur de 108.000 F qui permet de maintenir l'opération Crédits-Loisirs
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au Budget Primitif 96 du chapitre 945-280 article 657 intitulé "Subvention destinée à financer les crédits-loisirs".

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/829

OBJET**CLOTURE DE L'ACTIVITE DU G.E.D.A.L.**
SUBVENTION DE REGULARISATION**Rapport de Monsieur le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

La Ville, en accord avec le Conseil d'Administration du Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lilloise (G.E.D.A.L.), a décidé de mettre un terme à l'activité dans les premières semaines de 1997.

Toutefois, à la demande du Commissaire aux Comptes du G.E.D.A.L.; il est nécessaire de solder l'ensemble des comptes de cette association avant dissolution. La clôture effective du Bilan ne peut intervenir qu'après la réception des créances en cours. Ces créances sont évaluées à 2.5 millions de Francs à l'état bilantiel intermédiaire de Septembre 1996.

Il convient donc, afin de ne pas pénaliser l'association, que la Ville assure le fonctionnement minimum du G.E.D.A.L. pendant le délai de régularisation de la situation de clôture, soit jusqu'au 30 Avril 1997.

L'association ne disposant plus de recettes propres, en accord avec votre Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse réunie le 14 Novembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir verser une subvention d'avance de 300 000,00 Francs afin d'assurer ce fonctionnement minimum du G.E.D.A.L. avant sa dissolution et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire à nos documents budgétaires 1997.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 1996

N° 96/830

OBJET

ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE 1996.

Rapport de Monsieur le Maire

PROGRAMME

Mesdames, Messieurs

Les Fêtes de fin d'année constituent un des moments forts de l'animation de la Ville.

Installé depuis 1988, Rues du Sec Arembault et des Tanneurs, le marché de Noël sera déplacé Place Rihour afin de créer une unité de lieu et de répondre aux contraintes de sécurité imposées, en particulier par les Services de Secours et de Lutte contre l'incendie.

Cette opération a fait l'objet d'une concertation préalable auprès des commerçants de la Place Rihour qui prennent une part active dans son organisation.

Le Conseil de Quartier de Lille-Centre reste co-organisateur de cette animation qui bénéficie du concours des services municipaux, concours consistant pour l'essentiel en l'installation des châlets.

La Fédération Lilloise du Commerce reste gestionnaire des 37 châlets d'exposition qui seront présents sur la Place Rihour du 29 Novembre au 31 Décembre.

De même, pour répondre à l'attente de la population et afin de donner à la Place du Général de Gaulle un aspect féerique, la Grande Roue avec ses lumières et son décor majestueux y sera installée et accueillera les milliers de visiteurs du 30 Novembre 1996 au 19 Janvier 1997.

Parallèlement, à la même période, des manèges forains et des fabrications seront, en accord avec les Conseils de Quartier concernés, installés d'une part en Centre-Ville, Place Rihour et Rue de la Bourse (un carrousel) Place Richebé et Place des Buisses (une fabrication) et d'autre part dans le Quartier, du Vieux-Lille, Place Louise de Bettignies (une fabrication).

.../...

Ces attractions foraines seront soumises au paiement d'un droit de place.

Enfin, en collaboration avec la Fédération Lilloise du Commerce, les artères principales de la Ville, les Monuments publics et les Rues commerçantes seront illuminés du Vendredi 29 novembre 1996 au Lundi 6 Janvier 1997.

Les obligations des co-contractants seront fixées dans des conventions passées avec chaque partenaire.

Aussi, nous vous demandons en accord avec la Commission de l'Information, des Relations Publiques de l'animation et de la Jeunesse qui s'est réunie le 14 Novembre 1996 de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie